UCLouvain

FIAL
Un éventail de formations, une multitude d'horizons

Faculté de philosophie, arts et lettres

L'expérience carcérale des prisonnières politiques déportées au pénitencier allemand de Siegburg durant la Grande Guerre

Auteure : Noémie Adam Colquhoun
Promoteur(s) : Emmanuel Debruyne
Lecteur(s) : Laurence van Ypersele
Année académique 2021-2022
Master 120 en histoire - finalité spécialisée : communication de l'histoire

ANNÉE ACADÉMIQUE : 2021 - 2022 SESSION : Septembre

NOM : Adam Colquhoun

PRÉNOM : Noémie

TITRE DU MÉMOIRE :

L'expérience carcérale des prisonnières politiques déportées au pénitencier de Siegburg durant la Grande Guerre

PROMOTEUR : Emmanuel Debruyne

Résumé du mémoire en 12 lignes :

1. Cette recherche porte sur l'étude des femmes belges et françaises engagées en résistance et
2. condamnées à la déportation dans le pénitencier allemand de Siegburg. Notre étude
3. développe, selon cinq thématiques, l'expérience carcérale de ces femmes à travers l'analyse
4. de leurs propres témoignages rédigés dans les rapports de la Commission des Archives des
5. Services patriotiques, la publication de leurs mémoires/autobiographie ainsi que des
6. archives familiales. Nous établissons alors une construction de l'expérience carcérale en
7. regroupant les différents points de vues et effectuant une identification aussi complète que
8. possible des prisonnières séjournant à Siegburg. Tout cela nous éclaire particulièrement sur
9. le système carcéral mis en place par les autorités allemandes et la perception qu'en ont les
10. prisonnières politiques, l'environnement carcéral ainsi que les conditions de vie et leur
11. impacte sur la santé mentale et physique des détenues, leur libération, leur retour dans leur
12. patrie, leur réinsertion dans la société et la mémoire de la société à leur propos.

Il est demandé aux étudiants qui déposeront leur mémoire pour la prochaine session d'examens de bien vouloir rédiger un résumé (12 lignes maximum), à insérer en début de mémoire.

Ce résumé doit faire état de la problématique, des sources utilisées et des principaux résultats obtenus.

Remerciements

Tout d’abord je remercie grandement mon promoteur, Monsieur Debruyne pour nous avoir proposé ce projet passionnant et nous avoir prodigué de nombreux conseils méthodologiques et encouragements.

Je remercie ma famille pour son soutien et son aide tout au long de cette aventure qu’est le parcours universitaire. Je vous dédie cet accomplissement que représente cette recherche.

Je remercie également mes amis, mes compagnons de toujours et de toutes les batailles qui, je le sais, se reconnaitrons. Merci d’être à mes côtés depuis tant d’années.

Enfin, je remercie mon compagnon pour son soutien indéfectible malgré mon sale caractère et de m’avoir suivi dans toutes mes péripéties sans jamais douter.

Table des matières

Introduction générale 1

I. État de la question 7

II. Présentation des sources 10

Chapitre 1 : Présentation du pénitencier 19

I. La philosophie carcérale 19

1) L'architecture, point de départ du régime carcéral 21

2) Le règlement 23

II. Le système carcéral durant la guerre 26

Chapitre 2 : Les prisonnières 31

I. Identifier les prisonnières de Siegburg 31

II. Une population carcérale diversifiée 35

III. Conclusion 41

Chapitre 3. Vivre en prison 43

I. « Tu es maintenant prisonnier. Ta fenêtre barrée, ta porte verrouillée » : analyse de l'environnement carcéral 44

1) L'arrivée à Siegburg 44

2) La découverte de la cellule 46

II. « Courbe-toi sous les lois de fer de cette maison » : un quotidien de « criminelle » 49

1) La gestion du quotidien 50

2) Sous « un regard de fauve » 53

3) Le traitement particulier des condamnées aux travaux forcés 55

4) Répression de la désobéissance : le cachot 58

III. La santé des prisonnières 59

1) L'hygiène et la maladie 59

2) Le manque de nourriture face aux travaux physiques 61

3) L'hygiène féminine et la grossesse : les grandes oubliées 68

4) Seule solution : survivre par ses propres moyens 71

IV. Conclusion 73

Chapitre 4. Les relations sociales développées en prison 75

I. Garder contact avec ses proches 75

II. Créer des liens avec les autres prisonnières 80

1) L'union et l'entre-aide face à l'épreuve de l'incarcération 81

2) Des différences sociales subsistent 85

3) Un mouton dans la prison ? ... 88
III. « Sous le joug… » : côtoyer le personnel carcéral de la prison ... 92
IV. Conclusion ... 98
Chapitre 5 : Après Siegburg ... 99
I. La libération et le retour ... 100
II. Retrouver sa vie en pays libre : un retour à la normale ? ... 104
1) Les séquelles ... 105
2) Écrire son expérience au lendemain de la guerre ... 106
3) La reconnaissance de la société ... 108
4) S'engager ailleurs et se réunir ... 113
III. Continuer et transmettre ... 114
1) Une reconnaissance sur le long terme ? ... 114
2) Un engagement chevillé au corps ... 116
3) Que devient le « Königliche Strafanstal Michealsberg zu Siegburg » ? ... 118
IV. Conclusion ... 119
Conclusion générale ... 123
Bibliographie des travaux et des sources ... 129
I. Sources ... 129
1) Sources inédites ... 129
2) Travaux-sources et témoignages ... 131
II. Travaux ... 131
1) Instruments de travail ... 131
2) Publications scientifiques ... 131
3) Ressources en ligne ... 136

Introduction générale

Le développement des services de résistances en territoires occupés induit inévitablement une réaction de la part des autorités allemandes d'occupation. Dès les premiers mois de 1915, les enquêtes des polices secrètes allemandes déciment les services. De nombreux hommes et femmes sont arrêtés et condamnés pour « haute trahison ». C'est par ce terme que l'autorité allemande désigne les actions en résistance, pensant que les citoyens belges et français occupés leur doivent obéissance et loyauté au même titre que tout citoyen allemand. La répression allemande est impitoyable et les procès se veulent exemplaires afin de dissuader quiconque souhaiterait s'engager clandestinement auprès des alliés. Pourtant, cela ne stoppe en rien les actions de résistances qui ne cessent de se multiplier. C'est donc un combat sans fin qui s'engage, une forme de guerre dans la guerre dont le front s'étend dans les régions occupées.

Au terme d'un simulacre de procès reléguant ces patriotes au statut des criminels, les condamnations tombent et se veulent aussi sévères que possible. Cette sévérité provoque la mort de Louise Derache, première femme à être fusillée et qui inaugure une sombre liste dont feront partie de nombreux hommes et femmes tels que Edith Cavell, Philippe Baucq ou encore Gabrielle Petit. Ceux ayant la chance de garder la vie perdent toute foi la liberté : prison simple, travaux forcés, 10 ans ou à perpétuité, les peines sont variées. Bon nombre de condamnés sont alors envoyés en Allemagne. La grande majorité des déportées découvrent alors le pénitencier de Siegburg, à quelques kilomètres de Cologne.

Jeune prison prussienne mise en fonction en 1896, Siegburg est initialement dédié à l'emprisonnement des criminels allemands. L'occupation et la lutte contre les organisations la transforment en bagne pour les prisonniers politiques. Elle est lieu de déportation le plus fréquenté par les femmes condamnées pour des actions de résistance. Elle est la prison des compagnes d'Edith Cavell que sont Louise Thuliez, la comtesse Jeanne de Belleville et la princesse de Croÿ, mais également le tombeau de la Lilloise Louise de Bettignies[1]. Plusieurs centaines de femmes ont franchi les grilles de fers du complexe pénitentiaire et se sont confrontées aux « lois de fer de cette maison »[2].

Le lieu se dote d'une terrible réputation qui est entretenue par les témoignages des prisonnières. De nombreuses recherches à propos du phénomène résistant, de services et surtout des femmes résistances abordent brièvement l'existence de la prison et soulignent l'austérité du

[1] **Annexes Introduction n° 1,** ***Photo de Louise de Bettignies.***
[2] THULIEZ Louise, *Condamnée à mort*, Paris, Flammarion, 1936, p. 241.

lieu ainsi que les conditions de vie difficiles et le mauvais traitement des prisonnières politiques. Pourtant, aucune étude approfondie n'a été effectuée à son propos. L'objet de notre recherche est donc l'étude de la prison de Siegburg en tant que lieu d'incarcération des prisonnières politiques durant la Première Guerre mondiale. Notre première interrogation est de savoir ce qu'est exactement Siegburg, à quoi ressemble la prison et quel est son fonctionnement. Il nous semble donc nécessaire de connaitre sa création ainsi que le système carcéral adopté pour la gestion des prisonniers. De plus, toute prison a besoin d'un personnel qui est organisé selon une certaine hiérarchie dépendant également du système carcéral adopté par les autorités de la prison. En quoi tous les éléments organisationnels impactent les prisonniers présents, quels sont les objectifs disciplinaires de l'institution ?

Outre l'organisation institutionnelle, le bâtiment prison a également un impact non négligeable sur le vécu d'incarcération. L'environnement carcéral pouvant fortement varier en fonction du système carcéral mis en place, le traitement des prisonniers s'en trouve également impacté. Est-ce un système cellulaire isolant les prisonniers ou est-il composé de salles communes ? Quelle est la teneur exacte du règlement mis en place par l'institution ? Quels sont les types de travaux imposés aux prisonnières ? En somme, comment le personnel carcéral parvient à maintenir l'ordre au sein de l'établissement.

Ensuite, nous ne connaissons que peu de choses à propos des prisonnières politiques ayant séjourné à Siegburg hormis certains « grands noms » comme ceux des compagnes d'Edith Cavell ou la baronne Boël grâce à son engagement féministe tout au long du XX^{e} siècle[3]. Néanmoins, nous ne savons pas leur nombre exact. Si la population carcérale regroupe uniquement des femmes du même milieu social ou si elles viennent de toutes les couches de la société. De plus, y a-t-il des profils particuliers de prisonnières ? La prison accueille-t-elle uniquement un certain type de condamnées ? Comment l'autorité allemande décide-t-elle qui doit être envoyé à Siegburg ? Y a-t-il encore des prisonnières allemandes ou sont-elles transférées ailleurs avant l'arrivée des prisonnières politiques ?

Étant donné que l'on présente la prison comme traitant mal ses détenues, en quoi cela se reflète-t-il dans les conditions de vie des détenues ? Quels sont exactement les mauvais traitements en question ? En sommes quelles sont leurs conditions de détentions pendant tout ce temps ? Et surtout, se dégradent-elles à cause du conflit mondial ? Notre questionnement se

[3] **Annexe Introduction n° 2, *Photo de Marthe Boël.*** / GUBIN Éliane, « de Kerchove de Denterghem Marthe », dans GUBIN Éliane *e.a.* (dir.), *Dictionnaire des femmes belges. XIX^{e} et XX^{e} siècles*, Bruxelles, Racine, 2006, p. 163 - 166.

base sur la lecture du *Guide du prisonnier*[4], ouvrage synthétique reprenant tous les aspects de la vie en prison en France actuellement. Bien que ce soit un ouvrage contemporain, nous l'utilisons afin d'orienter notre questionnement sur des sujets pouvant être transposés à la situation de Siegburg entre 1914 et 1918. D'abord, nous avons l'accès à la nourriture, sa quantité ainsi que sa qualité. Les prisonnières ont-elles à manger tous les jours et combien de fois par jour ? Ensuite, étant donné que bon nombre de prisonnières sont condamnées aux travaux forcés, l'interrogation principale est de savoir la place que prennent ces travaux dans leur quotidien, c'est-à-dire le nombre d'heures consacrées à ces derniers dans une journée. La vie en prison passe également par l'hygiène et la santé, dont nous savons déjà qu'elles font partie des causes du décès de Louise de Bettignies[5]. À quel point l'hygiène et l'accessibilité aux soins de santé sont-elles problématiques ? Quel est le comportement du médecin vis-à-vis de ses patientes « criminelles » ? Si les conditions sont si mauvaises, nous supposons qu'il y a des décès (autres que celui de Louise de Bettignies), en a-t-on une trace ou seule la mort de Louise de Bettignies est restée dans les mémoires ?

Par ailleurs, la guerre provoque le développement d'un fort sentiment anti-allemand, grandissant avec les années. Les détenues étant gérées par un personnel entièrement allemand, comment cette animosité se manifeste-t-elle chez ces dernières ? Des conflits notables sont-ils renseignés ou, à l'inverse, des rapprochements empreints de sympathies ont-ils lieu ? Par ailleurs, le personnel carcéral étant hiérarchisé, y a-t-il une différence de considération de la part des prisonnières en fonction du niveau hiérarchique ?

Le sujet des relations sociales peut également se poser pour les détenues entre-elles. Le règlement étant réputé austère, ont-elles seulement l'autorisation ou la capacité de communiquer entre-elles ? En outre, actuellement le droit de correspondre est un droit fondamental inscrit dans la convention européenne des droits de l'homme[6], mais qu'en est-il pendant la guerre ? L'occupation et le front sont-ils des obstacles à la communication avec l'extérieur ou cette dernière est-elle simplement interdite ?

En outre, la fin de la guerre signifie également la fin de la captivité pour les déportées. Mais qu'implique-t-elle ? Les prisonnières sont-elles libérées le jour de l'armistice ou à un autre moment ? L'Allemagne se charge-t-elle du rapatriement ou est-ce un autre organisme tel que la Croix rouge ? Il est également possible que les prisonnières doivent se débrouiller seules. La

[4] OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DES PRISONS, *Le guide du prisonnier*, Paris, La Découverte, 2012.
[5] ANTIER Chantal, *Louise de Bettignies. Espionne et héroïne de la Grande Guerre*, Paris, Tallandier, 2013.
[6] OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DES PRISONS, *op. cit.*, p. 275.

sortie de guerre est période mouvementée, mais c'est également à ce moment-là que les actions résistantes sont montrées au grand jour. En est-il de même pour la déportation ? Les résistantes déportées ont-elles l'occasion de communiquer sur leur expérience carcérale ? Les pays alliés montrent leur reconnaissance pour les actes de résistance à travers l'attribution de décorations honorifiques spécifiques à la Grande Guerre, telle que la médaille de la Victoire. Ce n'est que dans les années 1930 que le statut particulier de déporté en Allemagne pour actes patriotique porte la qualification juridique de prisonnier politique. Actuellement, ce terme désigne, selon la législation européenne, tout individu étant emprisonné pour des motifs politiques[7]. Durant l'entre-deux-guerres, la définition est moins large et correspond à celle réservée aux récipiendaires de la médaille du prisonnier politique 1914-1918 : « en vue de récompenser les sujets belges qui, pendant la guerre ont subi une détention d'au moins un mois, infligée par l'occupant, à l'occasion d'actes désintéressés d'héroïsme et de dévouement à la cause des alliés »[8]. C'est initialement un statut aux connotations plus patriotiques et héroïsant qui ne cesse d'évoluer pendant la totalité du XX^{e} siècle, notamment en fonction des différents conflits qui secouent le monde tel que la Seconde Guerre mondiale. Par souci de clarté, c'est ce terme que nous utiliserons dans notre recherche pour désigner les résistantes belgo-françaises emprisonnées.

Néanmoins, ce statut ne leur étant apposé que plus de 10 ans après la fin de la guerre, qu'en est-il pendant le conflit ? Une opposition de points de vues entre l'autorité allemande et les patriotes est inévitable, mais comment se traduit-elle en prison ? Le patriotisme des résistantes est-il cassé par les conditions de détention ou, au contraire, il ne fait que se renforcer avec le temps ? Le personnel carcéral adapte-t-il sa conduite à cause du crime de « haute trahison » ?

Enfin, de tout temps la société est régie selon des normes et des rôles attribués selon le sexe (nous transposons la donnée biologique sur la donnée sociale étant donné que la distinction entre les deux ne commencera à être proposée que dans les années 1930[9]). Ces derniers définissent ce que femmes et hommes doivent être ainsi que leurs rôles dans la société. À la veille de la guerre, les femmes ont pour obligations d'être des mères et des épouses empreintes

[7] ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE EUROPÉENNE, *Discussion par l'Assemblée le 3 octobre 2012. Texte adopté par l'Assemblée le 3 octobre 2012.* (https://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-XML2HTML-FR.asp?fileid=19150&lang=FR - consulté le 3 juillet 2022)

[8] BORNÉ André-Charles, *Distinctions honorifiques de la Belgique. 1830 - 1985*, Bruxelles, Servais, 1987, p. 417 - 419.

[9] BERENI Laure *e.a.*, *Introduction aux études de genre*, 3^{e} éd., Bruxelles, De Boeck, 2020, p. 27.

de dévouement pour l'homme, chef de famille et pourvoyeur de revenu (hors la classe ouvrière et paysanne)[10]. Le conflit mondial provoque une période de « brouillage des sexes »[11] pendant laquelle les normes et les rôles de genre ne sont plus aussi marquées ce qui permet aux résistantes des conduites dites plus masculines pour lesquels aucun reproche ne leur est fait étant donné qu'elles sont effectuées dans le cadre d'actions clandestines patriotiques[12]. Néanmoins, la fin de la guerre annonce également un retour parfois brutal aux normes d'avant 1914, laissant les chercheurs perplexes quant à la portée émancipatrice ou non de la guerre et étant encore aujourd'hui sujette à débat[13].

Cette situation particulière nous pousse à analyser nos différents questionnements sous le prisme du genre et plus particulièrement en y joignant l'évolution du statut de la femme avant, pendant et après la Première Guerre mondiale. En quoi les questions de genre influencent-elles le vécu carcéral des prisonnières de Siegburg ? Les normes et stéréotypes de genre influencent-ils la vision de la société ou du personnel carcéral sur les prisonnières ? Que signifie être une femme emprisonnée à Siegburg ?

Afin de répondre à tout ceci, nous avons structuré notre recherche selon un plan thématique divisé en cinq chapitres.

Tout d'abord, le premier chapitre est consacré à l'étude de la prison en elle-même. Nous aborderons le projet de création du complexe pénitentiaire de Siegburg ainsi que le développement de son système carcéral. Nous analyserons ce point par le biais de l'architecture de la prison et de son règlement. Nous évoquerons également la transition vers son statut de bagne de déportation pendant la guerre et ce que cela implique pour son fonctionnement interne.

Le second chapitre portera sur les prisonnières politiques. Nous développerons notre méthodologie d'identification des prisonnières avec la mise en place d'un tableau à 12 entrées se présentant comme ceci : nom, prénom, nationalité, réseau, chef(s) d'accusation, lieu du procès, date de la condamnation, peine, temps passé à Siegburg (en y inscrivant la date d'arrivée et la date de sortie), date de naissance et de décès, autres informations (liens parentaux avec d'autres détenues, lieu de résidence, etc.)[14]. Ce dernier nous permettra d'étudier la population

[10] GUBIN Éliane, « Le modèle de la femme au foyer en Belgique avant 1914 », dans GUBIN Éliane (dir.), *Norme et marginalité : comportements féminins aux 19e et 20e siècles*, Bruxelles, Université libre de Bruxelles, 1991, p. 98
[11] GUBIN Éliane et DE SMAELE Henk, *Femmes et hommes en guerre, 1914-1918 : gender @ war*, Waterloo, Renaissance du livre, 2015, p. 173.
[12] *Ibid*, p. 111 - 121.
[13] *Ibid*, p. 172 - 176.
[14] **Annexe Tableau d'identification**

carcérale sous différents angles d'approches tels que le type de condamnation, le statut social ou l'âge. Cette approche quantitative nous permet de nous rendre compte du nombre de prisonnières ayant séjourné à Siegburg ainsi que des différents profils de femmes qui y sont et qui ont potentiellement vécu leur détention de manières différentes.

Ensuite, le troisième chapitre sera consacré au « quotidien » de Siegburg. Nous nous plongerons dans l'expérience d'emprisonnement à proprement dit en analysant d'abord l'arrivée à la prison ainsi que l'environnement carcéral. Dans ce terme nous regroupons l'étude de la cellule, du port de l'uniforme, les travaux forcés, un exemple de « journée type » et la discipline. Nous nous attarderons également sur la santé des détenues en étudiant les mesures d'hygiènes mises en place, les maladies dont souffrent les prisonnières et les soins prodigués ou ainsi que la nutrition. Un point particulier sera consacré à la santé féminine, c'est-à-dire les grossesses et les accouchements ainsi que les règles.

Le quatrième chapitre sera quant à lui consacré aux différents types de liens sociaux développés à Siegburg. En effet, les prisonnières ont trois possibilités de communications : avec l'extérieur, avec les autres détenues, avec le personnel pénitentiaire. Chaque possibilité à ces avantages, ses inconvénients et ses limites que les prisonnières gèrent différemment en fonction de leurs affinités, de leur caractère ou de leur statut social. Il est ici question d'analyser la façon dont elles parviennent à communiquer avec leurs proches, comment elles interagissent les unes avec les autres, si elles nouent des amitiés ou des rivalités et enfin la façon dont elles considèrent le personnel carcéral et se comportent avec lui.

Finalement, le cinquième chapitre conclura cette recherche par l'étude de « l'après Siegburg ». Nous y aborderons la libération des prisonnières et leur voyage de retour pour la Belgique et la France. Aussi, comment, après parfois trois années loin de chez elles, ces femmes reviennent dans la société d'après-guerre ? Observe-t-on un retour à la vie d'avant août 1914 et aux normes de genres qui y sont liées ? De plus, leur vécu carcéral est-il reconnu par les autorités alliées et la société ? Nous étudierons les préoccupations de ces femmes durant la sortie de guerre, la manière dont elles racontent leur expérience et leur place dans la mémoire collective.

I. État de la question

- **La Première Guerre mondiale**

D'abord, l'historiographie de la Grande Guerre est foisonnante comme en témoigne l'ouvrage bibliographique de Pierre-Alain Tallier et Sofie, *Cent ans - et plus - d'ouvrages historiques sur la Première Guerre mondiale en Belgique publié en 2019*[15]. Le développement de la recherche amène alors un grand nombre de champs d'études notamment en ce qui concerne l'histoire culturelle et sociale comme l'expérience d'occupation des civils, les prisonniers de guerre, la sortie de guerre, la mémoire de la guerre et de ces acteurs, les commémorations, et les femmes dans la guerre. Il existe donc une grande quantité d'ouvrages tels que des synthèses globales (notamment Sophie de Schaepdrijver[16]) ainsi que des encyclopédies et des dictionnaires généraux qui nous permettent d'aborder et de contextualiser notre cherche en Belgique, mais également en France et en l'Allemagne[17].

- **L'occupation et la résistance**

L'étude des régions occupées et du sort des civils qui y vivent est indissociable du nom d'Annette Becker et de ces ouvrages clés : *Les cicatrices rouges 14-18. France et Belgique occupées* et *Oubliés de la Grande Guerre. Humanitaire et culture de guerre (1914-1918)*. L'étude approfondie de cette « outre-guerre »[18] démontre la complexité qu'est le sujet de l'occupation ainsi que les nombreux profils de civils tels que les déportés, les résistants et les femmes. En ce qui concerne le sujet de la résistance en territoire occupée, si nous ne devions retenir qu'un seul nom de référence ce serait celui d'Emmanuel Debruyne dont les nombreux travaux et collaborations avec d'autres historiens couvrent toutes les facettes du phénomène dont l'étude des services[19], les sources, la reconnaissance d'après-guerre, la mémoire[20], les prisonnières politiques ainsi que la répression et le contre-espionnage allemand, etc. Pour ce

[15] TALLIER Pierre-Alain et ONGHENA Sofie, *Cent ans-et plus- d'ouvrages historiques sur la Première Guerre mondiale en Belgique*, vol 1-2, Bruxelles, AGR, 2019 (Etudes sur la Première Guerre mondiale, n° 23).
[16] DE SCHAEPDRIJVER Sophie, *La Belgique et la Première Guerre mondiale*, Bruxelles, Archives et musées de la littérature, 2004.
[17] BECKER Jean-Jacques, *Dictionnaire de la Grande Guerre*, Bruxelles, André Versaille, 2008. / WINTER Jay (éd.), *The Cambridge History of the First World War,* Cambridge, Cambridge University Press, 3 vol., 2014.
[18] BECKER Annette, *Les cicatrices rouges 14-18. France et Belgique occupées*, Paris, Fayard, 2010, p. 9 - 19.
[19] DEBRUYNE Emmanuel, *Le réseau Edith Cavell : Des femmes et des hommes en résistance*, Bruxelles, Racine, 2015.
[20] DEBRUYNE Emmanuel, PATERNOSTRE Jehanne, *La résistance au quotidien 1914-1918 : témoignages inédits*, Bruxelles, Racine, 2009. / VAN YPERSELE Laurence et DEBRUYNE Emmanuel, *De la guerre de l'ombre aux ombres de la guerre. L'espionnage en Belgique durant la guerre 1914-1918. Histoire et mémoire*, Bruxelles, Labor, 2004.

dernier point, nous mettons également en avant les récentes recherches de Élise Rezsöhazy à propos des polices secrètes allemandes[21].

- **Histoire des femmes dans la Grande Guerre.**

Notre réflexion sur l'expérience carcérale des prisonnières de Siegburg passe obligatoirement par l'étude de l'histoire des femmes dans la Grande Guerre. En ce qui concerne la Belgique, la référence en la matière est Éliane Gubin dont les nombreux ouvrages forment les fondations de notre recherche. Nous retenons particulièrement *Choisir l'histoire des femmes* et *Femmes et hommes en guerre, 1914-1918*[22] qui initie notre réflexion aux questions de genre pendant le conflit. Ses études ont également été un point d'ancrage dans notre façon d'aborder la reconnaissance ainsi que la mémoire des résistances durant l'après-guerre[23].

Pour la France, nos recherches de références sont celles de Françoise Thébaud et de Chantal Chantier, notamment avec *La femme au temps de la guerre de 14* et *Les femmes dans la Grande Guerre*[24]. Ces deux ouvrages nous permettent d'aborder différents aspects de l'histoire des femmes pendant le conflit tels que les rôles endossés par ces dernières (munitionnette, infirmière, etc.) ainsi que des analyses à propos des rôles de genre.

En ce qui concerne l'action de résistance des femmes, ces points ont largement été abordés notamment dans des études de services spécifiques tels que *Le réseau Edith* Cavell d'Emmanuel Debruyne qui, à travers une étude complète de la vie du service, aborde la situation de ces agents féminins dont un plusieurs d'entre-elles sont emprisonnées à Siegburg. Citons également le récent mémoire de master de Clara Folie analysant sous le prisme des études de genres les services Eude Magné et de Monge dont plusieurs membres subissent aussi l'enfermement à Siegburg[25].

---

[21] REZHÖHAZY Élise, *De la protection du secret militaire à l'occupation des populations civiles : les polices secrètes allemandes derrière le front Ouest (1914-1918)*, Louvain-la-Neuve, 2020 [Thèse présentée en vue de l'obtention du grade de docteur en histoire, art et archéologie] (inédit).

[22] GUBIN Eliane, *Choisir l'histoire des femmes*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2007.

[23] GUBIN Éliane et DE SMAELE Henk, *op. cit*.

[24] GUBIN Éliane, « Genre et citoyenneté en Belgique (1885-1921) », dans JOST Hans Ulrich, PAVILLON Monique et VALLOTON François, *La politique des droits : citoyenneté et construction des genres aux 19e et 20e siècles*, Paris, Kimé, 1994, p. 53 - 71. / GUBIN Eliane, « Les femmes dans la « résistance » civile en 1914-1918 », dans JAUMAIN Serge e.a. (éd.), *Une guerre totale ? La Belgique dans la Première Guerre mondiale. Nouvelles tendances à la recherche historique, acte du colloque international organisé à l'ULB du 15 au 17 janvier 2003*, Bruxelles, Archives générales du Royaume, 2005, p. 145 - 169 (Archives générales du Royaume. Études sur la Première guerre mondiale, 11).

[25] FOLIE Clara, *« On ne se méfie guère d'une femme… » : les questions de genre au sein des services de passage de Monge et Eude Magnée dans la Belgique occupée de la Première Guerre mondiale*, Faculté de philosophie, arts et lettres, Université catholique de Louvain, 2021 [mémoire de maîtrise en Histoire].

Par ailleurs, des travaux biographiques sont également élaborés dont deux nous intéressant tout particulièrement. Tout d'abord, dans le cadre d'un ouvrage consacré à l'histoire des services de renseignement, un chapitre est consacré aux actions des sœurs Laure et Louise Tandel par Eva Muys (Laure Tandel ayant passé un an à Siegburg)[26]. Nous avons grandement mis à profit la biographie de Louise de Bettignies réalisée par Chantal Antier et retraçant la totalité de la vie de la Lilloise ainsi que son incarcération à Siegburg et son décès là-bas.[27] À notre connaissance, c'est le seul ouvrage biographique d'une prisonnière, hors les mémoires de la princesse de Croÿ et de Louise Thuliez.

- **L'histoire carcérale**

L'historiographie allemande sur le sujet est un champ de recherche qui prend son indépendance du domaine de la législation pénale dans les 1990 et devient une discipline à part entière : « die Strafvolluzgswissenschaft », la science pénitentiaire[28]. Pour des raisons linguistiques, nous n'abordons pas de front cette historiographie et nous nous référons aux domaines français et belges qui abordent également l'histoire carcérale dans les pays étrangers. Par ailleurs, les situations carcérales allemandes et françaises ont des similitudes par leur histoire commune et leur système économique ainsi que politique. Nous abordons essentiellement la théorie carcérale au travers des réflexions du philosophe Michel Foucault et de son ouvrage *surveiller et punir*[29] qui mobilise un grand nombre de théoriciens du XIX^{e} siècle tels que Alexis Tocqueville (français) et Nikolaus Heinrich Julius (allemand). Nous y ajoutons également l'étude des théories du Belge Édouard Ducpétiaux par Marie-Sylvie Dupont-Bouchat ainsi qu'un ouvrage plus synthétique écrit par Michelle Perrot[30]. Nous avons utilisé ces trois ouvrages en synergie afin d'aborder au mieux les concepts tels que la panoptique ou les systèmes carcéraux américains afin de les transposer au système pénitentiaire de Siegburg.

---

[26] MUYS Eva, « Vrouwen in de inlichtingendiensten: de zussen Laure en Louise Tandel », dans COOLS Marc *e.a.* (ed.), *1915-2015. Het verhaal van de Belgische militaire inlichtingen en veiligheidsdienst. L'histoire du service de renseignement militaire et de sécurité belge*, Anvers, Maklu, p. 225 - 249.

[27] ANTIER Chantal, *op. cit*.

[28] SALLE Grégory, « Situation(s) carcérale(s) en Allemagne. Prison et politique », dans *Déviance et société*, vol. 27, 2003, p. 389 - 411.

[29] FOUCAULT Michel, *Surveiller et Punir*, Paris, Gallimard, 1975.

[30] DUPONT-BOUCHAT Marie-Sylvie, « Ducpétiaux ou le rêve cellulaire », dans *Déviance et Société*, vol. 12, 1988, p. 1 - 27. / PERROT Michelle, *Les ombres de l'histoire. Crime et Châtiment au XIXe siècle*, Paris, Flammarion, 2001.

- **Les prisonniers politiques à Siegburg**

La situation des prisonniers politiques durant la Grande Guerre est un thème inhérent à l'étude de la résistance et que nous pouvons mettre en lien avec l'analyse de la répression de cette dernière. Afin d'avoir une vue d'ensemble du phénomène des prisonniers politiques durant le conflit mondial, nous avons mobilisé l'ouvrage de Nicolas Beaupré *Arrachés et déplacés. Réfugiés politiques, prisonniers de guerre, déportés* et plus particulièrement le chapitre écrit par Emmanuel Debruyne à propos des prisonniers politiques dans le système carcéral allemand de la Grande Guerre[31]. Ce dernier nous fournit un premier état des connaissances de la prison de Siegburg. Ensuite, ce sujet particulier a été plusieurs fois abordé par les historiens ayant étudié les services de résistances, mais de manière superficielle (Emmanuel Debruyne, Clara Folie, Éliane Gubin). Nous rappelons également la biographie de Louise de Bettignies rédigée par Chantal Antier qui centre son récit autour d'un vécu particulier et dramatique d'enfermement à Siegburg. Nous considérons cet ouvrage comme un témoignage d'expérience carcérale, au même titre que les mémoires de Louise Thuliez et Marie de Croÿ. Nous construisons alors notre recherche en assemblant ces différents points analytiques. Une étude aussi approfondie n'ayant jamais été mise en œuvre, nos bases scientifiques sont donc différentes facettes d'un même sujet que nous mobilisons de nouveau en synergie.

II. Présentation des sources

- **Les mémoires des prisonnières**

Le premier défi de cette recherche est l'identification des ex-prisonnières de Siegburg afin de retrouver leurs témoignages concernant leur emprisonnement. Les points départs de tout ceci sont la biographie de Louise de Bettignies précédemment citée ainsi que deux récits de vie rédigés par deux ex-prisonnières et résistances : la princesse Marie de Croÿ et Louise Thuliez qui sont membres du même service d'évasion.

Tout d'abord, la princesse Marie de Croÿ-Solre, membre de la noblesse européenne, transforme le château familial de Bellignies en ambulance dès les premiers mois de la guerre et devient, avec son frère Réginald, membre du service d'évasion Baucq-Cavell. Elle est condamnée à 10 ans de travaux forcés en octobre 1915 et sera transférée à l'hôpital de Bonn en

[31] DEBRUYNE Emmanuel, « Les prisonniers politiques belges et français dans le système carcéral allemand, 1914-1918 », dans BEAUPRÉ Nicolas et RANCE Karine, *Arrachés et déplacés. Réfugiés politiques, prisonniers de guerre, déportés. 1789-1918*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, 2016, p. 197 - 220.

août 1917 et y reste jusque la fin de la guerre[32]. Louise Thuliez est une institutrice française originaire de Lille et aide dès août 1914 des soldats britanniques en déroute à fuir le pays. Elle aussi fait partie du service Baucq-Cavell et est condamnée le même jour que la princesse, mais à mort. Cette peine est commuée en travaux forcés à perpétuité et elle est envoyée à Siegburg en janvier 1916 et n'en sortira que le 8 novembre 1918 lors de la prise du pénitencier par les révolutionnaires allemands[33]. Plus de 10 ans après la fin des combats, les deux femmes écrivent chacune leurs mémoires. Donc, Louise Thuliez publie en 1936 *Condamnée à mort* et la princesse de Croÿ publie en 1930 *Le martyre des pays envahis, souvenir de la princesse de Croÿ.* L'ouvrage de la princesse est republié en 2015 sous le titre *Princesse et combattante. Mémoires de Marie de Croÿ. 1914-1918*. Dans leurs écrits, les deux femmes y racontent leur vie durant les quatre années de guerre, de l'invasion d'août 1914 à leur retour en Belgique après des années d'incarcération en Allemagne.

Les deux ouvrages fournissent de nombreux détails sur leur quotidien en cellule, le personnel carcéral et les autres détenues. Ces premières sources riches en informations sont toutefois mobilisées avec prudence. D'abord, car ce sont des ouvrages pouvant être plus ou moins romancés comme le montrent les titres utilisés. Ces femmes livrent au grand public leur version de leurs actions de résistance en étant membres d'un service dont le procès fit grand bruit à cause de l'exécution de l'infirmière anglaise Edith Cavell. Le ton de rédaction de Marie de Croÿ est assez sobre la plupart du temps, celui de Louise Thuliez a tendance à être plus patriotique, en particulier quand elle écrit à propos du personnel carcéral de Siegburg. De plus, il est important de garder en tête que ce sont des récits construits, une expérience mise sur papier qu'il faut mettre en forme et verbaliser pour le plus grand nombre. Il est question ici de se raconter et donc décider de ce que l'on va donner à voir de soi, de son comportement et de ses traumatismes. Ces deux ouvrages sont une forme de postérité. Qu'est-il bon de laisser à la postérité ?

Ensuite, ces rédactions ont lieu plus de 10 ans après les faits, les années 1930 correspondant à une vague de publications de mémoires d'anciennes résistances. Avec les années, les souvenirs de ces évènements, aussi traumatiques soient-ils, peuvent devenir plus flous. En somme, nous émettons quelques réservent lors de la mention d'éléments précis comme des heures, des prix ou les retranscriptions de conservation comme le fait beaucoup la

[32] **Annexe Introduction n° 3, *Photo de Marie de Croÿ*.** / GUBIN Éliane, « de Croÿ-Solre Marie », dans GUBIN Éliane *e.a.*, *Dictionnaire des femmes belges, op. cit.*, p. 152.
[33] **Annexe Introduction n° 4, *Photo de Louise Thuliez*** / THULIEZ Louise, *op. cit*.

princesse. Néanmoins, dans l'état actuel de la recherche, il n'y a que trois ex-prisonnières à avoir pris la plume publiquement à propos de leur expérience carcérale. Le troisième ouvrage est celui de Emma Hubinet nommé *Entre le marteau et l'enclume (1914-1918)*, mais nous n'avons pas réussi à nous le procurer. La vicomtesse Gabrielle de Monge est également une ancienne prisonnière de Siegburg et qui a également rédigé ses mémoires à propos de son action au sein d'un service d'évasion : *Les heures tragiques de ma vie.* Cependant, une seule page de son ouvrage est dédiée à son incarcération et ne nous donne aucune information supplémentaire en comparaison des écrits de Marie de Croÿ et Louise Thuliez.

- **Archives personnelles**

Cette base d'informations nous permet d'orienter nos recherches et de mettre en place le tableau d'identification afin d'y regrouper toutes les prisonnières que nous trouvons et d'y ajouter des informations concernant leur procès et leur incarcération. Un premier ajout de noms se fait grâce à la *liste de femmes prisonnières en Allemagne* présente dans le fonds de la prison de Verviers, conservé aux Archives de l'État de Liège[34], qui nous a été fournie par l'historien Florent Verfailli, que nous remercions. Cette liste contient 114 noms de déportées à Siegburg et a été transmise par les autorités allemandes à l'armistice pour la mise en place du rapatriement de ces femmes. Bien que conservée à Verviers, cette liste ne fait en réalité pas été des prisonnières emprisonnées uniquement à Verviers, car nous y trouvons des femmes venant de Bruxelles ou de Liège.

Ensuite, nous avons mobilisé les archives personnelles de la princesse de Croÿ qui sont conservées aux Archives de l'État de Mons[35]. Ces dernières contiennent de nombreux éléments à propos de son incarcération dont un « Birthday book » qu'elle reçoit pendant son emprisonnement à Siegburg. Elle réussit à faire passer ce petit carnet de cellule en cellule et plus d'une centaine de détenues y rédige une petite note à leur sujet et à propos de leur incarcération (raisons, date de condamnation et peine). Notons également la présence de la prolifique correspondance de la princesse regroupant 560 destinataires. Néanmoins, nous n'avons pas eu le temps de mettre à profit cette ressource étant donné le nombre impressionnant d'échanges épistolaires et nous avons préféré nous concentrer sur les contenus des autres archives qui sont présentées ici. Par ailleurs, l'inventaire des archives référence la présence d'une poupée à l'effigie de Marie de Croÿ qui lui a été offerte en cadeau par d'autres

[34] LIÈGE, Archives de l'État, *Prison de Verviers*, n° 3416, Liste des femmes prisonnières en Allemagne.
[35] MONS, Archives de l'État, *Fonds Marie de Croÿ*.

prisonnières de Siegburg. Néanmoins, cet objet unique a malheureusement disparu des archives montoises, et ce depuis au moins 2001[36].

Puis, nous avons consulté les archives personnelles d'une autre ancienne détenue : Laure Tandel. Les sœurs Laure et Louise Tandel sont deux institutrices qui s'engagent en résistance pendant les deux guerres mondiales. Pendant la Grande Guerre, elles opèrent pour le service de renseignements la Dame Blanche, mais seule Laure est arrêtée et condamnée à la déportation à Siegburg[37]. Elle y reste pendant un an, de juillet 1916 à mars 1917. Donc, le *Fonds Tandel* est dédié aux deux sœurs ainsi qu'à leurs actions pendant les deux conflits mondiaux et est conservé dans la Section des Archives classifiées du Service général du renseignement et de la sécurité de la Défense belge[38]. Laure aime écrire et le fait autant que possible pendant sa captivité. Elle a rédigé de nombreux poèmes sur différents évènements qui eurent lieu pendant son incarcération et a envoyé de nombreuses lettres à sœur qui ont été conservées. Tout ceci nous renseigne sur de nombreux aspects de son quotidien tels que ses besoins, son moral, la relation avec ses proches restés en Belgique et les liens avec les autres détenues.

- **La Commission des Archives des Services patriotiques**

Ensuite, afin de consulter le plus de témoignages possible à propos de Siegburg, nous avons mobilisé les archives de la Commission des Archives des Services patriotiques établis en Territoire occupé au Front de l'Ouest qui sont conservées aux Archives générales du Royaume[39].

Cette dernière est créée en 1919 sous le nom de Commission des Annales des Services patriotiques établis au Front de l'Ouest par les anciens dirigeants de la Dame Blanche et changera rapidement de nom pour celui que nous utilisons actuellement. Durant les premiers mois de l'année 1919, la mission principale est « d'établir historiquement la part prise par les patriotes des territoires occupés à la lutte contre l'armée allemande » [40] ainsi que « l'établissement exact des services rendus par des personnes ou des organisations afin de leur

[36] 2001 est l'année d'entrée en fonction de l'actuel directeur des archives de l'État de Mons, Laurent Honoré, qui avait déjà, à ce moment-là, eu connaissance de la perte de la poupée.
[37] MUYS Eva, « Vrouwen in de inlichtingendiensten: de zussen Laure en Louise Tandel », dans COOLS Marc *e.a.* (éd.), *op. cit.*, p. 225 - 237.
[38] **Annexe Introduction n° 5, *Photo de Laure* Tandel**. / EVERE, Service Général du renseignement et de la sécurité. Section des Archives Classifiées, *Fonds Tandel*.
[39] BRUXELLES, Archives Générales du Royaume, *Archives de la Guerre. Commission des Archives des Services patriotiques établis en Territoire occupé au Front de l'Ouest (1914-1930*). [Désormais Bruxelles, AGR, CAP]
[40] LANNOY Anne (dir.), *Inventaire des archives de la Commission des Archives des Services patriotiques établis en Territoire occupé au Front de l'Ouest (1914-1930)*, Bruxelles, AGR, 2013, p. 47.

permettre de faire valoir leurs droits et de les aider s'ils sont dans le besoin »[41]. Par la suite, l'activité principale de la Commission devient de manière plus générale complète des services de résistance dans un but essentiellement documentaire et mémoriel. La Commission commence son travail en lançant un appel au témoignage puis en étoffant ses recherches par des interviews et des envois de questionnaires pour demander des rapports aux agents ou des demandes de listes de noms d'identifier le plus d'agents possible.

Dans le cadre de notre recherche, nous avons analysé les archives de 19 services de renseignement et d'évasion. Nous avons commencé par les services d'où provenait Marie de Croÿ, Louise Thuliez, Louise de Bettignies et Laure Tandel puis, sur base des mémoires et du carnet de notes de Marie de Croÿ nous avons recherché des services portant potentiellement le même nom que des détenues identifiées comme la baronne Marthe Boël, Marie Wauters, les sœurs Doutreligne et Victoire Kerf. Avec le dépouillement des archives privées ainsi que les diverses lectures dont nous parlerons dans les prochaines pages, nous avons progressivement identifié un plus grand nombre de services. Étant donné qu'il existe plus d'une centaine de services, nous aurions pu continuer indéfiniment la recherche.

Les contenus des dossiers d'études de ces services nous ont permis d'accès à un grand nombre de données telles que des dates d'arrestation et de condamnation grâce à des fiches de renseignement. Les éléments principaux que nous avons utilisés pour cette recherche sont les rapports rédigés par les ex-prisonnières. Ces rapports sont une source riche d'informations pour l'étude de la résistance durant la Première Guerre mondiale et sont régulièrement mobilisés par les chercheurs[42]. Le but de ce rapport est de raconter leur action clandestine, donc la Commission ne demande pas aux ex-prisonnières d'obligatoirement raconter leur expérience carcérale allemande. Ce point d'écriture supplémentaire est donc laissé à l'appréciation des auteures, si elles jugent utile ou non de transmettre leur vécu carcéral. De plus, toutes les femmes que nous identifions au fur et à mesure de notre recherche n'ont pas écrit de rapport à l'image de Marie de Croÿ.

Donc, dans l'état actuel de notre recherche, nous possédons 15 rapports d'ex-détenues de Siegburg dont huit qui écrivent à propos de leur emprisonnement. Cette rédaction peut aller de quelques phrases à plusieurs pages. Les informations fournies dans ces rapports sont tout aussi riches que celles fournies dans les mémoires et sont un bon point de comparaison avec

[41] *Idem.*
[42] Pour une étude approfondie sur le sujet voir : DEBRUYNE Emmanuel et PASTERNOSTRE Jehanne, *La résistance au quotidien 1914-1918 : Témoignages inédits*, Bruxelles, Racine, 2009.

des dernières étant donné que les rapports ont été rédigés pendant la sortie de guerre, majoritairement en 1920. Nous rappelons tout de même que, comme les mémoires, il est important de ne pas tomber dans la sacralisation du témoin. Les rapports sont eux aussi un récit d'expérience construit et dédié à un public précis pour lequel les auteurs peuvent adapter leur récit ou du moins la façon de raconter celui-ci. De plus, la période de sortie de guerre est une période particulière durant laquelle bon nombre d'agents sont en quête de reconnaissance qu'elle soit honorifique, financière ou sociale et peuvent orienter leur rapport dans ce but. Et de manière plus générale, la rédaction de témoignages a posteriori est toujours influencée par un plusieurs facteurs psychologiques, culturels, sociaux ou matériels[43]. Donc, l'objectivité des rapports concernant les expériences carcérales est variable, en particulier lorsque les témoins écrivent à propos du personnel de la prison (chose que nous aborderons dans le chapitre quatre).

Un dernier dossier a attiré notre attention, celui intitulé *Dossier concernant d'éventuelles femmes à la solde des Allemands et infiltrées parmi les prisonnières de Saint-Gilles et Siegburg*. Ce dernier nous a permis de découvrir le cas particulier d'Agnès Short, une Anglaise accusée d'avoir été un mouton à Siegburg pendant un an. La Commission semble avoir pris le cas au sérieux et a contacté plusieurs ex-prisonnières à ce sujet que nous analyserons en détail dans le chapitre quatre.

Un autre témoignage est conservé dans les archives du ministère de la Justice et de la Commission d'enquête sur la violation des règles du droit des gens, des lois et des coutumes de la guerre. Un dossier nommé *Originaux des dépositions des assermentés. Prison de Siegburg*, contient plusieurs témoignages de prisonniers et un seul de prisonnières, celui de Alida Marien qui témoigne de son mauvais état de santé à cause de l'incarcération et de l'absence de soins.

- **Les archives familiales**

Enfin, nous avons consulté deux fonds d'archives familiales. Le premier est celui de la famille Crabbé dont les aïeuls, Maurice et Marthe ont fait partie du service Baucq-Cavell. Ce dernier contient un nombre conséquent de dessins et de peintures de la prison et de ces intérieurs. Cette richesse d'éléments visuels nous permet de confronter les différentes descriptions obtenues et de mieux visualiser l'environnement carcéral pour la remise en contexte du quotidien des détenues. Les dessins semblent avoir majoritairement été faits par Yvonne Aubry, une Française condamnée à trois ans d'emprisonnement avec sa mère pour avoir caché des armes et des métaux. Ses dessins seront utilisés pour illustrer de nombreux

[43] *Ibid*, p. 32.

points de cette recherche. D'ailleurs, ils ont été reproduits et transformés en carte postale afin de les donner aux autres détenues, car plusieurs exemplaires de certains d'entre eux sont également présents dans les archives de Laure Tandel ainsi que celles de la famille Sonveau. L'élément le plus remarquable est un recueil de poèmes illustré de peinture réalisé par sœur Léonardine Hannay, religieuse des Dames de l'Instruction chrétienne[44]. Nous n'avons malheureusement pas plus d'informations à son sujet. Ce recueil aborde plusieurs thèmes du quotidien du pénitencier comme la nourriture, la surveillance, le cachot ou la religion et permet également un support visuel à notre propos.

La famille Sonveau nous a également donné l'accès à ses archives familiales concernant Victoire Kerf[45]. Née en 1900, elle est la fille de Joseph et Marie Kerf. Elle aide son père à observer les trains et transporte également les notes d'observation jusque la frontière avec les Pays-Bas. Sa mère et elle sont respectivement condamnées à 12 et 3 ans de travaux forcés, tandis que son père est fusillé peu de temps après leur arrivée à Siegburg. Ses archives contiennent également les dessins de Yvonne Aubry ainsi qu'un cahier. Victoire Kerf réussit à la faire passer de cellule en cellule et obtient environ une cinquantaine de notes, plus longues que celles dans le carnet de la princesse, car celui de Victoire est plus grand. Ce dernier nous fournit de nouveau des noms ainsi que des informations d'identification, mais également des mots à l'intention de Victoire et de sa mère, nous donnant de précieuses indications à propos de leur état d'esprit et des relations entre détenues. Ces archives possèdent également une photo prise à Bruxelles en 1919 regroupant environ une cinquantaine de prisonnières de Siegburg. Grâce à cette photo, nous découvrons l'existence de l'Association des ex-prisonnières de Siegburg.

Nous avons aussi eu la chance d'interviewé Émile Sonveau, l'un des fils de Victoire Kerf ainsi que d'un de ses petits-fils, Luc (lui-même fils d'Émile). Cet entretien de presque deux heures est consacré à la vie de Victoire et de sa mère, leur vécu de l'occupation, leur arrestation, leur incarcération, la libération et leur vie après la guerre, notamment l'engagement de Victoire pendant le second conflit mondial et son investissement dans l'Association des ex-prisonnières de Siegburg. Néanmoins, toute transmission orale à ces limites. D'abord des limites de mémoires autant de la part de la personne qui transmet que de la personne qui écoute, ce qui fait que certains éléments ne sont pas retenus ou être modifiés avec le temps et les

[44] Il nous est difficile de déchiffrer de manière précise la calligraphie de son prénom. Nous supposons qu'il s'agit du prénom Léonardine mais, cela pourrait être également Léopoldine.
[45] **Annexe Introduction n° 6,** ***Photo de Victoire Kerf.***

influences de l'environnement dans lequel on vit. À ce sujet, mentionnons simplement les effets du passéisme, attitude empreinte de nostalgie et d'attachement au passé qui nous fait penser que « c'était mieux avant »[46] et qui peut donc nous faire relativiser beaucoup de choses concernant notre passé par rapport à notre situation dans le présent. De plus, comme un rapport écrit, l'histoire orale s'adapte à son interlocuteur. Victoire triait sans doute les anecdotes qu'elles donnaient en fonction de l'âge de ses enfants, de leur intérêt ou selon la sensibilité du sujet. Sans doute a-t-elle refusé de parler de certains éléments peut-être traumatiques ou trop personnels. Quoiqu'il en soit, cette interview nous permet d'avoir le point de vue indirect d'une détenue qui n'a pas écrit de rapports ni de mémoires et ne fait pas partie des « grandes dames » de la résistance comme peuvent l'être la princesse de Croÿ ou la baronne Boël. Cette interview permet de découvrir un récit de vie différent étant donné le statut social de Victoire différent de celui des femmes de haut rang ou ayant de l'influence politique. La retranscription complète de l'interview est présente dans les annexes de ce mémoire.

- **Les archives allemandes**

Finalement, nous avons tenté de retrouver les archives du pénitencier de Siegburg. Actuellement, tous les documents datant de cette époque sont conservés dans les Archives du Land de Rhénanie-du-Nord–Westphalie, l'équivalent allemand des Archives de l'État. Malheureusement, il semble qu'il ne reste pas beaucoup d'éléments concernant la période 1914-1918, peut-être la prise de la prison par les révolutionnaires et l'occupation alliée de cette dernière pendant les années 1920 ont causé des destructions. Donc, d'après nos échanges avec les Archives du Land, ces dernières possèdent trois dossiers de prisonnières politiques. Malheureusement, nous n'avons pas eu le temps de les traduire et de les analyser.

[46] « Passéisme », dans *Le Robert. Dico en ligne* : https://dictionnaire.lerobert.com/definition/passeisme (consulté pour la dernière fois le 10/08/2022) et « Passéisme », dans *Larousse en ligne* : https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/passéisme/58474 (consulté pour la dernière fois le 10/08/2022).

Chapitre 1 : Présentation du pénitencier

Siegburg est une ville de Rhénanie-du-Nord–Westphalie, voisine de Cologne et Bonn[47]. Au IXe siècle, une abbaye bénédictine est fondée sur le mont « Michaelsberg » de la ville, qui signifie littéralement « Mont de Michel » et subsiste encore aujourd'hui. L'abbaye est confisquée au clergé et transformée en bâtiment administratif, puis en asile (entre 1825 et 1878) et est un pénitencier jusqu'en 1914[48]. En 1886, l'établissement est officiellement nommé « königlich-preußische Strafanstalt », c'est à dire pénitencier royal prussien.

Dès 1893, à deux kilomètres du Michaelberg, démarre la construction du nouveau complexe pénitentiaire sous l'impulsion du chef du service des prisons au ministère prussien de l'Intérieur, Carl Krohne (1836 - 1913)[49]. Dans la lignée de ses voisins européens, l'Allemagne du XIXe siècle effectue de grands changements quant à sa gestion des prisons et leur fonctionnement. Ces réformes sont nombreuses, tout comme ses réformateurs et les courants de pensée qui y sont liés, car il n'y a pas une seule façon de penser la prison idéale au XIXe siècle. À l'image d'Édouard Ducpétiaux[50] pour la Belgique, Carl Krohne est un important réformateur du système pénitentiaire prussien et l'établissement de Siegburg est une concrétisation de sa pensée. Le nouveau « Königliche Strafanstalt Michaelsberg zu Siegburg » (pénitencier royal de Michaelberg à Siegburg) est mis en fonction le 10 décembre 1896.

I. La philosophie carcérale

Le XIXe siècle est un tournant majeur de la théorie carcérale, les prisons sont internationalement réformées et l'Allemagne n'y échappe pas. En somme, il y a autant de façons de concevoir la prison qu'il y a de réformateurs, comme le résume Michelle Perrot : « Les théoriciens des prisons sont surtout des organisateurs. Leur problème au XIXe siècle est moins de penser la peine […] que de créer la meilleure prison possible : punitive, dissuasive, éventuellement efficace. »[51]. Carl Krohne développe sa pensée dans son ouvrage « Die

[47] La ville se situe à 24 kilomètres de Cologne et à 10 kilomètres de Bonn (à vol d'oiseau).
[48] Site officiel de l'abbaye : http://www.abtei-michaelsberg.de (consulté pour la dernière fois le 01/08/2022)
[49] WINTERMANN Gerhard, « Krohne, Karl Georg Julius », dans FRIEDL Hans *e.a.* (ed.), *Biographisches Handbuch zur Geschichte des Landes Oldenburg*, Oldenburg, Isensee, 1992, p. 395 - 396.
[50] Edouard Ducpétiaux est inspecteur des prisons et des établissements de bienfaisance entre 1830 et 1861. Il réforme considérable le système pénitentiaire belge durant ces 30 années de fonction. DANS AUBERT Roger, « Ducpétiaux Antoine-Édouard », dans *Biographie nationale de Belgique*, t. 32, Bruxelles, Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 1964, col. 154 - 176.
[51] PERROT Michelle, *Les ombres de l'histoire. Crime et Châtiment au XIXe siècle*, Paris, Flammarion, 2001, p 63.

Organisation des Gefängniswesens » et en tant qu'instigateur de la construction de la prison, il y insuffle sa vision de l'incarcération. Cette dernière est influencée par ses études de théologie grâce auxquelles il est ordonné pasteur. Avant de devenir chef du service des prisons, il est pasteur dans une prison de Basse-Saxe dont il devient directeur par la suite. Il a à cœur la réinsertion sociale des détenus et croit en l'amendement par l'enfermement[52]. En outre, cette philosophie peut être mise en lien avec l'étymologie du mot « pénitencier ». Il est issu du mot « pénitence » qui signifie le regret d'avoir offensé Dieu et qui se conjugue à un acte permettant l'expiation de la faute commise[53]. Ce n'est donc pas, par hasard si l'appellation officielle de la prison est « Strafanstalt », « pénitencier » en allemand. Le but principal de cette nouvelle institution carcérale à Siegburg est clair : réinsérer les criminels en faisant de la privation de liberté un parcours d'amendement et de repentir pour la réinsertion d'un bon citoyen qui ne récidivera pas. Néanmoins, il ne nous a pas été possible de nous procurer un exemplaire de l'ouvrage de Carl Krohne afin de développer précisément sa pensée. Mais les grandes lignes de cette dernière sont communes à de nombreux autres auteurs européens du même siècle et nous les utiliserons à titre de comparatif.

Afin de mener à bien l'objectif de pénitence, deux aspects de la prison sont à prendre en considération : son architecture et son règlement. Tout d'abord, présentons l'ensemble de l'établissement. Étant donné que l'institution accueille des hommes et des femmes, deux espaces distincts sont créés afin de séparer les sexes. La non-mixité est un impératif, comme l'exprime clairement le Belge Édouard Ducpétiaux dans sa réforme des prisons belges[54]. La description complète du bâtiment se base essentiellement sur les diverses photos et dessins de celle-ci qui sont dans la banque d'image du site officiel de la prison de Siegburg ainsi que dans les archives privées des familles Crabbé et Sonveau. De plus, Louise Thuliez fournit dans ses mémoires la seule description complète du lieu à laquelle nous comparons les diverses photos et dessins précédemment cités. La seule vue aérienne que nous ayons du complexe date des années 1920 ou 1930[55].

[52] WINTERMANN Gerhard, *op. cit.*, p. 395 - 396.
[53] « Pénitence », dans *Larousse en ligne* : https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/pénitence/59238 (consulté pour la dernière fois le 02/08/2022).
[54]. DUPONT-BOUCHAT Marie-Sylvie., *op. cit.*, p. 1 - 27.
[55] Site *Frank Falla Archive. Siegburg prison* : https://www.frankfallaarchive.org/prisons/siegburg-prison/ (consulté pour la dernière fois le 02/08/2022).

1) L'architecture, point de départ du régime carcéral

Le bâtiment principal est en forme de croix et est celui dédié aux hommes et peut contenir 500 détenus. Bien séparé par de hauts murs, la prison des femmes (entourée en bleu) est quelque peu en retrait et plus petite (elle peut accueillir 200 femmes)[56]. Autour de celle-ci s'étend la périphérie de la ville où se trouvent plusieurs usines ainsi que des champs dans lesquels vont travailler certaines condamnées pendant la guerre[57]. L'entrée principale (entourée en orange dans la photo ci-dessous) débouche sur la prison des hommes ainsi qu'une première cour dans laquelle sont les bâtiments utilitaires, c'est-à-dire la cuisine, la buanderie et ce que nous estimons être le pavillon des gardiens (entouré en vert)[58]. Nous supposons que l'espace des femmes possède sa propre cuisine et sa propre buanderie, mais nous n'avons pas de photos ou de dessins de ces dernières. Louise Thuliez confirme la présence d'un pavillon pour les gardiennes, mais nous ne l'avons pas identifié. Si nous suivons le principe de séparation des sexes, il est peu probable que la totalité du personnel soit dans le bâtiment[59]. Chaque prison possède sa propre chapelle et ses propres extérieurs afin que la séparation des sexes soit totale.

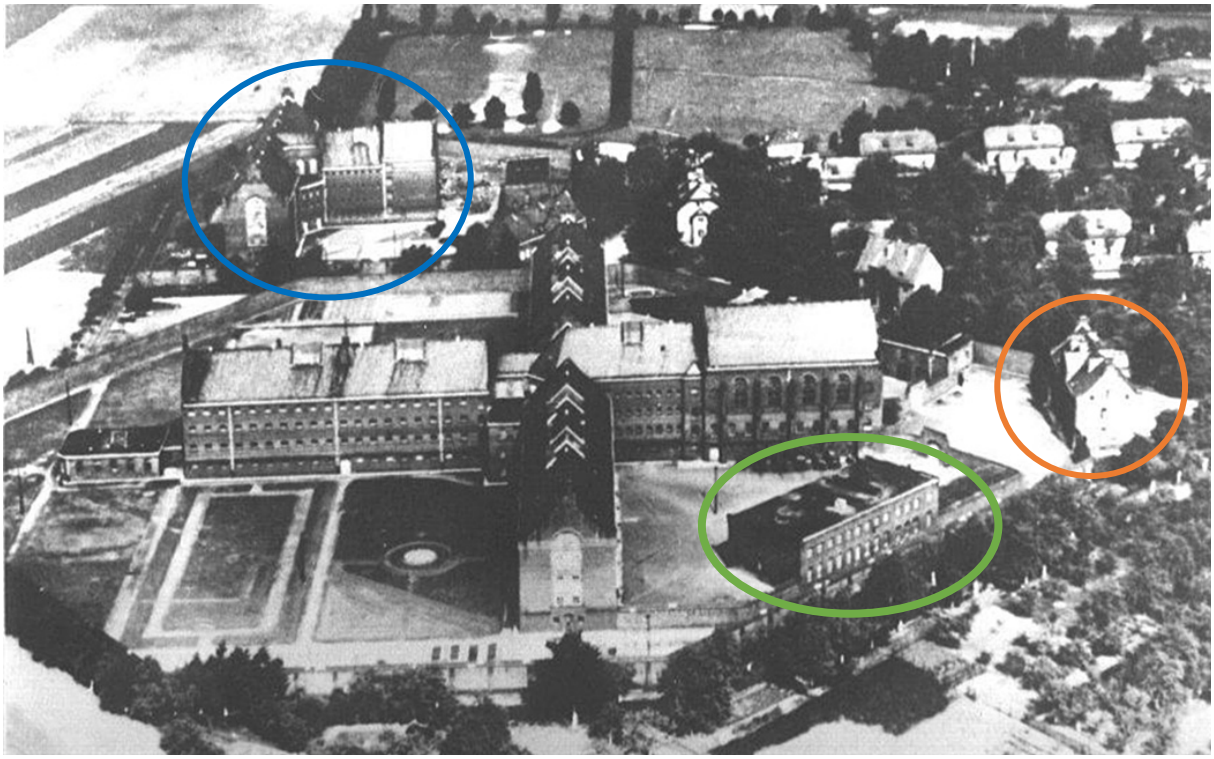

Illustration 1 - Vue aérienne du complexe pénitentiaire de Siegburg, 1920 ou 1930.

[56] JVA SIEGBURG, *Behördenvorstellung. Geschichte* : https://www.jva-siegburg.nrw.de/behoerde/behoerdenvorstellung/index.php (consulté pour la dernière fois le 02/08/2022).
[57] THULIEZ Louise, *Condamnée à mort*, Paris, Flammarion, 1936, p. 219 - 220.
[58] **Annexe Chap. I, n° 1, *Seconde photo du complexe.***
[59] THULIEZ Louise, *op. cit.*, p. 212 - 218.

L'architecture du complexe pénitentiaire de Siegburg semble utiliser comme modèle celle du régime carcéral pennsylvanien, aussi appelé régime de Philadelphie. Avec le régime auburnien, il est l'un des grands régimes carcéraux cellulaires américains qui ont influencé l'Europe du XIX[e] siècle, notamment grâce à l'étude qu'en a fait l'homme politique français Alexis de Tocqueville[60] ainsi que l'allemand Nikolaus Heinrich Julius, professeur à l'université de Berlin[61].

Nous pouvons comparer Siegburg avec la toute première prison dite de type pennsylvanien : le pénitencier d'Eastern State de Philadelphie. Un bâtiment central d'où s'étendent plusieurs ailes de cellules qui sont séparées du centre par des grilles. Ce modèle prend comme point de départ l'architecture panoptique[62]. L'une des grandes lignes de ce principe est de permettre à un seul gardien de voir l'entièreté de la prison à tout moment. Ne sachant jamais d'où provient la surveillance, les détenus estiment que cette dernière est constante et l'intériorisent, ce qui fait qu'ils contrôlent par eux-mêmes leur comportement[63].

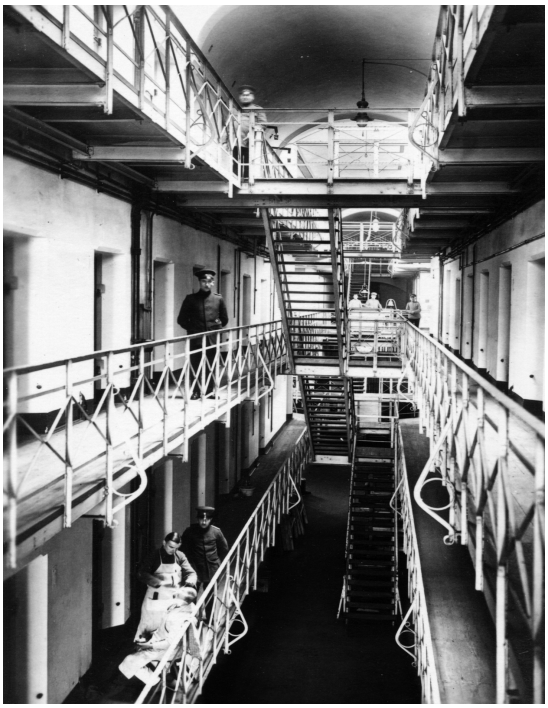

Illustration 2 - Photo de l'intérieur d'une des ailes de la prison des hommes, Siegburg, 1920 ou 1930.

Donc, la forme en « T » de la prison des femmes permet une surveillance efficace des ailes de cellules depuis le centre du bâtiment, à l'image des prisons suivant le modèle pennsylvanien[64]. Dans l'état actuel de nos recherches, nous ne possédons pas de schémas de

[60] Alexis Clérel, comte de Tocqueville (1805 - 1859). Il effectue plusieurs voyages aux États-Unis pour étudier la démocratie du pays. Il devient également partisan d'une réforme des prisons française qu'il défend dans le livre *Du système pénitentiaire aux États-Unis et de son application*, publié en 1933. Sa pensée n'est concrétisée qu'à la fin du siècle. / RAYNAUD Philippe, « Tocqueville », dans RAYNAUD Philippe et RIALS Stéphane (dir.), *Dictionnaire de philosophie politique*, 3[e] éd. complétée, Paris, Quadrige / Presses Universitaires de France, 2003, p. 807 - 814.

[61] Nikolaus Heinruch Julius publie en 1828 les *Verlesungen über die Gefängeniskunde*, les « Leçons sur les prisons ». / Sa pensée se base essentiellement sur le panoptisme mais assimile également le principe d'isolement cellulaire du modèle pennsylvanien.

[62] Le panoptique dont nous parlons ici est uniquement le modèle carcéral pensé par l'anglais Jeremy Bentham (1748 - 1832). Pour une analyse plus complète de ce modèle, nous vous renvoyons vers Michel Foucault et son ouvrage *Surveiller et punir* qui développe le concept plus large de « panoptisme ».

[63] FOUCAULT Michel, *op. cit.*, p. 228 - 264.

[64] **Annexe Chap. I, n° 2, *Photo du centre de la prison des hommes.***

l'intérieur de la prison donc la description qui suit est basée sur les dires de Louise Thuliez ainsi que les photos et dessins du bâtiment. Chaque aile est composée de 3 étages de cellules devant lesquels courent des couloirs ouverts avec des parapets à claire-voie afin de faciliter la surveillance. Le tout est illuminé par de grandes verrières postées à chaque extrémité[65]. Le rez-de-chaussée est dédié aux bureaux du personnel, c'est-à-dire les bureaux de la direction, de la secrétaire, de la trésorerie et de possibles espaces dédiés aux gardiennes. Tout cela est séparé des espaces cellulaires par des grilles[66]. Comme dans toute prison allemande construite au XIX^{e} siècle, il n'y a pas de salle à manger commune, les repas sont distribués dans les cellules[67]. L'aile dans laquelle se situe la chapelle est nettement identifiable, car l'architecture extérieure diffère du reste du bâtiment.

Illustration 3 - Archives famille Crabbé, *Peinture de la prison des femmes avec vue sur la façade comprenant la chapelle*, Siegburg, s.d.

2) Le règlement

Cette base architecturale pose les grandes lignes du règlement du pénitencier de Siegburg. Le modèle pennsylvanien est inspiré des institutions monastiques pratiquant la retraite solitaire afin que l'isolement empêche toute communication. Dans le régime de

[65] **Annexe Chap. I, n° 3, *Dessin de la prison et de la cour de promenade.***
[66] THULIEZ Louise, *op. cit.*, p. 212 - 218.
[67] FEEST Johannes, « Allemagne », dans OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DES PRISONS, *Rapport*, Lyon, Observatoire international des prisons, 1993, p. 17 - 24.

Philadelphie, il s'agit d'un isolement absolu, de jour comme de nuit afin que le condamné n'ait que sa propre conscience comme compagne qui le met face à ses actes. Le travail est également effectué seul, dans la cellule, mais face à la solitude et au manque d'occupation de l'esprit, il devient salvateur et fait partie intégrante de l'action de rédemption[68]. Cela correspond assez bien à la vision de Carl Krohne présentée plus tôt. Par ailleurs, le règlement de la prison est accroché dans chaque cellule et commence par une note moralisatrice dont Louise Thuliez fournit une traduction dans ses mémoires :

« Tu es maintenant prisonnier. Ta fenêtre barrée, ta porte verrouillée, la couleur de tes vêtements t'indiquent que tu as perdu la liberté. Dieu n'a pas voulu que tu continues à en abuser pour pécher contre ses lois et contre celles des hommes. Il t'a amené ici pour que tu expies les crimes de ta vie. Donc, courbe-toi sous la main toute-puissante de Dieu, courbe-toi sous les lois de fer de cette maison. Si tu n'obéis pas volontairement, ta volonté sera brisée. Mais si tu reçois humblement la punition qui t'est infligée, le fruit de ta soumission sera un cœur humilié et une conscience tranquille. Dieu le veut ainsi ! »[69]

Il existe d'autres versions de cette traduction comme celle faite par Herman Capiau[70] pour la prison de Rheinbach qui est une[71] extension du pénitencier de Siegburg et partageant le même règlement :

« Tu es maintenant prisonnier, les barreaux de la fenêtre, la porte fermée, la couleur de tes vêtements te disent que tu as perdu ta liberté. Dieu n'a pu souffrir que tu pusses abuser plus longtemps de ta liberté, dans le péché et dans le crime, alors il t'a crié : « Jusqu'ici, mais pas plus loin ». Le châtiment que le juge humain t'a infligé émane du Juge Éternel, dont tu as troublé l'ordre et enfreint les commandements. Tu es ici en pénitence, et toute expiation provoque souffrance, n'oublie jamais que tu n'en es redevable qu'à toi-même. Mais de cette pénitence doit sortir pour toi un bien. […] Ainsi donc courbe-toi sous la main toute-puissante de Dieu, courbe-toi sous la loi de l'État. Incline-toi aussi devant le Règlement de cet Établissement, ce qu'il ordonne doit être obéi sans refus. Il vaut donc mieux l'accomplir de bon gré, car ta mauvaise volonté sera brisée. Tu t'en trouveras bien et la vérité de ce qui suit t'apparaîtra : Tout

[68] FOUCAULT Michel, *op. cit.*, p. 274 - 279.
[69] THULIEZ Louise, *op. cit.*, p. 241.
[70] Herman Capiau (1884 - 1957) est ingénieur dans les charbonnages du borinage et membre du réseau Edith Cavell. Il est condamné à 15 ans de travaux forcés et est envoyé à la prison de Reinchbach. / SPRINGUEL Arnaud, « Capiau Herman », dans HONNORÉ Laurent et e.a., *1000 personnalités de Mons et de la région. Dictionnaire Biographique*, Waterloo, Avant-Propos, 2015, p 105 - 106.
[71] **Annexe Chap. I, n° 4, *Photo aérienne de la prison de Rheinbach.***

châtiment, quand on y est soumis, semble non une joie, mais une douleur. Mais par la suite, il donne à ceux qui l'ont subi les fruits paisibles de la Justice. Avec l'aide de Dieu ! »[72]

Ces deux versions illustrent bien l'objectif de pénitence de la prison en assimilant le crime commis comme une offense à Dieu et l'amendement qui en découle doit être douloureux. Le système carcéral est conscient de la dureté que représentent l'enfermement et la privation de liberté, mais estime que c'est nécessaire pour faire d'un criminel un honnête citoyen. C'est une forme de réinsertion dans la société par l'expiation. Cependant, comme toute théorie carcérale, le modèle de Philadelphie est une forme d'utopie qu'il n'est pas possible d'appliquer à la lettre et, en tant que réformateur, Carl Krohne développe sa propre vision de l'incarcération en prenant pour base le modèle américain. Nous supposons que le régime carcéral appliqué avant la guerre n'a pas radicalement changé avec l'apparition du conflit. Les lignes qui suivent ne sont que des hypothèses basées sur les témoignages des prisonnières politiques de la Grande Guerre.

En somme, l'isolement par le système cellulaire est bien d'application, même pendant l'office religieux, mais ne le serait pas pendant la promenade. Le modèle pennsylvanien impose que le détenu fasse de l'exercice absolument seul dans les couloirs, sans même voir d'autres prisonniers faire la même chose. En pratique, permettre une activité physique deux fois par jour à 200 prisonnières, en l'effectuant au compte goûte, n'est pas possible. Les promenades se font donc en même temps, mais pas en groupe. Les prisonnières effectuent leur marche en file, les unes derrière les autres et dans le silence afin de maintenir au mieux le principe d'isolement[73]. Nous ne savons pas si les détenues présentent entre 1896 et 1914 sont soumises aux travaux forcés,

Illustration 4 - Archives famille Crabbé, *Dessin de la Chapelle par soeur Léonardine Hannay*, Siegburg, s.d.

[72] NNR 670, *Papiers Herman Capiau*, n° 2. / DEBRUYNE Emmanuel, « Les prisonniers politiques belges et français dans le système carcéral allemand, 1914-1918 », dans BEAUPRÉ Nicolas et RANCE Karine, *op. cit.*, p. 201 - 202.
[73] **Annexe Chap. I, n° 3, *Dessin de la prison et de la cour de promenade.*** / DE CROŸ Marie, *Princesse et combattante : mémoires de Marie de Croÿ 1914-1918*. Présenté par Helène Amalric, Paris, Omnibus, 2015, p. 140. / THULIEZ Louise, *op. cit.*, p. 223.

ce point ne relevant pas uniquement du système pénitentiaire, mais de la justice prussienne. Les prisonnières politiques ne précisent jamais si des prisonnières de droits communs effectuent également les travaux forcés entre 1914 et 1918.

Donc, ce nouveau complexe pénitentiaire fonctionne de concert avec celui du Michaelsberg jusque sa fermeture en 1914. La même année, la prison de Rheinbach est inaugurée et une grande partie des détenus de Siegburg y sont transférés[74]. Puis, la Première Guerre mondiale éclate et Siegburg devient un bagne pour les hommes et femmes des régions occupées condamnés à la prison/déportation.

II. Le système carcéral durant la guerre

L'occupation de la Belgique et du nord de la France amène l'autorité allemande à mettre en place une politique d'occupation, elle impose un nouveau cadre légal à la population belgo-française[75]. En d'autres termes, L'Allemagne transpose son code pénal aux zones occupées et leurs habitants ne répondent plus aux lois françaises ou belges. La population doit dès lors obéissance à l'autorité allemande et aux lois auxquelles elle se réfère, sous peine de sanctions (majoritairement des peines de prison). De ce fait, la définition de trahison envers la patrie allemande s'étend également aux citoyens occupés : « Un Allemand qui intentionnellement pendant une guerre contre l'empire allemand, prête [sic] assistance à une puissance ennemie, ou bien cause un préjudice à la puissance militaire de l'empire allemand ou des alliés, est puni du chef de trahison envers la patrie. »[76]. Cette dernière s'accompagne d'une série de précisions telles que les différentes sanctions à appliquer. La plus grande d'entre elles est le travail forcé à perpétuité pour toute personne coupable d'espionnage, de complicité avec un espion ou fournissant des hommes à l'ennemi de l'Allemagne en guerre. Cette description correspond aux actions des services de renseignement et d'évasion[77].

Dès les premiers mois de l'occupation, une grande surveillance policière est mise en place. L'autorité allemande multiplie les arrêtés restrictifs ainsi que les interdictions toute en

[74] Site officiel JVA Rheinbach, *Behördenvorstellung. Historie :* https://www.jva-rheinbach.nrw.de/behoerde/behoerdenvorstellung/historie/index.php (consulté pour la dernière fois le 03/08/2022).
[75] VAN DER FRAENEN Jan, « Achtung! L'espion et son exécution ; la répression allemande de l'espionnage pendant la Première Guerre mondiale », dans VANDENBUSSCHE Robert (dir.), *Résister en Belgique et en France du Nord occupées (1914-1918)* ¸Villeneuve-d'Ascq, IRHis, 2012, p. 155 - 170.
[76] KIRSCHEN Sadi, *Devant les Conseils de Guerre allemands*, Bruxelles, Rossel & fils, 1919, p. 42.
[77] *Ibid.*, p. 42 - 44.

les accompagnant d'amendes et de peines de prison[78]. Les affaires concernant des services de résistances arrivent dès le printemps 1915[79]. Dans le contexte de l'occupation, le droit militaire est également appliqué, en supplément du Code civil. Le terme de trahison envers la patrie se transforme alors en « trahison de guerre » et les sentences n'en sont que plus dures. Les condamnations aux travaux forcés à perpétuité précédemment citées deviennent des condamnations à mort[80]. Les demandes d'appel par les avocats des accusés n'étant pas autorisées, leur seule chance d'échapper à la mort est le recours en grâce auprès du gouvernement général. L'examen de ce genre de demande peut prendre quelques jours, voire quelques mois. Lorsque la grâce est accordée, « par l'empereur », la peine de mort est commuée en travaux forcés à perpétuité[81]. Le recours en grâce peut également être introduit par une autre nation telle que l'Espagne. En effet, l'ambassadeur d'Espagne en Belgique, le marquis de Villalobar, intervient notamment en faveur de Jeanne de Belleville et Louise Thuliez[82]. Le cardinal secrétaire d'État du Vatican, Pietro Gasparri, intervient également, par exemple, pour Madeleine Doutreligne.

Des peines moins radicales sont également appliquées et sont généralement des années d'emprisonnement avec ou sans travaux forcés. À cet effet, plusieurs prisons allemandes sont utilisées comme bagnes pour les condamnés, c'est le cas de Delitzsch, Rheinbach et Siegburg. La jeune prison prussienne devient dès lors un bagne pour de nombreuses condamnées des régions occupées. Les prisonnières de droit commun qui y sont présentes ne sont pas transférées ailleurs et côtoient les déportées. Le fonctionnement interne du pénitencier ne semble pas être modifié par cette nouvelle fonction et les condamnées affluent dès 1915 et particulièrement en 1916, année pendant laquelle la répression en territoire occupé s'intensifie[83].

[78] VAN YPERSELE Laurence et DEBRUYNE Emmanuel, *op. cit.*, p. 20 - 21.
[79] *Ibid.*, p. 79 - 81.
[80] KIRSCHEN Sadi, *op. cit.*, p. 42 - 44.
[81] VAN DER FRAENEN Jan, *op. cit.*, p. 155-170.
[82] Le marquis n'est pas le seul à se mobiliser pour les condamnés de l'affaire Cavell, voir : DEBRUYNE Emmanuel, *Le réseau Edith Cavell : Des femmes et des hommes en résistance*, *op. cit*.
[83] VAN YPERSELE Laurence et DEBRUYNE Emmanuel, *op. cit.*, p. 79 - 81.

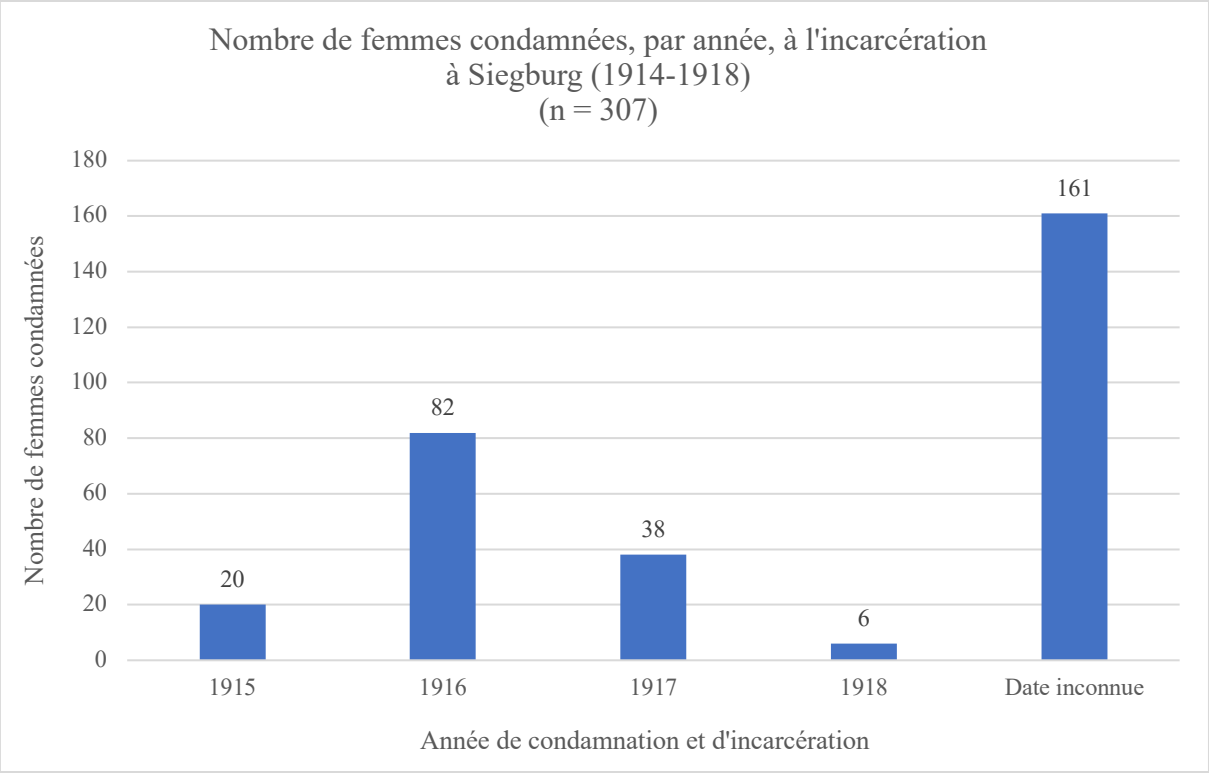

Graphique 1 - Graphique montrant le nombre de femmes déportées à Siegburg chaque année (1914-1918).

Pour rejoindre Siegburg, les condamnées sont transportées en train. Depuis Bruxelles, c'est en passant par Liège et Cologne que le trajet est le plus court. Les arrivées de prisonnières ne se font pas de manière massive. Le plus souvent, ces femmes arrivent seules ou par deux[84]. Une fois arrivés à la gare, un trajet en tramway ou environ 30 minutes de marches sont nécessaires pour atteindre le complexe carcéral et découvrir « des grilles de fer, une voûte lugubre, une cour pavée et, au fond, le bâtiment de la prison »[85].

L'objectif d'amendement de la prison est mis en porte à faux par la présence des prisonnières belgo-françaises. En effet, ces dernières sont considérées comme des criminelles par la loi allemande, car elles ont commis un crime de « trahison de guerre » a et il doit être sanctionné. Là réside une dualité subjective très forte entre les deux partis. Les prisonnières estiment être des patriotes ayant fait leur devoir pour leur pays, qui n'est en aucun cas l'Allemagne. Défendre son pays en temps de guerre face à un envahisseur ne constitue pas pour elles un crime, mais bien le contraire. C'est une forme d'acte patriotique, un devoir à remplir au même titre que les soldats volontaires. De plus, ce sont des citoyennes belges et françaises, elles répondent donc uniquement aux codes pénaux de leurs nations. Les « crimes » commis

[84] DE CROŸ Marie, *op. cit.*, p. 126. / THULIEZ Louise, *op. cit.*, p. 203, 212 - 218.
[85] DE CROŸ Marie, *op. cit.*, p. 129.

par ces femmes n'en sont pas aux yeux de la justice belgo-française. L'avocat Sadi Kirschen résume la situation par ces quelques mots : « Ces lois draconiennes ont leur raison d'être du moment qu'elles s'appliquent à un Allemand qui trahit son propre pays. Mais le législateur allemand va vraiment trop loin lorsqu'il applique ces lois -[…]- aux populations des pays envahis. »[86]

En somme, la philosophie de rédemption est inefficace face à ces femmes qui estiment ne rien avoir à se reprocher. L'enfermement n'est qu'une épreuve donnée pour de mauvaises raisons et dont la portée rédemptrice est nulle lorsqu'il s'agit de résistantes aux forts sentiments patriotiques. Ces derniers semblent même renforcés par l'enfermement à Siegburg. Les mémoires de Louise Thuliez ou de Marie de Croÿ sont explicites à ce sujet. De plus, comme nous le verrons dans le chapitre cinq, l'expérience carcérale de 1914-1918 n'empêche pas bon nombre d'entre elles de recommencer leur combat en 1940.

Nous n'avons pas de sources issues de l'administration de la prison, donc le fonctionnement de cette dernière ne nous est donné que du point de vue des prisonnières déportées. Néanmoins, le cas des prisons françaises du XIX^e^ basées également sur le même modèle semble démontrer un échec de l'idéologie d'amendement et la dégradation rapide des conditions de détentions. Toutes les réformes morales sont transformées en sanctions disciplinaires. L'utopie d'un redressement des consciences semble abandonnée au profit du « matage » des criminels que la réclusion tant préconisée ne semble aucunement corriger et le cachot devient l'arme de punition principale des directeurs de pénitenciers[87]. Ces constatations arrivent dès la moitié du XIX^e^ siècle pourtant la construction de pénitenciers cellulaires continue à travers l'Europe. Le système carcéral de Carl Krohne aurait-il déjà échoué avant que la guerre n'éclate ? Cela induirait que les conditions de détentions dont se plaignent les prisonnières belgo-françaises sont déjà celles connues par les prisonnières de droits communs qui y sont enfermées avant le conflit mondial. Néanmoins, nous n'avons pas de documents ou critiques concernant la gestion du pénitencier de Siegburg avant la guerre. Les chapitres suivants permettront d'entrer dans les détails de l'expérience de détention des prisonnières déportées et d'analyser si la théorie carcérale développée par Carl Krohne est respectée ou si cette dernière n'est qu'utopie face à la réalité et aux bouleversements que provoque la guerre.

[86] KIRSCHEN Sadi, *op. cit.*, 1919, p. 44.
[87] LETERRIER Sophie-Anne, « Prison et pénitence au XIXe siècle », dans *Romantisme*, n° 142, 2008, p. 41 - 52.

Chapitre 2 : Les prisonnières

La prison ayant été présentée, il est temps de nous attarder sur ses occupantes. Durant la Grande Guerre, bien que cette institution soit le bagne principal pour les femmes belges et françaises condamnées par les autorités d'occupation, peu d'archives datant de cette période ont été conservées. Il n'y a, par exemple, pas de registre d'écrou complet regroupant les noms de toutes les occupantes entre 1914 et 1918. C'est donc au fur et à mesure des recherches et dépouillements d'archives qu'il nous a été permis de dresser une liste partielle des détenues déportées à Siegburg.

I. Identifier les prisonnières de Siegburg

Ce recensement probablement incomplet de la population carcérale est très varié. Il regroupe des femmes d'horizons diverses en commençant par la nationalité. Effectivement, la prison abrite des femmes de trois nationalités différentes. Des prisonnières allemandes sont également à Siegburg. Ce sont celles pour qui le pénitencier a été initialement construit. Puis, de 1914 à 1918, arrivent les condamnées belges et françaises. Elles subissent une déportation en pays étranger, nation ennemie en ces temps de guerre. Toutefois, nous n'avons pas d'informations à propos des détenues allemandes, nous ne savons pas leur nombre ou leur identité. Il est seulement fait mention de leur présence par Louise Thuliez et Marie de Croÿ. Effectivement, leur départ, au début de l'année 1916, provoque un assouplissement de plusieurs règles et interdits[88].

De plus, la nature des crimes commis par les détenues allemandes diffère de celle des Belges et des Françaises. Les femmes allemandes sont des prisonnières dites de droit commun, c'est-à-dire que ce sont des femmes qui ont enfreint la loi allemande. Elles ont commis un délit ou un crime passible d'une peine de prison - selon le Code pénal - et ont été jugées et condamnées pour cela. Elles sont considérées par les prisonnières belgo-françaises comme étant les véritables criminelles, des personnes dangereuses. Elles sont la « lie de la population »[89] pour Marie de Croÿ.

[88] DE CROŸ Marie, *op. cit.*, p. 152. / THULIEZ Louise, *op. cit.*, p. 242. / BRUXELLES, AGR, CAP, Service Baucq-Cavell, n° 3013, Rapport de Louise Thuliez, s.l., s. d.
[89] DE CROŸ Marie, *op. cit.*, p. 144.

Face à elles, des femmes belges et françaises qui sont déportées à Siegburg pour « trahison de guerre »[90]. C'est-à-dire avoir porté préjudice d'une manière ou d'une autre à l'empire allemand en ces temps de guerre. Ce sont principalement les résistantes qui correspondent à cette définition. Pourtant, de leur point de vue, elles n'estiment pas avoir fait quoique ce soit de mal étant donné qu'elles ne font que défendre leur pays qui est attaqué et occupé par une puissance ennemie. D'ailleurs, les codes pénaux français et belges ne répertorient pas ce genre d'action comme étant répréhensibles. Ces femmes restent fidèles à leur nation et accomplissent ce qu'elles estiment être une forme de devoir patriotique. Par ailleurs, la loi belge leur donne raison dans les années 1930 en créant le statut juridique de « prisonnier politique », ce qui les différencie définitivement des détenues allemandes.

La totalité de nos recherches porte uniquement sur les prisonnières politiques belges et françaises. Nous avons identifié 307 ex-détenues de Siegburg. Le point de départ de ce dénombrement est la *liste de femmes prisonnières en Allemagne*[91] et ses 114 noms de déportées à Siegburg. Les données et autres noms ajoutés à la liste initiale ont été réunis en dépouillant le fonds de la Commission des Archives des Services patriotiques ainsi que le carnet de notes de Marie et Victoire Kerf ainsi que celui de Marie de Croÿ qui regroupent respectivement une cinquantaine et une centaine de notes. Ce le tableau est composé de 12 entrées se présentant comme ceci : nom, prénom, nationalité, réseau, chef(s) d'accusation, lieu du procès, date de la condamnation, peine, temps passé à Siegburg (en y inscrivant la date d'arrivée et la date de sortie), date de naissance et de décès, autres informations (liens parentaux avec d'autres détenues, lieu de résidence, etc.)[92].

L'élaboration de ce tableau met en lumière deux problèmes principaux concernant la collecte d'informations. Premièrement, pour 12 détenues, nous ne pouvons pas formuler une identification claire. C'est-à-dire que nous ne possédons pas le nom de famille ou le prénom et/ou le service dans lequel elles ont agi. En effet, sans prénom, nom, ou appartenance à un service il ne nous est pas possible de rechercher précisément des archives supplémentaires afin d'en savoir plus à leur sujet.

Il y a plusieurs causes possibles à ce problème. Il peut s'agir d'erreurs concernant l'orthographe du nom de famille comme Hermine Waneukem qui est régulièrement écrit

[90] KIRSCHEN Sadi, *op. cit.*, p. 23 - 24. / DEBRUYNE Emmanuel et VAN YPERSELE Laurence, *op. cit.*, p. 79.
[91] LIÈGE, Archives de l'État, *Prison de Verviers*, n° 3416, Liste des femmes prisonnières en Allemagne.
[92] Annexe Tableau d'identification.

« Vaneukem »[93]. Ce sont des données d'identification complètes et son rapport pour son travail au sein du service Carlot Louis qui ont permis de déceler l'erreur. Il peut également y avoir des confusions administratives concernant l'utilisation du nom de jeune fille ou du nom marital. Ce dernier point est souvent présent lorsque nous avons des informations sur des détenues qui, au moment de l'incarcération, sont célibataires, mais qui se présentent sous leur nom de femme mariée dans certaines archives, à l'image Victoire Kerf. En effet, dans un procès-verbal d'une réunion de l'Association des ex-prisonnières politiques de Siegburg, datant de 1954, Victoire est présentée comme « Madame Sonveau ». Grâce aux archives de ses descendants, la famille Sonveau, nous connaissons son nom de jeune fille. Ce changement de nom de famille imposé à la femme lors de son mariage peut provoquer de nombreuses confusions dans l'élaboration d'une identification claire des détenues de Siegburg, mais également pour tout historien étudiant l'implication de ces femmes en résistance et, plus largement, l'histoire du genre.

En outre, dans ce procès-verbal les femmes participantes sont appelées uniquement par leur nom de famille. Leur emprisonnement ne fait donc aucun doute, étant membre de l'association, mais nous n'avons pas plus d'informations à leur propos. Les prisonnières se connaissant, elles ne jugent sans doute pas utile de faire quelques précisions et se conforment aux changements de statut civil de leurs compagnes ce qui provoque une confusion lors de l'analyse de ces documents des décennies plus tard. Donc, il se peut que certaines prisonnières soient mentionnées deux fois, mais pas sous le même nom de famille. Par ailleurs, le statut particulier des religieuses provoque également des complications dans l'identification de ces dernières. En somme, elles sont nommées la plupart du temps par leur nom religieux et pour certaines d'entre elles, il n'a pas été possible de retrouver leur identité civile. C'est le cas, par exemple, de sœur Louise de la Charité Pierre de Lille et de sœur Augustine, religieuse augustine de Lierre.

[93] Hermine Waneukem est membre, avec son père Arille, du service de renseignement ferroviaire. Carlot Louis. Elle transporte les rapports d'observation jusqu'aux maisons devant faire office de « boite aux lettres » afin de les faire parvenir au GQG Britannique. Sa condamnation et celle de son père ont lieu lors du Grand Procès de Mons en 1916.

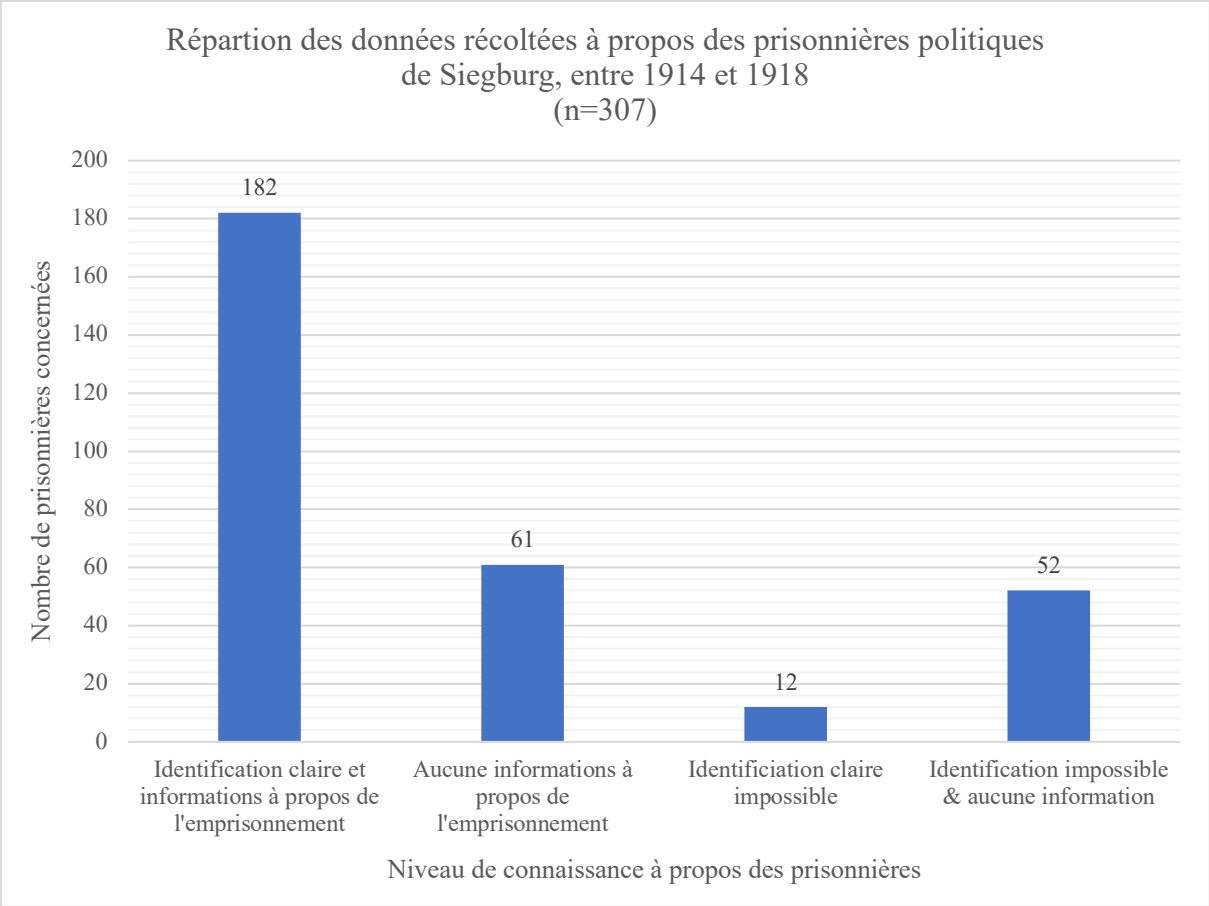

Graphique 2 - Répartition des données d'identification et des informations d'incarcération à propos des prisonnières politiques de Siegburg (1914-1918)

Deuxièmement, les informations au sujet de l'incarcération sont souvent assez lacunaires et ne sont pas les mêmes d'une femme à l'autre. Sur 307 détenues, 61 sont mentionnées sans aucune information à propos de leur séjour à Siegburg. La majorité des femmes à propos desquelles nous ne possédons aucune information provient de la *liste de femmes prisonnières en Allemagne* et du procès-verbal de la réunion de l'Association. Aucune archive n'a pu venir compléter les inconnues. De plus, certains noms sont simplement cités par d'autres détenues comme le font Marie de Croÿ et Louise Thuliez dans leurs mémoires. Par exemple, Louise Thuliez écrit à propos de sa compagne de voyage lors du trajet en train pour la prison, mais elle ne donne jamais son nom. Tout ce que nous savons, c'est que cette femme est belge et est condamnée à 5 ans de travaux forcés pour avoir abrité un membre des services de renseignements alliés[94]. Par ailleurs, dans les carnets de notes, la sélection des informations fournies est subjective et change d'une détenue à l'autre. Bien que nous retrouvions la plupart du temps le nom, le prénom, la peine et la cause de l'incarcération, d'autres informations

[94] THULIEZ Louise, *op. cit.*, p. 214.

peuvent figurer ou non, selon l'envie de l'auteure[95]. L'exemple le plus parlant est la laconique note de Louise de Bettignies « condamnée à mort à Bruxelles le 16 mars 1916 pour avoir refusé de parler »[96].

Enfin, notons que 52 prisonnières inscrites dans ce tableau cumulent les deux problèmes précédemment présentés. Donc, il se peut que nous n'ayons que leur nom de famille malgré la certitude, grâce aux archives analysées, de leur présence à Siegburg.

II. Une population carcérale diversifiée

Cet échantillon nous permet d'aboutir à certaines constatations. La principale étant que la population carcérale de Siegburg est assez diversifiée. Néanmoins, il n'est pas possible d'effectuer un compte précis des types de milieux représentés. La totalité des informations récoltées reste très lacunaire et varie d'une détenue à l'autre. Pour certaines d'entre elles, nous possédons toutes les informations nécessaires, car nous possédons leurs mémoires, un rapport détaillé ou des biographies telles que celle sur Louise de Bettignies, rédigée par l'historienne Chantal Antier. Tout d'abord, ces femmes sont issues de plusieurs milieux socioprofessionnels différents. Il y a des membres de la noblesse comme la princesse Marie de Croÿ, la baronne Marthe Boël, la comtesse Jeanne de Belleville et la vicomtesse Gabrielle de Monge. Il y a également des membres de la haute bourgeoisie comme Louise de Bettignies née dans une grande famille désargentée du nord de la France.

On peut aussi noter la présence de femmes qui ont fait des études et exercent une profession à l'image de Laure Tandel et Louise Thuliez qui sont institutrices ou Léonie Van Houtte qui est infirmière. Nous savons également que de nombreuses couturières sont présentes à Siegburg. Rien d'étonnant étant donné que l'industrie textile, grandement féminisée, est un secteur important de l'économie belge de l'époque et est l'un des plus touchés par le chômage provoqué par l'occupation[97].

Des femmes des classes plus populaires telles que des ouvrières ou des paysannes sont sans doute présentes, mais nous n'en avons identifié aucune. Qu'elles soient ouvrières ou paysannes, il semblerait qu'elles ne laissent pas de traces dans les archives de la Commission

[95] Peuvent également figurer la date d'arrestation, la date de condamnation, le lieu du procès et des informations sur la famille.
[96] MONS, Archives de l'État, *Fonds Marie de Croÿ*, n° 2, Carnet contenant la liste des détenues de la prison de Siegburg avec le motif de leur arrestation.
[97] GUBIN Éliane et DE SMAELE Henk, *op. cit.*, p. 105.

et dans les carnets de notes ou, si elles en laissent, elles ne font pas état de leur profession. Il est probable que le niveau d'alphabétisation de ces femmes soit trop bas pour permettre la rédaction d'un rapport. Par ailleurs, une grande partie de la population belge de l'époque est illettrée, un tel niveau d'éducation relève des classes plus élevées précédemment citées.

Ensuite, plusieurs détenues sont de la même famille. Elles sont condamnées et emprisonnées en même temps. C'est le cas de Victoire Kerf, emprisonnée avec sa mère, Marie. Celui de la famille Ramet dont la mère Louise est décédée en prison et y était avec ses deux filles : Alphonsine et Claire. Citons également la grande famille Denoël, composée de 5 femmes avec Marguerite et ses filles Jeanne, Julienne, Raymonde, et Stéphanie.

Par ailleurs, l'incarcération de familles entières fait se côtoyer différentes générations de femmes. Nous n'avons que peu de données concernant l'âge des détenues, soit 50 sur les 307 femmes trouvées. Dans ce petit échantillon, l'âge de la population carcérale (entre 1914 et 1918) s'étend sur une large fourchette allant de la quinzaine à la septantaine[98]. La majorité des femmes de cet échantillon a dans la vingtaine et nous avons 8 mineures. Louise Thuliez confirme la présence de très jeunes détenues, estimant leur nombre à une dizaine et les surnommant « les jeunes »[99]. Nous pouvons citer Victoire Kerf (née en 1900), Jeanne Denoel (née en 1898) ou sa sœur Raymonde (née en 1896) et Jeanne Dubuisson (née en 1898). Enfin, la plus vieille détenue inscrite dans le tableau est la veuve Lemaire, emprisonnée avec ses deux filles et ayant 75 ans en 1917 ou 1918.

À l'image des âges, les états civils des prisonnières sont également diversifiés. Ils ne sont pas toujours mentionnés de manière explicite par les prisonnières. Étant donné qu'elles écrivent à propos d'elles-mêmes, elles considèrent que cette information est déjà connue que ce soit dans leurs rapports à destination des autorités belges ou dans les carnets de notes de leurs compagnes. En nous basant sur les informations récoltées dans le tableau d'identification, nous pouvons mettre en place un graphique partiel des états civils des détenues.

[98] THULIEZ Louise, *op. cit.*, p. 245. / **Annexe Tableau d'identification**
[99] *Ibid*, p. 246.

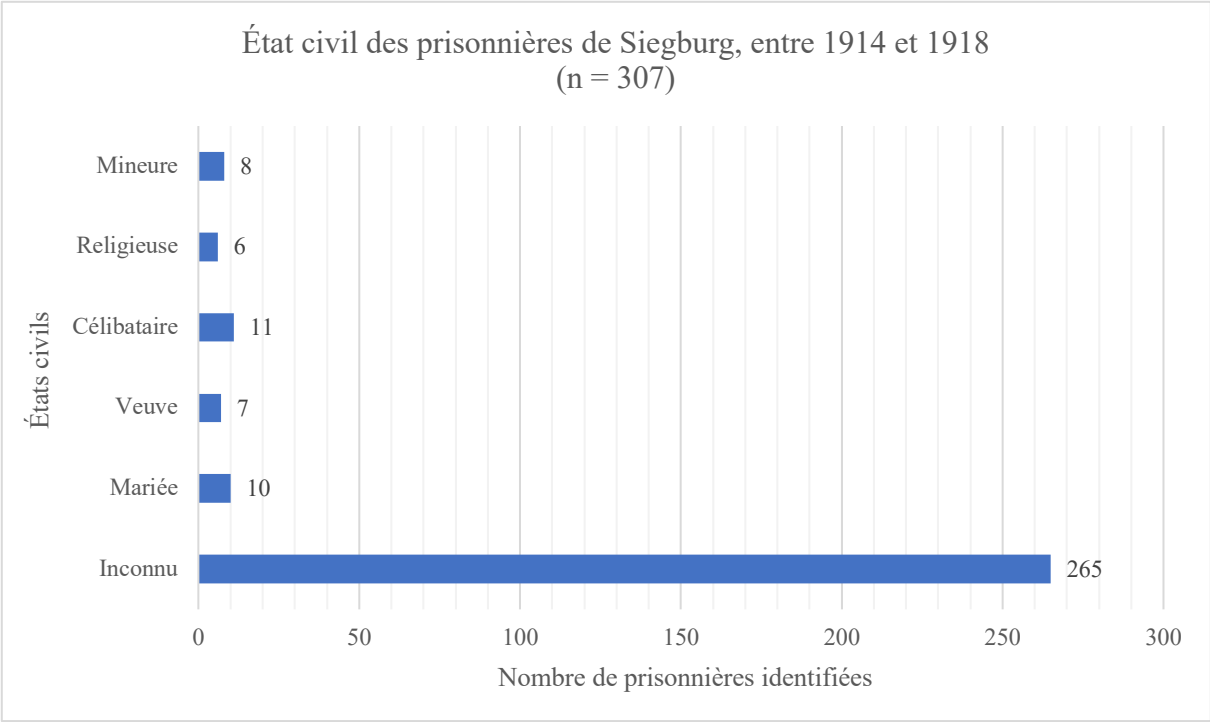

Graphique 3 - Les différents états civils des prisonnières politiques de Siegburg (1914-1918)

En prenant en compte le taux de données inconnues, nous estimons que la majorité des femmes emprisonnées sont mariées et souvent déjà mères. Certaines donnent leur nom marital et celui de jeune fille, tandis que d'autres se présentent uniquement à travers l'identité de leur mari en se nommant « épouse de » ou « veuve de » et écrivent parfois à propos de leur époux dans les carnets. Il est indiqué s'il est au front, emprisonné ou fusillé. Dans ce dernier cas, elles ne se présentent généralement pas encore comme « *veuve de* », sans doute l'évènement étant trop récent et le deuil non terminé[100]. C'est le cas de Marie Kerf, la mère de Victoire, dont le mari, Joseph, a été fusillé alors qu'elles arrivaient à Siegburg, en 1916[101]. La quasi-totalité des notes écrites dans son carnet est accompagnée de condoléances et mots de courage face à l'épreuve du deuil alors que ces notes sont rédigées en 1918, soit 2 ans plus tard[102]. Pour autant, Marie Kerf n'est pas appelée *Veuve Kerf* par ses compagnes[103]. Celles qui sont appelées de cette manière sont déjà veuves quand la guerre éclate à l'image de la veuve Lemaire.

[100] Le sujet du deuil sera abordé dans le chapitre n° 4.
[101] Sa lettre d'adieu est parvenue jusque la prison. On peut en lire une retranscription dans DE CROŸ Marie, *op. cit.*, p. 142 - 143.
[102] Archives privées de la famille Sonveau. *Carnet de notes*, Siegburg, 1918.
[103] C'est le cas dans Archives privées de la famille Sonveau. *Carnet de notes*, Siegburg, 1918. / DE CROŸ Marie, *op. cit.*/ THULIEZ Louise, *op. cit*.

Ensuite, sans compter les adolescentes, il semble y avoir un nombre non négligeable de détenues célibataires, mais nous ne savons pas en donner un nombre exact. Certaines jeunes célibataires se marient après la guerre à l'image Marguerite Blanckaert et Léonie Van Houtte. Il y a également Louise de Bettignies, Marie de Croÿ, Gabrielle de Monge, Laure Tandel et Louise Thuliez qui font partie de ces femmes jugées trop vieilles pour se marier, les « vieilles filles »[104]. La société de l'époque les considère comme étant inutiles puisqu'elles ne rempliront jamais leurs rôles tant attendus d'épouse et de mère[105]. Bien que préjudiciable aux yeux de la société, ce statut n'a aucune incidence sur les conditions d'emprisonnement de ces femmes. De plus, il ne change en rien la postérité dont bénéficient ces femmes dans la mémoire collective d'après-guerre. En particulier celle de Louise de Bettignies dont la mort précoce à Siegburg l'élève en martyr de la nation française[106].

Enfin, il existe une dernière catégorie de détenues, celle des religieuses. Nous en avons identifié six, parmi lesquelles sœur Léonardine Hannay, des Dames de l'Instruction chrétienne qui a écrit et peint le recueil de poèmes illustrés aujourd'hui conservé par la famille Crabbé[107]. C'est une catégorie particulière de la société, étendard des valeurs chrétiennes et morales, qui est respectée par tous. Durant la guerre, les religieuses ont utilisé à leur avantage leur image de servantes de Dieu, exemple d'abnégation, de charité et de modestie discrète, leur donnant une image de femmes inoffensives. Ce statut semble leur avoir évité des interrogatoires trop rigoureux ou violents de la part des Allemands comme le montre Clara Folie dans son mémoire de maîtrise analysant les services de Monge et Eude Magnée[108]. Néanmoins, cela ne les protège pas de l'emprisonnement et de la déportation en Allemagne. Leurs actes de résistance sont, aux yeux de la loi allemande, tout aussi condamnables que ceux des autres femmes s'engageant dans cette voie.

À propos de l'engagement en résistance, parmi les 307 prisonnières répertoriées, 141 ont été clairement identifiées comme étant engagées dans un réseau de résistance. Elles sont issues de 28 services différents qui dépendent chacun d'un des trois Grands Quartiers Généraux en action. Par exemple, nous avons des membres du service Ramble dépendant du GQG britannique via l'organisation Cameron. Également des membres du service Ramet dépendant

[104] Au moment de leurs incarcérations : Louise de Bettignies a 36 ans, Marie de Croÿ a 40 ans, Gabrielle de Monge a 33 ans, Laure Tandel a 41 ans et Louise Thuliez a 34 ans.
[105] BOLOGNE Jean-Claude, *Histoire du célibat et des célibataires*, Paris, Fayard, 2004, p. 249 - 259.
[106] Ce point sera abordé dans le chapitre n° 5.
[107] Il nous est difficile de déchiffrer de manière précise la calligraphie de son prénom. Nous supposons qu'il s'agit du prénom Léonardine mais, cela pourrait être également Léopoldine.
[108] FOLIE Clara, *op. cit.*, p. 131 - 132.

du GQG français ou des membres du service Wauters dépendant du GQG belge. Le compte des résistantes présenté ci-dessus est en réalité beaucoup plus important qu'annoncé, car de nombreuses femmes ont été condamnées pour des actes correspondant à une activité pouvant être faite par un membre d'un service, mais nous n'avons pas pu les relier à quoique ce soit.

Ce problème d'appartenance explicite peut être dû au fait que beaucoup de femmes ne sont pas recrutées à proprement dit dans les services, bien qu'elles s'y investissent de manière plus ou moins importante. La plupart des femmes sont incorporées par l'intermédiaire de leur mari, de leur fils ou de leurs frères en tant que soutien à ces derniers[109]. Certaines de nos détenues, sans que nous puissions savoir exactement lesquelles, sont à Siegburg pour avoir pris par un engagement patriotique dont elles ne sont pas à l'initiative. À l'image de Victoire et Marie Kerf qui ont pris part à la surveillance des trains commencée par Joseph Kerf[110]. Par ailleurs, ces femmes sont présentées dans les rapports comme « femme de » ou leurs fiches de renseignement indiquent « a coopéré » comme c'est le cas pour trois femmes du service Carlot Louis[111]. De nombreuses femmes forment, autour d'un résistant, une nébuleuse féminine qui est pourtant un élément essentiel de la survie du réseau sans pourtant être reconnues. La grande majorité des résistantes font partie de cette nébuleuse, elles ont été tout autant engagées que leur homologue masculin, mais il ne subsiste d'elles que peu de traces dans les rapports de la Commission[112]. En ce qui concerne les prisonnières de Siegburg, la plupart d'entre elles semblent bénéficier d'une certaine reconnaissance grâce à création de l'Association des ex-prisonnières de Siegburg[113]. Par ailleurs, Victoire et Marie Kerf ne sont pas nommées dans les rapports écrits pour le service Kerf-Xhonneux-Hick, seul Joseph est mentionné comme en étant membre. Pourtant Victoire possède sept décorations honorifiques dédiées aux résistants. Donc, elle est bel et bien membre du service aux yeux des autorités belges et françaises.

Puis, nous supposons que certaines femmes de ce corpus ont été condamnées pour des actes qu'elles ont faits seules, à l'image de Marie-Thérèse Dupuis, l'une des plus téméraires, qui écrit clairement dans une lettre avoir aidé des personnes à passer la frontière de son propre chef[114]. Nous émettons l'hypothèse qu'il y ait plus d'actions solitaires tout en ne sachant pas

[109] VAN YPERSELE Laurence et DEBRUYNE Emmanuel, *op. cit.*, p. 75.
[110] Interview d'Emile Sonveau par Noémie Adam-Colquhoun*, À propos de sa mère Victoire Kerf,* 21 août 2020, Andenne.
[111] BRUXELLES, AGR, CAP, Service Carlot Louis, n° 2173, Fiches de renseignements.
[112] GUBIN Éliane, *Choisir l'histoire des femmes*, *op. cit.*, p. 237 - 258.
[113] Nous reviendrons sur ce point dans le chapitre n° 5.
[114] BRUXELLES, AGR, CAP, *Dossiers concernant d'éventuelles femmes à la solde des Allemands et infiltrées parmi les prisonnières de Saint-Gilles et Siegburg*, n° 3244, Lettre de Marie-Thérèse Dupuis, 08/09/1921.

les identifier clairement. Lorsque les détenues écrivent à propos de leur sentence dans les carnets de notes, elles mettent précisément leur « crime » et se gardent bien de rédiger explicitement leur appartenance à un réseau. Étant donné qu'il s'agit d'actions à effectuer dans le secret, il est trop risqué pour elles d'écrire à ce sujet en plein conflit et, qui plus est, en étant dans une prison allemande.

Donc, nous basons notre hypothèse sur les types de condamnations. Cependant, tous les types d'actions possibles sont présents, allant de l'aide à l'évasion vers les Pays-Bas à la correspondance en passant par le renseignement et la presse clandestine. S'ajoutent également tous les types d'activités que ces missions engendrent comme loger des soldats, servir de boite de réception pour les rapports ou passer la frontière. Notre corpus de prisonnières référence 94 accusations différentes de la plus vague comme « correspondance » à la plus précise comme « Avoir caché un fusil, des pièces de bicyclettes, du blé, du vin, des munitions et des soldats français et allemands »[115]. La plupart des informations sont fournies par les carnets de notes de Marie de Croÿ et de Victoire Kerf. La façon de communiquer ce genre d'information dans ce support particulier est très personnelle et change en fonction de la prisonnière. Il y a plus de 150 notes et donc plus de 150 façons d'écrire à propos de son incarcération. En outre, les actions solitaires semblent se concentrer autour de la dissimulation d'armes, de bicyclettes, de pigeons ainsi que d'hommes de leurs familles risquant le travail forcé.

Certaines actions sont toutefois clairement solitaires et reflètent également le très large éventail de « crimes » passibles de peines de prison et de déportation selon le gouvernement allemand. Effectivement, quatre prisonnières ont été condamnées pour avoir eu ce qu'on peut appeler l'expression de sentiments hostiles envers l'occupant, c'est-à-dire avoir insulté de manière directe ou non des soldats. Citons Marie Linthout qui écope de 8 mois de prison pour avoir dit « sales boches »[116]. Ensuite, pour cinq autres détenues, c'est le refus de dénoncer un proche ou un soldat caché qui les a conduites à Siegburg. Ce ne sont pas des agents de services, mais ce qu'elles ont fait est tout de même considéré comme une opposition grave à l'autorité occupante.

En outre, ces chefs d'accusation divers s'accompagnent de peines qui le sont tout autant. Le point commun de chaque condamnation est la déportation en Allemagne et elle

[115] Voir dans le tableau Massart Marthe.
[116] MONS, Archives de l'État, *Fonds Marie de Croÿ*, n° 2, Carnet contenant la liste des détenues de la prison de Siegburg avec le motif de leur arrestation, Linhtout Marie.

s'accompagne de différents types de peines à purger que nous pouvons diviser en deux grandes parties : la prison simple et les travaux forcés.

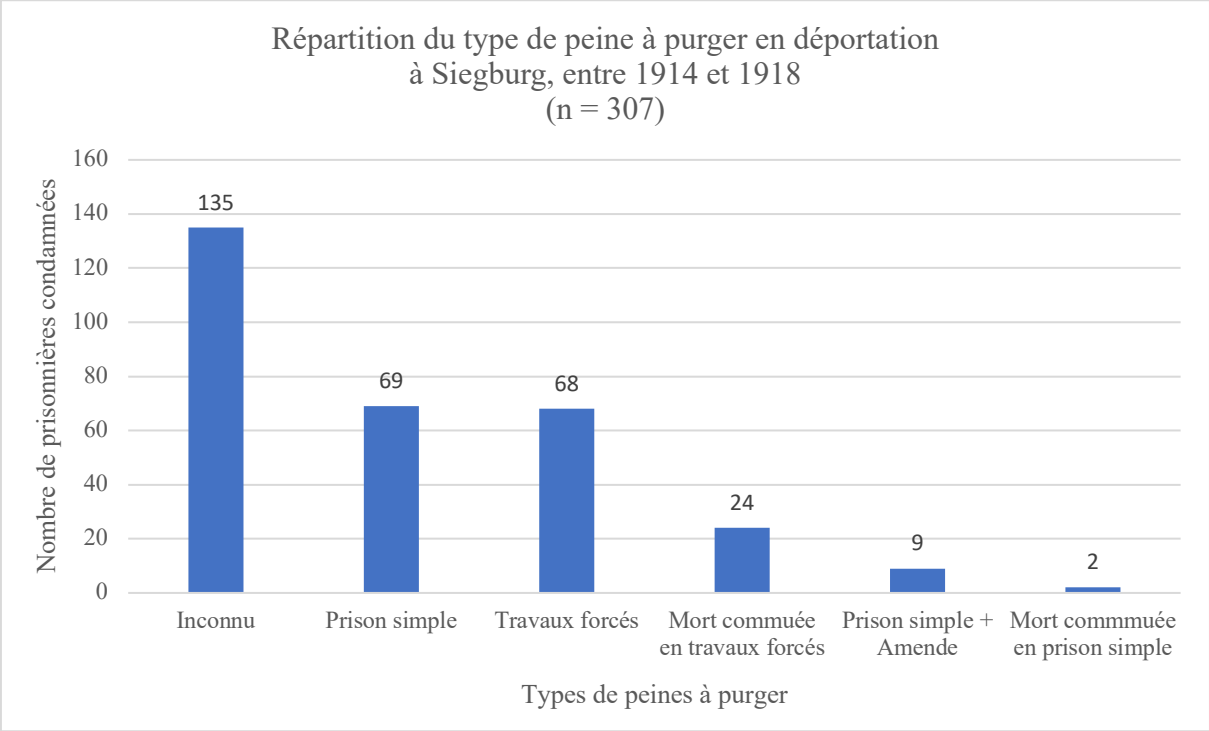

Graphique 4 - Répartition des types de peines que les prisonnières doivent purger à Siegburg (1914-1918)

Pour la majorité des prisonnières répertoriées, nous ne disposons pas d'informations à propos de leur peine. Cette grande inconnue correspond majoritairement aux détenues que nous n'avons pas pu clairement identifier ainsi que celles pour qui aucune information n'est disponible. Pour les 173 femmes du corpus restant, nous pouvons constater qu'il y a une majorité de condamnées aux travaux forcés tout en prenant en compte les peines de mort commuées. En ce qui concerne ces dernières, leur commutation se fait par suite de recours en grâce accordés par l'autorité allemande ou par l'intervention d'extérieurs, comme nous l'avons expliqué dans le chapitre un.

III.Conclusion

Nous constatons que la population carcérale de Siegburg est assez variée. Sont présents différentes strates socioprofessionnelles, différents âges et statuts civils ainsi que différentes actions de résistances et différentes organisations. Mais, nous sommes loin du compte réel des prisonnières présentes et peut-être ne sera-t-il jamais entièrement connu. Les problèmes d'identification claire et les informations lacunaires compliquent l'élaboration de conclusions

unanimes concernant l'analyse de la population, nous ne pouvons émettre que des tendances qui nous semblent les plus proches de la réalité.

En outre, les femmes issues de milieux sociaux modestes sont le plus souvent illettrées ou presque et ne sont donc pas représentées ici, car les archives dépouillées sont essentiellement des écrits des détenues et sans une alphabétisation correcte, pas de notes dans les carnets ou d'écriture de rapports. Le nombre d'ouvrières ou de paysannes est donc une grande inconnue dans le recensement actuel des 307 prisonnières.

Enfin, un gros point de confusion subsiste dans l'établissement de ce tableau de données, le nom de famille des détenues. La confusion administrative entre nom de jeune fille et nom marital est régulièrement de mise en fonction de la date de création des archives (avant ou après le mariage). Ce changement de nom imposé lors du mariage change également la façon d'identifier une ex-prisonnière qui se présente à travers l'identité de son mari. Pour reconstituer le passé de ces femmes, il est souvent impératif de connaître l'identité du mari afin de découvrir le nom de jeune fille, et ce en particulier quand les prisonnières sont exclusivement présentées comme « épouse de », sans même donner leur prénom. Cela peut provoquer l'invisibilisation de nombreuses femmes et de leur vie avant de devenir « épouse de ».

Chapitre 3. Vivre en prison

Dans les jours qui suivent le jugement, les condamnées font la découverte de leur « nouvelle demeure », le pénitencier royal de *Michaelsberg* de Siegburg. Alors, pour certaines, commence une longue incarcération qui ne prendra fin que le 8 novembre 1918, lors de la prise de la prison par des soldats allemands se révoltant contre l'autorité du *Kaiser*. Les témoignages rassemblés sont unanimes à propos des conditions de vie difficiles, à la limite de la survie. Ce chapitre se concentre sur l'analyse de ces conditions de vie décrites dans les rapports et les mémoires des ex-prisonnières. Une première partie d'analyse concerne l'environnement carcéral des détenues et la façon dont leurs journées sont agencées avec une analyse des types de travaux auxquels elles sont soumises. Une seconde partie est dédiée à la santé des prisonnières et à l'hygiène de la prison. Il est ici question d'étudier la présence ou non d'épidémies, de la gestion des malades par le personnel soignant de la prison. Un point particulier est consacré à l'hygiène féminine et aux quelques cas de grossesses et d'accouchement en prison. Enfin, un point sur la nourriture donnée en prison termine de compléter l'analyse de l'état de santé globale des détenues.

À travers la totalité des fonds d'archives consultés, nous construisons une mosaïque de témoignages nous permettant de donner une image globale de l'expérience carcérale à Siegburg à partir d'appréciations subjectives. Nous combinons des écrits rédigés à des moments chronologiques différents, portant sur des périodes chronologiques différentes et des vécus différents. En effet, une adolescente de 16 ans comme Victoire Kerf ne vit pas l'emprisonnement de la même manière qu'une dame au fort caractère comme Louise Thuliez ou une femme plus âgée et souffrante comme Louise Ramet. De plus, les mémoires de Marie de Croÿ ou Louise Thuliez et les rapports fournis à la Commission des Archives des Services patriotiques n'ont pas été rédigés au même moment, ils ont une décennie d'écart. La façon de percevoir l'expérience carcérale ainsi que les souvenirs que les prisonnières en gardent se modifient ou se troublent avec les années. Donc, ce chapitre est une reconstruction aussi complète que possible du vécu d'incarcération en prenant en compte chaque particularité des témoignages analysés. Toute cette construction est illustrée par de nombreux dessins et peintures réalisés par au moins deux détenues : Yvonne Aubry et sœur Léonardine Hannay. Ces dessins sont un support visuel aux différentes descriptions écrites et permettent une meilleure compréhension de l'agencement de l'espace carcéral.

I. « Tu es maintenant prisonnier. Ta fenêtre barrée, ta porte verrouillée »[117] : analyse de l'environnement carcéral

L'ensemble du complexe de la prison est appelé le « Siegburg-Kruckberg » par Louise Thuliez. Elle explique qu'il s'agit du nom donné au quartier où se situe la prison et que cela signifie « champs des supplices », mais ce n'est pas correct[118]. En effet, le mot « Kruckberg » n'est pas traduisible selon nos recherches. Il pourrait s'agir d'un lieu-dit de la ville de Siegburg, mais s'il fallait une traduction littérale à « champs des supplices », ce serait « Felder der Qual(en) » ou « Folterberg » si nous changeons le mot champs par montagne. Cet intitulé semble être connu des détenues, car il est également le titre d'un dessin de Yvonne Aubry. Ce dernier présente la cour de la prison avec, en filigrane, un pendu, symbole explicite du désespoir[119].

1) L'arrivée à Siegburg

À leur arrivée, les prisonnières sont reçues par la directrice de la prison ou par une des gardiennes et leur identité est vérifiée. Si elles arrivent durant la nuit, comme Louise Thuliez et Marie de Croÿ, elles sont enfermées dans une cellule pour dormir[120]. Le lendemain, une identification plus complète est effectuée. Marie Wauters[121] n'apprécie pas cette première discussion avec le personnel carcéral. Elle considère que cet entretien relève plutôt de l'interrogatoire que de la procédure administrative et se borne à ne rien répondre[122]. Ce premier acte de défiance isolé illustre la considération générale des prisonnières à l'égard du personnel de la prison. Nous aurons l'occasion d'analyser cette animosité en détail dans le chapitre n° 4.

Puis, les détenues doivent se soumettre à un bain obligatoire, cheveux détachés et sans aucune intimité, car étroitement surveillées par la *Hausmutter*[123], la gardienne en chef de la prison. Le vécu de ce premier moment d'emprisonnement, sœur Léonardine Hannay l'illustre par une peinture et un poème, dont une strophe raconte : « […] vite à la douche. N'y dites pas un mot. Car Haus Mutter [sic] vous louche »[124]. Nous ne savons pas exactement si les

---

[117] THULIEZ Louise, *op. cit.*, p. 241.
[118] *Ibid*, p. 219.
[119] Archives privées de la famille Crabbé, *Dessin de Yvonne Aubry,* La cour de la prison : *Krückberg.* Siegburg, 1917.
[120] DE CROŸ Marie, *op. cit.*, p. 130. / THULIEZ Louise, *op. cit.*, p. 215 - 216.
[121] Née Amen, Marie est la veuve de Célestin Wauters, organisateur du service de renseignement portant son nom.
[122] BRUXELLES, AGR, CAP, Service Wauters, n° 2478, Rapport de Marie Wauters, s l., s.d.
[123] *Hausmutter* signifie littéralement « mère au foyer ». Dans le cadre de la prison, ce terme équivaut à un niveau hiérarchique. La *Hausmutter* est la supérieure de toutes les geôlières.
[124] **Annexe Chap. III, n° 1.** / Archives privées de la famille Crabbé, *Recueil de poèmes : Ma prison par sœur Léonardine Hannay*, Poème illustré du bain d'arrivée.

prisonnières ont pris une douche ou un bain, car les deux appellations cohabitent dans la même source. De fait, sœur Léonardine écrit dans son poème qu'il s'agit d'une douche, mais elle a peint une baignoire. Cette contradiction n'est pas résolue par d'autres témoignages. Elle semble avoir été marquée psychologiquement par cette première journée à Siegburg, car elle est celle qui en parle le plus.

Ensuite, dans la même pièce, d'autres prisonnières sont chargées de défaire les bagages et de trier leurs contenus. Mais ce tri s'apparente plutôt à un débarras de ces dernières. Les propriétaires ne récupèrent presque rien de ce qu'elles ont emmené avec elles : « Ouvrent bien vos valises. Aussi tous vos paquets. Et puis vous dévalisent. Des objets trop coquets »[125]. Laure Tandel en a fait les frais, car elle n'a pas le droit de récupérer quoique ce soit, sans pour autant en connaître exactement la raison[126]. Il en est de même pour Fanny Aubergé[127] qui ne réussit à garder que son chapelet et son livre de prières[128].

Enfin, on leur fournit l'uniforme complet de la prisonnière politique. Nous disposons de représentations très claires de l'habit quotidien de la prisonnière de Siegburg grâce à de nombreux dessins et peintures ainsi que des photographies se trouvant principalement dans les fonds privés de la famille Crabbé et de la famille Sonveau. L'uniforme règlementaire se compose d'une robe de bure brune avec un corsage ajusté auquel on attache une jupe ample au-dessus de laquelle se place un tablier blanc. Sous cette dernière se portent des bas bleus avec des sandales/sabots de cuir. Puis, sur les épaules, se pose un châle en coton à motif quadrillé bleu et blanc. Afin de compléter l'ensemble, une coiffure règlementaire est aussi d'application : les cheveux sont partagés en deux, attachés en nattes qui se croisent à l'arrière de la tête pour former un chignon.

Illustration 5 - Archives famille Sonveau, Dessin d'une prisonnière par Yvonne Aubry, Siegburg, 1917.

[125] *Ibid*.
[126] EVERE, Service Général du renseignement et de la sécurité. Section des Archives Classifiées, *Fonds Tandel,* Lettre à Louise Tandel, 30/07/1916.
[127] Épouse Dierckxsens, Fanny est condamnée pour passage de courrier et de la *Libre Belgique*. Ses descendants, la famille de Smedt a conservé de nombreuses archives à son propos. Un livre biographie a été rédigé par une de ses descendantes en 2014.
[128] DE SMEDT-DIERCXENS Evelyne, *Récit d'une vie passionnée : Fanny Diercxens-Aubergé. 1882-1953*, s.l., s.n, 2014, p. 52.

Il y a également une chemise et des culottes en coton avec une robe dessous en bure faisant office de linge de sous-vêtement[129]. Le règlement carcéral fait deux différences vestimentaires en fonction du type de condamnation des détenues. Les prisonnières effectuant de la prison simple portent une robe de bure grise tandis que celle des condamnées aux travaux forcés est brune. Comme cela, le personnel sait qui il doit assigner au travail ou non. Dans le tableau d'identification présenté en annexe, nous avons comptabilisé 92 femmes condamnées aux travaux forcés. Il peut y en avoir plus étant donné que nous ne disposons pas des informations de condamnation de toutes les femmes retrouvées.

En cas de froid, une jaquette grise ou noire et un bonnet béguin de la même couleur sont ajoutés à l'ensemble. Louise Thuliez écrit dans ses mémoires que les plus jeunes détenues font des tentatives de modernisation en écourtant, décolletant en pointe ou en laissant passer une mèche folle, mais que la *Hausmutter* a l'œil pour repérer ce qui ne convient pas et ne permet pas ce genre d'écart[130]. Finalement, à partir de 1916, les détenues ont le droit de porter leurs propres vêtements. Certaines, comme Louise Thuliez, ont préféré garder l'uniforme jusqu'au bout estimant que puisqu'elles sont forcées d'être ici, autant se faire « entretenir » par l'ennemi[131].

2) La découverte de la cellule

Après tout cela, les prisonnières sont envoyées dans leur cellule, une pièce exigüe, souvent peu lumineuse, froide et humide où elles sont seules et isolées des autres. Louise Thuliez donne des mesures très précises quant à la taille de sa cellule : 3,75 m de profondeur sur 2,20 m de large et 2,50 m de haut dans ses mémoires tandis que dans son rapport à la Commission des Archives Services patriotique, elle note 3,5 m de profondeur sur 2 m de large et 3 m de hauteur. Ces chiffres varient de près de 50 centimètres et semblent être des estimations plutôt que de réelles mesures de la cellule[132]. Quoiqu'il en soit, cela démontre bien la taille assez réduite d'un tel espace de vie que nous pouvons arrondir à environ 8 m^2. Il existe deux types de cellules : des cellules unitaires ou des doubles. Ces dernières sont, comme leur nom l'indique, deux fois plus grandes et elles sont utilisées pour loger plusieurs détenues, généralement les plus jeunes[133]. Il semblerait, selon les termes utilisés par Louise Thuliez, que

[129] **Annexe Chap. III, n° 2, *Dessin en couleur de l'uniforme*.** / Archives privées de la famille Sonveau, *Dessin en couleur d'une prisonnière*, Siegburg, 1918. / THULIEZ Louise, *op. cit.*, p 217 - 218.
[130] THULIEZ Louise, *op. cit.*, p. 217 - 218.
[131] BRUXELLES, AGR, CAP, Service Baucq-Cavell, n° 3013, Rapport de Louise Thuliez, s.l., s.d.
[132] THULIEZ Louise, *op. cit.*, p 221. / BRUXELLES, AGR, CAP, Service Baucq-Cavell, *op. cit.*
[133] THULIEZ Louise, *op. cit.,* p. 246.

les prisonnières dormant ensemble y étaient à bien plus que deux : « Leurs matelas, alors s'alignaient par terre »[134]. Ce qui rend ces cellules doubles tout aussi exigües que celles unitaires.

Chaque porte en fer est munie d'un judas, mais pas de guichet, ce qui oblige les gardiennes à ouvrir totalement la porte afin de délivrer les repas. Cette même porte se ferme à l'aide d'une serrure et d'un verrou[135]. Au fond, de la pièce, un vasistas haut placé, dont l'ouverture est strictement règlementée par les gardiennes, permet à une faible quantité de lumière d'entrer, mais pas de pouvoir profiter d'une quelconque vue sur l'extérieur. Seules les détenues occupant les cellules des étages, en montant sur leur tabouret, réussissent à apercevoir quelque peu les alentours de la prison. Les cellules du Lazaret sont quant à elles pourvues d'une fenêtre permettant de voir l'extérieur, mais elle est bardée de barreaux[136].

Le mobilier de ces cellules est composé d'un lit en fer avec pour matelas trois paillasses superposées pour, en théorie, n'en former qu'une seule, qui se vide au fur et à mesure des utilisations. Louise Thuliez le comble avec les copeaux de bois protégeant les contenus des colis. Par ailleurs, celui de Marie de Croÿ semble taché de sang « comme si le précédent occupant de cette cellule s'y était tranché la gorge »[137]. L'ensemble est finalisé par un couvre-lit et un oreiller. Ensuite, il y a une petite table, un tabouret, une petite armoire suspendue avec un peu de vaisselle : un pot pour le café, une écuelle en faïence, une cuillère, une fourchette et un couteau. Ce dernier est repris chaque soir, possiblement afin d'éviter tout acte dangereux ou tentative d'évasion[138].

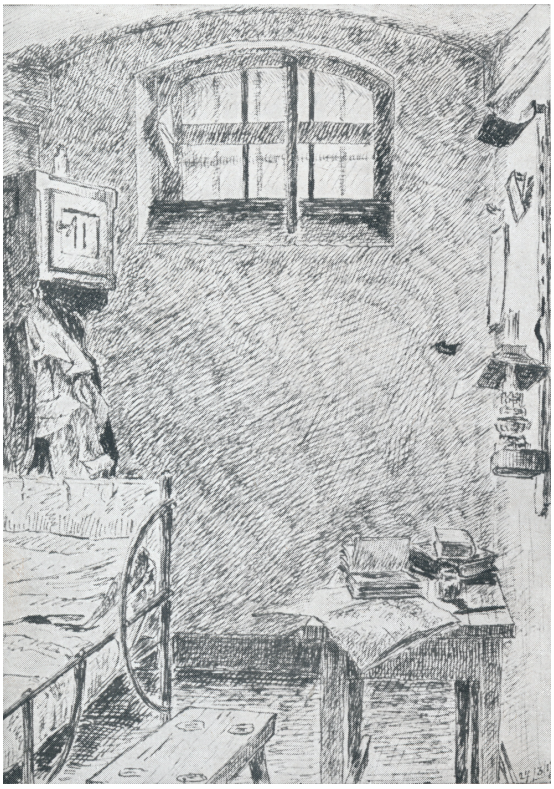

Illustration 6 - Archives famille Crabbé, Dessin de cellule vue depuis la porte, Siegburg, 27/03/1917.

[134] *Idem*.
[135] **Annexe Chap. III, n° 3, *Dessin de la porte, vue depuis le couloir.*** / Archives privées de la famille Crabbé, *Recueil de poèmes : Ma prison par sœur Léonardine Hannay,* Poème illustré *Causons un peu de tout*. / THULIEZ Louise, *op. cit.*, p 221.
[136] DE CROŸ Marie, *op. cit.*, p. 131.
[137] *Ibid*, p. 132.
[138] **Annexe Chap. III, n°4, *Dessin de la cellule, vue depuis la fenêtre.*** / *Idem* / THULIEZ Louise, *op. cit.*, p 222.

S'ajoutent une cruche faisant office de la seule dose d'eau de la journée, un seau et une bassine ; l'un des deux étant utilisé pour y faire ses besoins et est vidé chaque matin[139]. Il est également fait mention d'une brosse à vêtement, d'une brosse à chaussures ainsi que d'un escabeau. Ce ne sont pas des choses mentionnées dans toutes les descriptions de cellule. Il se peut que ce genre de matériel soit en fait apporté par les colis postaux des proches des prisonnières ou que certaines descriptions des cellules ne soient pas complètes. Les mots employés pour le seau, la bassine et la cruche varient d'un témoignage à l'autre, mais désignent tous trois utilisations distinctes : s'abreuver, nettoyer sa vaisselle et se soulager.

La seule véritable source de lumière de la pièce vient d'une lampe à pétrole, dont l'utilisation est, elle aussi, règlementée : Louise Thuliez mentionne que l'hiver les détenues n'ont droit qu'à une heure de lumière chaque soir, sauf les dimanches et les jours de fête, où tout est éteint, et l'extinction des feux se fait avant le diner[140]. Marie de Croÿ écrit également que « l'obscurité régnait l'hiver de quatre heures du soir à huit heures du matin : seize heures de nuit…, huit heures de jour gris »[141]. Par ailleurs, les cellules du Lazaret sont sur la face nord du bâtiment et ne bénéficient jamais du rayonnement direct du soleil[142]. De ce fait, le repas du soir se prend obligatoirement dans le noir durant les mois d'hiver.

Pour en finir avec l'immersion dans le lieu de vie des prisonnières, une caractéristique particulière des cellules est souvent revenue : le froid. Le pénitencier est fait de murs épais ne laissant pas passer la chaleur, mais bloquant le froid et l'humidité à l'intérieur. De plus, les couloirs, hauts de plusieurs étages, sont trop grands pour être chauffés de manière efficace et durable. Et comme le montrent de nombreux dessins, il n'y a pas de chauffage à proprement parler dans les cellules. Ce sont des tuyaux de fonte circulant le long des murs qui font office d'unique source de chaleur, mais ils ne chauffent que lorsque le personnel carcéral occupe ses bureaux, donc, par exemple, pas le dimanche. Ce fonctionnement correspond également à l'utilisation de l'électricité[143]. Laure Tandel communique souvent à ce sujet avec sa sœur. Le 16 septembre 1916, elle écrit qu'il fait « froid froid froid »[144], surtout la nuit, et demande de la

[139] DE CROŸ Marie, *op. cit.*, p. 132. / THULIEZ Louise, *op. cit.*, p 222. / BRUXELLES, AGR, CAP, Dossier concernant la prison de Rheinbach, la prison de Siegburg […] et différents camps de travail en France, n° 637, Rapport de Marie Albert, Liège, 10/09/1920.
[140] THULIEZ Louise, *op. cit.*, p 222.
[141] DE CROŸ Marie, *op. cit.*, p. 136.
[142] *Idem.*
[143] *Idem*. / BRUXELLES, AGR, CAP, Service Wauters, *op. cit*. / EVERE, *op. cit.,* Lettre à Louise Tandel, 30/07/1916. / BRUXELLES, AGR, CAP, Service Ramble, n° 2121, Lettre de Louise de Bettignies à sa mère, Siegburg, 17/10/1916.
[144] EVERE, *op. cit.,* Lettre à Louise Tandel, 24/09/1916.

crème afin de lutter contre les gerçures ainsi qu'un nombre conséquent d'habits chauds ou doublés. Puis en janvier 1917, elle écrit être transférée dans une autre cellule et l'apprécier parce qu'elle est un peu mieux chauffée étant donné qu'elle est située non loin des bureaux du personnel. En somme, la chaleur ne circule pas uniformément dans la prison et plus on s'éloigne des bureaux, plus la cellule est froide. Ces pièces glaciales provoquent le gonflement des mains et des pieds de Marie Wauters et les couvrent des gerçures ensanglantées[145].

II.« Courbe-toi sous les lois de fer de cette maison » [146] : un quotidien de « criminelle »

À Siegburg, les déportées belges et françaises sont considérées comme des criminelles, au même titre que les prisonnières de droit commun. Le personnel étant allemand, il a en face de lui des femmes qui, en temps de guerre, ont lutté contre leur patrie. La punition de ces dernières ne peut être que justifiée. Cette dualité marque fortement la façon dont sont perçues les comportements des geôlières. Ces dernières se comportent conformément à la ligne de conduite imposée par le règlement tandis que les prisonnières estiment être traitées injustement, car elles jugent être des personnes honnêtes dont le patriotisme est un comportement exemplaire en temps de guerre. Pour elles, ce sont uniquement les détenues de droit commun qui sont des criminelles parce que ce sont des condamnées pour vol, meurtre ou autre.

De surcroît, en se joignant à la lutte grâce à la résistance civile, ces femmes sont sorties du carcan genré que leur impose la société[147]. Il est possible que de cette transgression des rôles de genre découle une forme de mépris de la part du personnel carcéral le plus éduqué qui peut les considérer comme étant tout aussi *corrompues* que les prisonnières de droit commun. Nous n'avons pas de preuve que les rapports de genre influencent le comportement du personnel carcéral de Siegburg. Cette hypothèse pourrait se justifier par les normes de genre en place dans l'Europe de l'époque. La guerre est un territoire exclusivement masculin, les femmes étant appelées à l'abnégation et à l'attente du mari. L'entrée en résistance est un moyen de participer au conflit, mais les actions effectuées dépassent les limites imposées par les normes de genre[148]. Citons simplement la vicomtesse Gabrielle de Monge qui n'hésite pas à parcourir plusieurs

[145] BRUXELLES, AGR, CAP, Service Wauters, *op. cit*.
[146] THULIEZ Louise, *op. cit.*, p. 241. / Il existe des variations des traductions comme celle du Musée Royal de l'Armée et d'Histoire militaire : NNR 670, *Papiers Herman Capiau*, n° 2.
[147] GUBIN Éliane et DE SMAELE Henk*, op. cit.*, p. 27 - 34.
[148] *Ibid*, p. 111 - 121.

kilomètres à bicyclettes afin de trouver des soldats égarés ou de les guider dans la campagne namuroise[149]. Son comportement est aux antipodes de ce que la société attend d'une femme de son rang. Il en est de même pour les compagnes d'Édith Cavell, dont l'aura de martyre illuminé encore plus leurs actions. Le courage de ces femmes est considéré comme dangereux par l'autorité allemande qui est peut-être, dans un premier temps, surprise ou choquée d'un tel engagement patriotique venant de femme. Les normes allemandes sont les mêmes que celles belges et françaises : les femmes sont censées être de parfaites épouses souffrant en silence et attendant passivement leurs époux. Donc, il est probable que la transgression des normes de genre découlant des actions de résistances puisse influencer la vision qu'a le personnel carcéral des détenues belges et françaises.

Toute cette animosité provoque un ressentiment chez les prisonnières qui transparaît dans les rapports, les mémoires et les lettres analysées. Il est dirigé contre les gardiennes et le personnel haut placé (la direction), et prend la forme d'un récit acide à propos de ces personnes[150]. Cette différence de mentalité est parfaitement illustrée par la présence du règlement de la prison dans chaque cellule et sa critique part plusieurs prisonnières dont la Princesse Marie de Croÿ à ce sujet. Elle ne comprend pas ces règles, ni en quoi ces dernières sont censées rendre les personnes meilleures et les qualifie de « ridicule spécimen de tout ce qu'une administration mesquine avait pu inventer pour rendre la vie insupportable aux détenues ».[151]

1) La gestion du quotidien

Le pénitencier a une capacité d'accueil de 200 détenues dans la section des femmes, mais il atteint très tôt les 300 prisonnières. Le quotidien de la prison se déroule donc dans une constante surpopulation carcérale, impliquant la nécessité de trouver des solutions comme le transfert certaines femmes ailleurs, par exemple à Delitzsch, Sagan ou Vilvorde. Un changement important survient au début de l'année 1916, les détenues de droit commun sont transférées ailleurs[152]. Ce déplacement provoque un assouplissement global des règles de la prison en donnant, par exemple, l'autorisation de porter ses propres vêtements au lieu de

[149] FOLIE Clara, *op. cit*., p. 93.
[150] Des explications plus complètent sont fournies dans le chapitre n°4.
[151] DE CROŸ Marie, *op. cit.*, p. 130 - 131.
[152] Nous estimons que ce départ se fit entre l'arrivée de Louise Thuliez en janvier (elle indique la présence des prisonnières allemandes) et l'arrivée de Laure Tandel en juillet (elle reçoit des vêtements de la part de sa sœur). THULIEZ Louise, *op. cit.*, p. 242. / DE CROŸ Marie, *op. cit.*, p. 152.

l'uniforme pénitentiaire[153]. Ce qui permet d'adoucir un peu l'ensemble de la vie à Siegburg, car *les épreuves qui durent c'est en détail et par le détail qu'on souffre, le détail qui se répète et vous tombe goutte à goutte avec la durée !* »[154]. Le moindre changement est donc une bouffée d'air frais dans la monotonie.

Effectivement, il est certain que le quotidien de la prison apparaît être une petite mécanique de vie stricte bien huilée et rythmée, à tel point que plusieurs témoins relatent avec plus ou moins de détails une « journée type »[155]. En résumé, la journée commence aux environs de sept ou huit heures par une cloche sonnant le lever. Puis, des prisonnières viennent vidanger le seau à selles et remplir la cruche d'eau, ces deux opérations ne se font qu'une seule fois par jour, ce qui implique de devoir surveiller sa consommation d'eau. Ensuite, c'est la distribution du « petit déjeuner » : du café avec un morceau de pain. Après, s'enchainent la promenade du matin aux environs de dix heures et le début de la journée de travail, pour celles condamnées aux travaux forcés. Elles ont obligation de travailler jusque 18 heures, avec une pause d'une heure ou une heure et demie pour le repas ainsi qu'une promenade vers 15 heures, accompagnée d'un café. Finalement, aux alentours de 19 heures et demie, la cloche sonne l'extinction des feux, les portes sont verrouillées et c'est le silence absolu, le tout dans le noir complet.

Cependant, dans cet exemple de quotidien, les heures données sont approximatives. Ce sont les mémoires de Marie de Croÿ et Louise Thuliez qui fournissent ces détails temporels, mais les deux écrits ne s'accordent pas à propos des heures d'activités. Par exemple, Louise Thuliez écrit que la cloche de levé sonne à sept heures tandis que Marie de Croÿ indique qu'elle sonne à huit heures[156]. Étant donné que ces ouvrages ont été rédigés dans les années 1930, soit plus de dix ans après leur incarcération, les détails chiffrés sont souvent faussés, car ce genre de souvenir devient rapidement flou avec le temps. Bien qu'imprécises, ces heures permettent de se situer dans le temps et d'ordonner les activités dans un schéma de « journée type ».

Globalement, chaque détenue est isolée des autres, étant donné que plusieurs travaux forcés s'effectuent en cellule. Elles sont ici pour purger leur peine et, selon le point de vue allemand, se repentir de leurs crimes avec une obligation, théorique, de ne pas communiquer avec les autres. C'est une situation assez pesante, qui est transgressée autant que possible,

[153] BRUXELLES, AGR, CAP, Service Lenders, n° 1886, Rapport de Jeanne Albert, Liège, 10/09/1920. / DE CROŸ Marie, *op. cit.*, p. 158. / THULIEZ Louise, *op. cit.*, p. 218.
[154] EVERE, *op. cit*., Lettre à Louise Tandel, 20/08/1916.
[155] THULIEZ Louise, *op. cit.*, p. 223 - 224. / DE CROŸ Marie, *op. cit.*, p. 130 - 140. / BRUXELLES, AGR, CAP, Service Baucq-Cavell, *op. cit*. / BRUXELLES, AGR, CAP, Service Lenders, *op. cit.* / BRUXELLES, AGR, CAP, Dossier concernant la prison de Rheinbach […], *op. cit*.
[156] THULIEZ Louise, *op. cit.*, p. 223 - 224. / DE CROŸ Marie, *op. cit.*, p. 131.

notamment durant la promenade, grâce à des petits mots écrits sur des emballages de chocolat ou encore d'autres supports qui sont glissés dans les cellules ou de mains en mains[157]. Une transcription partielle d'un mot de Louise de Bettignies à Marie de Croÿ témoigne de ce genre de stratagème : *Avez-vous reçu mes quelques lignes d'avant-hier sur papier chocolat goûter Potin ?*[158]

D'ailleurs, les deux promenades de la journée sont des évènements assez attendus : « la seule récréation des détenues »[159], « un des meilleurs moments de la journée puisque nous nous retrouvions ensemble »[160]. Il s'agit de 30 ou 45 minutes de marche seule, en file et distantes les unes des autres d'environ trois mètres, dans un circuit (les femmes âgées ou celles ayant plus de mal à marcher le font dans un circuit plus petit) et avec l'interdiction de parler. Grâce aux assouplissements de 1916, la promenade dure une heure et peut se faire par deux, mais toujours dans le silence. Cette injonction est vastement contournée, surtout quand les détenues sont par deux, grâce à des conversations fugaces composées de phrases courtes vites énoncées pour ne pas être vues des surveillantes. C'est ainsi que Victoire Kerf peut discuter brièvement avec Marie de Croÿ pour lui demander de prier pour l'âme de son père, exécuté[161].

En outre, malgré l'enfermement, la confession des détenues, si elles sont catholiques[162], est respectée. Effectivement, un office catholique est exercé chaque dimanche. C'est un jour de repos dédié à la messe le matin et aux vêpres en début d'après-midi. La chapelle fait partie intégrante du bâtiment carcéral et est haute de plafond et lumineuse grâce à trois fenêtres/vitraux en forme d'ogives. À l'intérieur, sont disposés, sur une dizaine de rangées, des boxes pour chacune des détenues afin d'éviter toute communication entre elles[163]. Cependant, l'office est d'abord protestant puis catholique, et ce uniquement en allemand. Également, en 1916 (sans doute dans la même veine d'assouplissement que pour la promenade), les détenues qui le souhaitent sont autorisées à chanter dans la chapelle et l'on instaure une forme de tradition qui est de chanter dans le hall de la prison certains soirs. Les chants sont majoritairement en

---

[157] Annexe Chap III, n° 5. / Archives privées de la famille Crabbé, *Recueil de poèmes : Ma prison par sœur Léonardine Hannay*, Poème illustré *un petit mot par la porte*.

[158] BRUXELLES, AGR, CAP, Service Ramble, n° 2121, Fragment d'une lettre écrite par Louise de Bettignies à la Princesse Marie de Croÿ dans la prison de Siegburg, s.d.

[159] DE CROŸ Marie, *op. cit.*, p. 140.

[160] THULIEZ Louise, *op. cit.*, p. 223.

[161] DE CROŸ Marie, *op. cit.*, p. 141 - 142.

[162] À part le protestantisme donné également, car nous sommes dans une région protestante, il n'y aucune mention d'autre confession ou de détenues pratiquant une religion autre que les deux ici nommées.

[163] Annexe Chap III, n° 6. / Archives privées de la famille Crabbé, *Recueil de poèmes : Ma prison par sœur Léonardine Hannay*, Peinture de la chapelle. / DE CROŸ Marie, *op. cit.*, p. 140. / THULIEZ Louise, *op. cit.*, p. 223 - 224.

allemand, bien que Louise Thuliez semble se rappeler que certains soient entonnés en français tels que le chant de départ pour les prisonnières ayant purgé leur peine[164].

2) Sous « un regard de fauve »

Dans un poème, sœur Léonardine écrit : « Oui, un regard de fauve. Glisse dans la prison »[165]. Il s'agit du regard sévère des gardiennes, surveillant autant que possible le moindre geste des détenues, vérifiant que leurs travaux soient faits et que le règlement interne de la prison soit respecté. L'architecture panoptique remplit sa fonction en facilitant une surveillance accrue des prisonnières qui leur donne la sensation d'être presque tout le temps observées, sans savoir depuis quel endroit. Le personnel carcéral est la personnification du règlement sévère du pénitencier, bien qu'une différence notable de mépris et de rancœur soit faite par les détenues entre les gardiennes et les membres du personnel plus hauts placés comme le directeur[166].

Au-delà des rapports conflictuels basés sur l'animosité de la guerre entre des partis antagonistes, un problème majeur subsiste : la langue. À l'exception du directeur général et de la directrice de la section des femmes, il semble que personne d'autre ne parle français ou du moins pas assez pour communiquer avec les prisonnières. En ce qui concerne le néerlandais, absolument personne à part les prisonnières elles-mêmes n'a de notion de cette langue. Aucune source ne donne de raison particulière à ce manque de communication. Très peu de prisonnières connaissent l'allemand parce qu'elles n'ont jamais eu l'occasion de l'apprendre et il est probable qu'il en soit de même pour le personnel carcéral avec le français. L'apprentissage d'une langue étrangère étant plutôt une composante de l'éducation des couches sociales supérieures de la population. Les geôlières étant recrutées dans les couches populaires de la société allemande, elles n'ont pas accès à ce genre d'enseignement.

Cette barrière linguistique est une forme d'isolement supplémentaire, rappelant aux prisonnières qu'elles sont loin de leur maison et de leurs proches, dans un pays ennemi et hostile à ce qu'elles sont et ce qu'elles représentent. En outre, cette incompréhension mutuelle s'ajoute

[164] THULIEZ Louise, *op. cit.*, p. 257.
[165] **Annexe Chap III, n° 7.** / Archives privées de la famille Crabbé, *Recueil de poèmes : Ma prison par sœur Léonardine Hannay*, Peinture de la chapelle.
[166] Ce point sera abordé dans le chapitre n° 4.

à la tension ambiante causée par la guerre et ce mélange entraîne de nombreuses frictions et des confrontations avec le personnel comme le rapporte Marie Albert[167] :

« En effet ne comprenant pas les ordres qui leur sont intimés et ne sachant d'autre part justifier de déplorables quiproquos naissent, amenant souvent à de sévères punitions. »[168]

Toutefois, avec l'assouplissement de 1916, des cours d'allemand sont mis en place, semblant plaire aux prisonnières comme Louise Thuliez ou Laure Tandel. En tant qu'enseignantes, la possibilité d'une occupation intellectuelle et d'un nouvel apprentissage est la bienvenue pour les deux femmes. Laure explique à sa sœur qu'elle souhaite pouvoir lire et comprendre les livres de la bibliothèque afin de combler son ennui intellectuel et d'étudier le dimanche et le soir[169]. Comme expliqué précédemment, certains chants donnés à la chapelle peuvent être en français, bien qu'il y en ait très peu et que Marie Wauters affirme qu'on lui interdit de prier en néerlandais[170].

Bien que rares, quelques prisonnières savent parler allemand, comme Victoire Kerf. Elle a 15 ans lorsqu'elle arrive à Siegburg avec sa mère. Louise Thuliez et Marie de Croÿ semblent avoir été marquées par sa présence et écriront à son sujet dans leurs mémoires[171]. Elle a l'avantage de parler français, un peu le néerlandais et, surtout, l'allemand, plus précisément le « PlattDeutch », sorte de dialecte allemand de Belgique. Victoire vient de la région de Verviers, zone frontalière à la fois avec les Pays-Bas et l'Allemagne. Là-bas, le « PlattDeutch » est un dialecte régional résultant du contact régulier entre les habitants et leurs voisins germanophones. Son fils, Émile Sonveau affirme que cette facilité de communication lui permettait des déplacements plus faciles dans le bâtiment (sans pour autant échapper à l'interdiction de communiquer entre prisonnières) et des relations moins difficiles avec les gardiennes qu'elle côtoie[172]. En somme, la langue reste une barrière solide contre l'entente mutuelle et l'apaisement des relations. Quand elle tombe, la différence se fait souvent ressentir. Sa connaissance de l'allemand a peut-être permis à Victoire Kerf d'éviter des conflits avec les gardiennes.

---

[167] Marie Albert est condamnée avec sa sœur Jeanne aux travaux forcés à perpétuité pour espionnage. Elles se sont engagées en résistance dans le service Lenders.
[168] BRUXELLES, AGR, CAP, Dossier concernant la prison de Rheinbach […], *op. cit*.
[169] EVERE, *op. cit*., Lettre à Louise Tandel, 20/08/1916.
[170] Marie Wauters est néerlandaise de naissance / BRUXELLES, AGR, CAP, Service Wauters, *op. cit*.
[171] Nous avons déjà mentionné sa conversation avec Marie de Croÿ au sujet de son papa, malheureusement fusillé.
[172] *Interview d'Émile Sonveau par Noémie Adam-Colquhoun, à propos de sa mère Victoire Kerf,* 21 août 2020, Andenne.

3) Le traitement particulier des condamnées aux travaux forcés

Toutes les prévenues n'effectuent pas les mêmes travaux : les possibilités sont très variées. Il est à noter que le but des travaux forcés est de punir d'une certaine manière les prisonnières, donc ce ne sont pas des horaires légers ou des travaux faciles qui ne fatiguent pas et, quel que soit le témoignage évoquant ces travaux, la forte pénibilité et les blessures qui en découlent sont à chaque fois mises en avant.

Premièrement, la majorité des travaux imposés sont liés aux normes de genre assignées à la femme de l'époque, c'est-à-dire : travailler à la buanderie pour nettoyer les vêtements, à la cuisine ou nettoyer les couloirs du bâtiment[173]. Les tâches qui occupent le plus grand nombre de prisonnières sont celles qui impliquent les tissus comme de la couture, de la broderie, de la vannerie et du démêlage de corde/ficelles. Marie Wauters se blesse en effectuant cette tâche. Elle explique avoir les mains gercées et ensanglantées à cause la friction répétitive contre la corde[174]. Par ailleurs, plusieurs détenues sont couturières de métier, ce qui permet la confection d'étoffes de qualité dans un atelier qualifié de haute couture par Louise Thuliez[175]. Le plus éreintant dans ce domaine semble être la fabrique de boutons pour les uniformes. À l'aide d'une machine (*Knöpfmachine*[176]), les détenues sont sommées de fabriquer un certain quota de boutons par jour (6000 selon les sœurs Descheutter ; 5,350 kilos selon Jeanne Albert, ce que sa sœur Marie résume à environ 42 kilos par semaine) et le manque de production leur est souvent reproché[177]. Ces boutons sont un sujet d'interrogations pour plusieurs prisonnières, car il semble inscrit dessus des provenances étrangères comme « *Made in England* »[178], « *Made in Paris* » ou encore « *For gentlemen* »[179]. Ce point reste encore inexpliqué dans nos recherches, d'autant plus que les autres détenues mentionnant la fabrication des boutons ne font pas état d'une telle étrangeté.

Deuxièmement, certaines prévenues, par groupe, vont travailler aux champs pour les cultivateurs locaux. Nous n'avons pas beaucoup d'informations à ce sujet à part l'assurance de

---

[173] BRUXELLES, AGR, CAP, Service Baucq-Cavell, *op. cit*. / BRUXELLES, AGR, CAP, Service Wauters, *op. cit*. / EVERE, *op. cit*., Lettres de Laure Tandel. / Archives privées de la famille Crabbé, *Recueil de poèmes : Ma prison.*
[174] *BRUXELLES, AGR, CAP, Service Wauters, op. cit. /* ANTIER Chantal*, op. cit.*, p. 154 - 155.
[175] THULIEZ Louise, *op. cit.*, p. 236.
[176] **Annexe Chap. III, n° 8.** / Archives privées de la famille Crabbé, *Recueil de poèmes : Ma prison par sœur Léonardine Hannay*, Peinture de la chapelle
[177] BRUXELLES, AGR, CAP, Service Lenders, n° 1886, Rapport des sœurs Descheutter, s.l., 16/09/1919. / BRUXELLES, AGR, CAP, Service Lenders, n° 1886, Rapport de Jeanne Albert, Liège, 10/09/1920. / BRUXELLES, AGR, CAP, Dossier concernant la prison de Rheinbach […], *op. cit.* / BRUXELLES, AGR, CAP, Service Ramet, n° 2770, rapport sur Louise Ramet, s.l., s.d.
[178] THULIEZ Louise, *op. cit.*, p. 242. / BRUXELLES, AGR, CAP, Service Baucq-Cavell, *op. cit.*
[179] DE CROŸ Marie, *op. cit.*, p. 140.

son existence grâce à une peinture et les mémoires Louise Thuliez[180]. Le plus probable est qu'il n'y ait pas de rapports écrits par une des détenues ayant travaillé au champ. Ce sont sans doute les détenues issues des classes sociales basses telles que les paysannes qui sont affectées à ce type de travail et ce sont également celles qui n'écrivent pas de rapports à la Commission.

Troisièmement, il y a le travail à la briqueterie, aussi appelée fabrique. Il apparaît être le plus difficile physiquement, mais n'est mentionné que par Louise Thuliez qui explique que les détenues doivent porter et lancer des briques lourdes de quatre à cinq kilos et que toutes celles qui font cela tombent malades ou ont des infirmités causées par l'effort[181]. Bien que ce soit le seul témoignage expliquant ce travail et sa complexité, il semble tout de même que la présence de la fabrique soit avérée, car évoquée par d'autres détenues décrivant un scandale qui ébranle grandement la prison : la tentative de fabrication de munitions en 1916[182].

En décembre 1916, une nouvelle charge incombe à certaines détenues et une rumeur se répand : il serait question de fabriquer des munitions. Louis de Bettignies est informée de cette rumeur par des travailleuses, mais, n'y connaissant rien, elle conseille de se renseigner auprès d'autres détenues. Louise Thuliez, ayant examiné un des objets à fabriquer, a l'impression de reconnaitre un corps de grenade[183]. Toutes les deux conseillent de refuser le travail, Louise de Bettignies expliquant dans une lettre clandestine donnée à Marie de Croÿ que le mieux est de demander une réponse franche à la directrice :

« Si c'est un travail de guerre on demande un autre travail disant qu'on ne peut pas nous faire un travail malgré nous contre notre conscience et notre patrie. Le directeur peut-il nous faire quelque chose ? - Non, il n'a pas le droit de nous toucher […] »[184]

Après plusieurs jours de questionnement quant à la nature de nouveau travail, une jeune fille de 17 ans, Fernande Mazurelle[185] est mise au cachot pour avoir refusé de travailler, car elle ne veut pas fabriquer les munitions. Louise de Bettignies est déjà désignée par la direction

---

[180] **Annexe Chap. III, n° 9.** / Archives privées de la famille Crabbé, *Recueil de poèmes : Ma prison*, peinture *Travaux des champs 1918*. / BRUXELLES, AGR, CAP, Service Baucq-Cavell, *op. cit.* / THULIEZ Louise, *op. cit.*, p. 244.

[181] THULIEZ Louise, *op. cit.*, p. 244. / BRUXELLES, AGR, CAP, Service Baucq-Cavell, *op. cit*.

[182] DE CROŸ Marie, *op. cit.*, p. 159 - 161. / THULIEZ Louise, *op. cit.*, p. 263 - 268. / BRUXELLES, AGR, CAP, Service Baucq-Cavell, *op. cit*. / BRUXELLES, AGR, CAP, Service Ramble, n° 2121, Fragment d'une lettre écrite par Louise de Bettignies à la Princesse Marie de Croÿ dans la prison de Siegburg, s.d. / BRUXELLES, AGR, CAP, Service Lenders, n° 1886, Rapport de Jeanne Albert, Liège, 10/09/1920.

[183] THULIEZ Louise, *op. cit.*, p. 263.

[184] BRUXELLES, AGR, CAP, Service Ramble, n° 2121, Lettre de Louise de Bettignies à sa mère, 17/10/1916.

[185] Fernande Mazurelle laisse une note dans le carnet de Marie de Croÿ. Elle est française et est condamnée à 21 mois de prison pour « plans d'espionnage » et avoir fait passer des lettres de soldats. Nous ne savons pas si elle a agi dans le cadre d'un service.

comme instigatrice de cette défiance de l'autorité carcérale. Elle est envoyée au cachot pour 48 heures sans aucun linge de rechange ou de quoi passer la nuit au chaud. Le lendemain, elle est interrogée par le directeur qui l'accuse de fomenter une rébellion, l'insulte et lui retire ce qu'il appelle ses « avantages ». Elle n'est plus autorisée à envoyer de lettres, elle est obligée de porter à nouveau l'uniforme règlementaire et la nourriture supplémentaire envoyée par ses proches lui est confisquée. Enfin, une mesure drastique est prise : elle n'est nourrie que trois fois par semaine[186].

Marie de Croÿ, Louise Thuliez et Jeanne de Belleville tentent de faire cesser cette punition, mais rien n'y fait. Le scandale se répand et certaines prisonnières commencent à faire la grève de la faim. Après une messe, Marguerite Blanckaert monte sur son banc et crie un discours enflammé, demandant à ses compagnes de refuser catégoriquement d'effectuer ce travail. Pour ce plaidoyer, elle est envoyée au cachot, mais c'est trop tard. Toute la prison sait ce qu'il se passe et est bien décidée à ne pas effectuer ce travail : l'esclandre de Marguerite Blanckaert a fonctionné[187].

Ce scandale dure environ une semaine ou une semaine et demie avant que la direction ne décide de stopper définitivement la production de munitions. La totalité des détenues subit tout de même un temps d'isolement général et de silence absolu pour s'être rebellée contre l'autorité carcérale[188].

[186] BRUXELLES, AGR, CAP, Service Ramble, *op. cit.* / DE CROŸ Marie, *op. cit.*, p. 159 - 161.
[187] DE CROŸ Marie, *op. cit.*, p. 159 - 161. / BRUXELLES, AGR, CAP, Service Baucq-Cavell, *op. cit.* / BRUXELLES, AGR, CAP, Service Service Lenders, n° 1886, Rapport de Jeanne Albert, Liège, 10/09/1920.
[188] DE CROŸ Marie, *op. cit.*, p. 159 - 161. / BRUXELLES, AGR, CAP, Service Baucq-Cavell, *op. cit*.

4) Répression de la désobéissance : le cachot

Ce violent séjour au cachot, froid, humide et sans aucun vêtement chaud ou couverture pour tenir contre les températures de décembre rend Louise de Bettignies très malade. C'est le début de sa longue descente aux enfers et de son décès après de flagrants manques de soins et d'hygiène. Malheureusement, Louise de Bettignies n'est pas la seule à subir ce genre de traitement. Au-delà de la sévérité du personnel dans le quotidien, les envois au cachot sont fréquents. C'est un lieu « où l'on croit nous dompter » [189], il se situe en sous-sol avec un vasistas en hauteur donnant sur le sol de la cour.

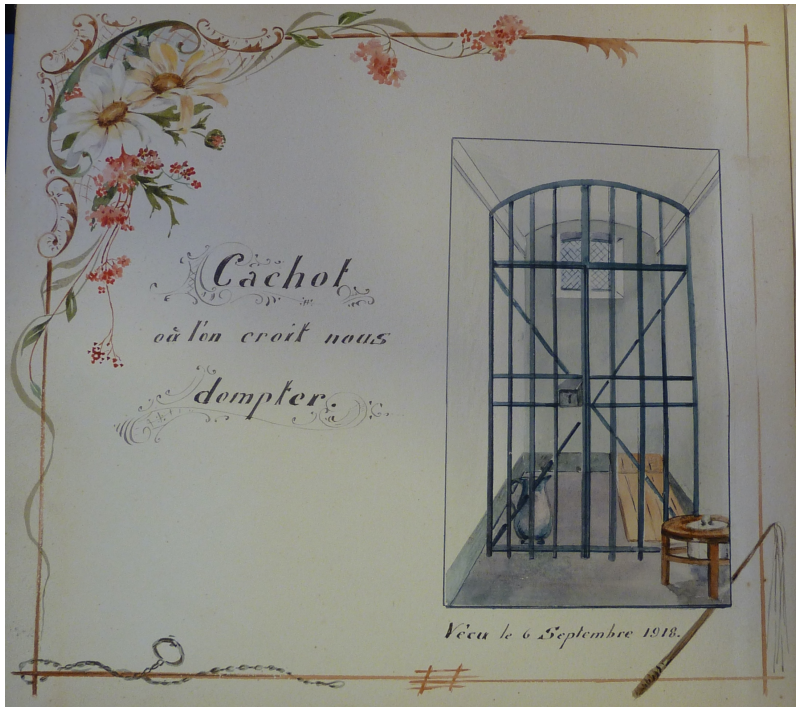

Illustration 7 - Archives famille Crabbé, *Peinture : Cachot par soeur Léonardine Hannay.*

Cette position dans le bâtiment le rend très humide et encore plus froid que les cellules, car aucun tuyau de chauffage n'y passe et il n'y a pas de porte pouvant retenir le peu de chaleur accumulée. Le lit n'est qu'une simple planche de bois avec un oreiller de paille. De plus, il n'est pas permis d'emporter quoique ce soit de sa cellule. Il faut subir le cachot et qu'il casse la prisonnière mentalement afin qu'elle n'ose plus enfreindre le règlement.

Cette punition va souvent de pair avec une autre, comme dans le cas de Louise de Bettignies : les privations. Elles sont de nature diverse allant de vider la cellule de tout bien personnel au droit à l'écriture de lettres en passant par la restriction nourriture[190]. Ce sont les privations qui, couplées au froid et à l'humidité du cachot, contribuent à la violente dégradation de l'état de santé de Louise de Bettignies.

[189] Archives privées de la famille Crabbé, *Recueil de poèmes : Ma prison par sœur Léonardine Hannay*, Peinture *Cachot*.

[190] À noter que le cachot en lui-même est déjà une privation de nombreux aspects comme la promenade et donc isole fortement la prisonnière. De plus, l'interdiction d'emporter des vêtements chauds ou une couverture pour lutter contre le froid mordant qui y règne le plus souvent est un coup critique porté à la santé des prisonnières.

Majoritairement, à l'initiative du directeur général, les punitions sont appliquées pour tout motif qu'il considère comme valable : s'arrêter de travailler par épuisement[191], une suspicion de communication avec une autre prisonnière, un refus de travail. Par exemple, une religieuse dont le nom nous est inconnu y est envoyée, car elle est accusée d'avoir voulu transmettre des informations interdites en code. Il y avait des points d'encres sur une de ces lettres. Qu'il s'agisse effectivement d'un code ou de simples tâches d'encre, la malheureuse n'a pas l'occasion de se défendre[192].

III. La santé des prisonnières

Ce point est un problème récurrent dans la prison : rien ne permet aux prisonnières de vivre dans un milieu un minimum hygiénique et de rester en bonne santé[193]. Louise de Bettignies n'est pas la seule prisonnière qui subit une absence totale de soins.

1) L'hygiène et la maladie

Le seul procédé d'hygiène corporelle semblant être mis en place par la prison est l'accès aux douches, une fois par semaine. Dans un poème accompagnant une peinture présente dans les archives de la famille Crabbé, le moment des douches est indiqué comme étant chaque vendredi ; c'est le seul témoignage aussi complet à ce sujet. Il est plus probable que l'utilisation des douches soit quotidienne, selon un système de roulement par groupe pour que chaque détenue ait la possibilité de se laver une fois par semaine, étant donné que la prison a une capacité d'accueil, hors surpopulation, de 200 détenues pour environ une dizaine de douches[194]. En outre, dans plusieurs de ses lettres, Laure Tandel demande à sa sœur de lui envoyer du savon[195], ce qui confirme la possibilité de prendre une douche régulièrement. Cela indique également que la prison ne semble pas fournir de savon à ces détenues et ce qui les oblige à en demander à l'extérieur.

Ensuite, ce sont les prisonnières qui se chargent du nettoyage de l'établissement, du moins des couloirs et escaliers[196]. Il n'est fait mention nulle part d'un quelconque nettoyage de

[191] THULIEZ Louise, *op. cit.*, p. 226 - 232.
[192] *Ibid*., p. 250.
[193] Par hygiène, nous entendons l'hygiène corporelle ainsi que l'ensemble des gestes qui permettent de rester en bonne santé et d'éviter toute infection ou épidémie.
[194] Archives privées de la famille Crabbé, *Peinture des douches*.
[195] EVERE, *op. cit*., lettres des 06/08/1916, 20/08/1916 et 24/09/1916.
[196] Archives privées de la famille Crabbé, *Recueil de poèmes : Ma prison par sœur Léonardine Hannay*, poème illustré du nettoyage des paliers.

la cellule et rappelons que les détenues n'ont droit qu'à un petit bassin d'eau par jour pour le nettoyage et s'abreuver. Par ailleurs, aucune toilette n'est mise à leur disposition à part un seau qui est vidé chaque matin. Les odeurs d'urine et de déjections saturent rapidement la petite cellule et sont accentuées durant l'été lors de fortes chaleurs. Le vasistas n'est pas suffisant pour une aération optimale. S'ajoute à cela la surpopulation carcérale qui implique que plusieurs détenues doivent dormir dans la même cellule[197]. Rappelons le témoignage de Marie de Croÿ à propos du matelas taché de sang, cela implique que ce dernier n'a été que grossièrement nettoyé et qu'il n'a peut-être jamais été changé. La princesse ajoute dans ses mémoires qu'on la transfère dans une cellule précédemment occupée par une détenue qu'elle estime être décédée de la tuberculose. Les traces de toux sanglantes sont encore visibles et le personnel, pour toute désinfection, aère la pièce pendant 48 heures[198].

Ce manque de nettoyage et de désinfection du bâtiment crée un environnement de vie propice au développement de maladies épidémiques, comme la tuberculose dont souffre Louise Wils[199] ou le typhus ainsi que des maladies infectieuses comme la dysenterie[200]. Dans chaque témoignage évoquant l'état sanitaire de Siegburg, les prisonnières parlent de maladies au pluriel ; même si elles ne savent pas les nommer, elles soulignent le nombre important de malades. À Siegburg, le typhus semble faire des ravages. C'est lui qui marque les écrits des prisonnières à propos d'épidémie qui se déclare début 1918[201]. Le typhus, aussi appelé fièvre des prisons, se répand très facilement dans ces établissements, et ce depuis le XVI^{e} siècle[202]. L'apparition des prisons cellulaires, au XIX^{e} siècle, n'apporte pas de solution à l'hygiène déplorable des lieux où règnent la promiscuité, l'insalubrité et le manque d'aération. Les poux sont les principaux vecteurs de transmission de la maladie et prolifèrent sans retenue dans le pénitencier et avec eux, le nombre de malades et de morts augmente[203]. Le seul moyen, au XIX^{e,} et durant la première moitié du XX^{e} siècle, de stopper l'épidémie est de s'attaquer aux parasites,

[197] DE CROŸ Marie, *op. cit.*, p. 154 / THULIEZ Louise, *op. cit.*, p. 246.
[198] DE CROŸ Marie, *op. cit.*, p. 132 - 139.
[199] BRUXELLES, AGR, CAP, Service de Monge, n° 2970, Rapport de Mr Jean Wils. / FOLIE Clara, *op. cit.*, p. 130.
[200] DE CROŸ Marie, *op. cit.*, p. 130 - 136. / MONS, Archives de l'État, *Fonds Marie de Croÿ*, n° 1, Pièces relatives à la détention de la princesse Marie de Croÿ. 1915-1918, Lettre du directeur de Siegburg à Réginald de Croÿ, 21/03/1916.
[201] BRUXELLES, AGR, CAP, Service Lenders, n° 1886, Rapport de Jeanne Albert, Liège, 10/09/1920. / THULIEZ Louise, *op. cit.*, p. 233 - 234.
[202] SIENA Kevin, *Rotten bodies: class and contagion in Eighteenth-Century Britain*, New Haven, Yale university press, 2019, p. 13 - 15.
[203] CHASSAGNE Aline, *Soins et prison*, Toulouse, Érès, 2019, p. 27 - 42.

dans la mesure où il n'y a pas encore de traitement médicamenteux (il n'arrivera que dans les années 1960).

La façon la plus efficace de lutter contre les poux est de raser la totalité de la chevelure, mais ce n'est pas le cas à Siegburg ; en témoignent les nombreux dessins et peintures recueillis dans plusieurs fonds d'archives ainsi que plusieurs témoignages disant le contraire comme celui de Louise Thuliez[204]. Globalement, il semblerait que rien de particulier ne soit mis en place et que l'épidémie soit, selon l'appréciation des prisonnières, détectée trop tard. Malgré cette morbide célébrité, la fièvre des prisons semble prendre au dépourvu le personnel de Siegburg. Aucun rapport officiel de la prison ou d'écrits des geôlières ne nous est parvenu pour confirmer ou infirmer les dires des prisonnières. La seule certitude est que cette épidémie a bien lieu. Léonie Van Houtte[205] et d'autres détenues se portent volontaires pour soigner les malades et Van Houtte l'aurait attrapée, mais sans y succomber[206]. On ne sait pas combien de prisonnières souffrent du typhus ni combien en meurent, aucun livret de décès ou une liste des occupantes du Lazaret ne semblent avoir été conservés, du moins à supposer que de tels documents aient un jour été écrits.

2) Le manque de nourriture face aux travaux physiques

Comme le montre le point précédent, la nourriture est essentielle à la survie des prisonnières, mais celle-ci manque cruellement. L'absence d'une alimentation suffisante est un des éléments principaux, avec l'hygiène, qui entraîne la maladie et la mort. Les corps s'affaiblissent et deviennent vulnérables aux infections et aux maladies.

Les repas de la prison sont loin d'être variés et sont peu appréciés par les prisonnières qui qualifient la nourriture de « fort mauvaise »[207]. Le matin, les détenues ont droit à un morceau de pain noir et souvent sec ainsi qu'à une tasse de café, ou plutôt « un brouet noirâtre[208] » comme l'appelle Marie Albert tandis que sa sœur, Jeanne, estime le pain « indigeste » et qui « contenait de tout sauf de la farine »[209]. Pour le repas de midi, les détenues ont droit à environ un litre de soupe aux légumes (rutabagas[210] ou betterave). Elle est décrite comme assez claire et peu nourrissante. S'y ajoute généralement un peu de viande et parfois la

[204] Divers dessins des Archives privées des familles Crabbée et Sonveau / THULIEZ Louise, *op. cit.*, p. 215 - 216.
[205] Rappelons que Léonie Van Houtte est infirmière.
[206] BRUXELLES, AGR, CAP, Service Lenders, *op. cit.* / THULIEZ Louise, *op. cit.*, p. 226 - 232.
[207] BRUXELLES, AGR, CAP, Dossier concernant la prison de Rheinbach […], *op. cit.*
[208] BRUXELLES, AGR, CAP, Dossier concernant la prison de Rheinbach […], *op. cit.*
[209] BRUXELLES, AGR, CAP, Service Lenders, *op. cit*.
[210] Il est également appelé chou-navet par certaines détenues. C'est ce chou-navet qui fut l'un des seuls aliments consommés par les Allemands durant l'année 1917 et qui, en Allemand se dit *Steckrübe*.

soupe est au poisson ou à la farine de lin. La viande semble être fournie à chaque fois, toute proportion gardée. En ce qui concerne le poisson et le lin, il n'y a aucune information ou témoignage à propos de la régularité ou non de leur présence. Vers 16 heures, il leur est apporté un second morceau de pain, moitié plus petit que celui du matin, ce qui élève la ration de pain quotidienne à environ 200 grammes par femme. Le soir, elles ont le choix entre de nouveau de la soupe, à l'orge ou à l'avoine, ou de l'eau chaude afin de pouvoir y dissoudre du lait concentré ou d'autres denrées reçues grâce aux colis envoyés par leurs familles[211]. De nouveau, les données chiffrées sont imprécises à cause du temps écoulé entre le vécu des prisonnières et la rédaction des rapports (environ 2 ans) ou des mémoires (plus de 10 ans). Marie Wauters résume bien ce manque de nourriture : « […] assez pour ne pas tomber morte de faim, mais trop peu pour vivre »[212].

Malheureusement, de nombreuses choses changent à cause du *Steckrübenwinter* de 1916-1917. Cette appellation signifie littéralement l'hiver des navets et désigne une famine subie par le peuple allemand durant l'hiver 1916-1917. À cause du blocus maritime imposé par le Royaume-Uni, l'Allemagne, qui est essentiellement un pays importateur, se retrouve dépourvue de nombreuses denrées. Un rationnement est mis en place et, au début de l'année 1916, la consommation de pomme de terre monte en flèche[213]. Néanmoins, un automne pluvieux et humide provoque la pourriture des tubercules. Il ne reste plus que le navet et la betterave pour subsister, c'est la famine en Allemagne. *Der Steckrübenwinter* est très froid, il est l'un des plus rudes du XX^{e} siècle[214]. Par ailleurs, il n'y a plus de charbon en Allemagne et la famine frappe toute la population qui souffre énormément. Cela se ressent à Siegburg lors de la distribution de la nourriture : le pain se fait rare le matin, la petite quantité de protéines apportée par la viande disparait et les quantités sont réduites[215]. Voilà un coup supplémentaire

---

[211] BRUXELLES, AGR, CAP, Service Lenders, *op. cit.* / BRUXELLES, AGR, CAP, Service Wauters, *op. cit.* / BRUXELLES, AGR, CAP, Service Baucq-Cavell, *op. cit.* / BRUXELLES, AGR, CAP, Service Ramet, *op. cit.* / BRUXELLES, AGR, CAP, Service Ameels, n° 2669, Rapport de Marie-Louise Van Geersom, 01/02/1920.

[212] BRUXELLES, AGR, CAP, Service Wauters, *op. cit.*

[213] « Blocus », dans BECKER Jean-Jacques, *Dictionnaire de la Grande Guerre*, *op. cit.*, p. 33 - 35.

[214] MIGNON Nicolas, « Paysages du front belge : les décors de la vie et la mort », dans *RTBF.be. 14-18 :* https://www.rtbf.be/14-18/thematiques/detail_paysages-du-front-belge-les-decors-de-la-vie-et-la-mort?id=8290632# (consulté pour la dernière fois le 20/06/2022) et « Chronique 1917 » dans *Meteo-Paris.com* : https://www.meteo-paris.com/chronique/annee/1917 (consulté pour la dernière fois le 20/06/2022).

[215] DE CROŸ Marie, *op. cit.*, p. 132. / THULIEZ Louise, *op. cit.*, p. 225. /BRUXELLES, AGR, CAP, Service Lenders, n° 1886, Rapport de Jeanne Albert, Liège, 10/09/1920. / BRUXELLES, AGR, CAP, Dossier concernant la prison de Rheinbach […], *op. cit.* / BRUXELLES, AGR, CAP, Service Wauters, *op. cit.* / BRUXELLES, AGR, CAP, Service Baucq-Cavell, *op. cit.* / BRUXELLES, AGR, CAP, Service Ramet, *op. cit.* / BRUXELLES, AGR, CAP, Service Ameels, *op. cit.*

porté à une condition physique déjà faible. Dans ses mémoires, Louise Thuliez écrit s'inquiéter pour les plus jeunes prisonnières que la faim semble affecter plus que les autres[216].

En plus des conditions de vie difficiles, le travail forcé est souvent trop lourd pour les faibles organismes des prisonnières, surtout les plus âgées. Les divers exemples donnés dans les mémoires et rapports fournissent un panel varié de blessures. Émile Sonveau confie dans son interview avoir toujours connu sa grand-mère, Marie Kerf, avec les mains abimées, les doigts déformés et repliés sur eux-mêmes, ne pouvant plus les bouger[217]. Ce genre de déformations s'apparente à de l'arthrose des doigts[218]. Cette dernière a plusieurs causes dont les mouvements répétitifs et les microtraumatismes répétés. Nous avons vu que de nombreux travaux sont des actes répétitifs et blessants tels que délier les mailles d'un sac en corde. Comme déjà expliqué précédemment, Marie Wauters est celle qui mentionne ce travail la blesse à sang[219]. Par ailleurs, les travaux de couture, tapisserie et broderie sont des travaux pour lesquels les détenues effectuent aussi des gestes répétitifs. Les prisonnières sont faibles et loin d'être en assez bonne santé pour effectuer des tâches physiques. C'est ainsi que Léonie Macaire, 60 ans, serait obligée d'épandre de nombreux seaux de vidanges d'excréments sur les jardins, durant toute une journée d'octobre. Cette tâche est harassante pour une femme déjà âgée ; elle est forcée de porter des seaux lourds et hume l'air vicié par les déjections qu'elle doit épandre. Le lendemain, son état se dégrada violemment et elle meurt le jour suivant, veillée par Louise Thuliez[220].

La rudesse de ces travaux semble être ponctuée de réflexions de la part du personnel pénitentiaire face aux épuisements et blessures des prisonnières comme « Vous êtes aux travaux forcés, Madame, vous devez travailler »[221]. De plus, le médecin de la prison, le docteur Höln n'est que peu disposé à accorder des arrêts de travail[222]. Pour rappel, selon l'autorité allemande il s'agit de peines à purger pour des « criminelles », donc ces peines n'ont pas pour but de

[216] Il s'agit des jeunes filles ayant entre 15 et 20 ans.
[217] *Interview d'Émile Sonveau par Noémie Adam-Colquhoun, à propos de sa mère Victoire Kerf,* 21 août 2020, Andenne.
[218] L'arthrose est une inflammation des articulations qui se traduit par, principalement, une usure anormale du cartilage qui devient de plus en plus fin. La pression des mouvements n'est plus amortie et impacte les os et les muscles. Les conséquences sont des déformations (excroissances osseuses), des douleurs, des raideurs ponctuelles et une perte progressive de la flexibilité. Voir « Arthrose » dans *Passeport Santé* : (https://www.passeportsante.net/fr/Maux/Problemes/Fiche.aspx?doc=arthrose-pm-symptomes-de-l-arthrose (consulté pour la dernière fois le 20/062022).
[219] BRUXELLES, AGR, CAP, Service Wauters, *op. cit*.
[220] THULIEZ Louise, *op. cit.*, p. 226 - 232.
[221] BRUXELLES, AGR, CAP, Service Wauters, *op. cit*.
[222] BRUXELLES, CAP, Service Baucq-Cavell, *op. cit*.

rendre la vie de ces femmes faciles. Néanmoins, la frontière entre peine juste et traitement inhumain semble floue et poreuse, d'autant plus en ces temps de guerre.

Le docteur Höln est surnommé le « Docteur Sortez » par Marie de Croÿ et Louise Thuliez[223] et le « fossoyeur » par Alida Marien[224]. Avec le directeur, il semble être le seul homme présent dans la prison féminine et est, avec son supérieur, la personne la plus décriée par les détenues qui témoignent de leur expérience carcérale. Le surnom de *Docteur Sortez* viendrait de la vitesse avec laquelle il fait ses consultations. Il semblerait qu'à peine les explications de la prisonnière malade finies, il la renvoie dans sa cellule avec une préparation médicamenteuse, la plupart du temps inefficace[225]. La mauvaise volonté du personnel de soin ainsi que l'incompétence du médecin sont pointées du doigt par toutes les prisonnières ayant rédigé un rapport ou leurs mémoires.

En outre, dans son rapport du 29 juillet 1920, Alida Marien, en à peine un an à Siegburg, se rend compte qu'elle souffre d'une phlébite des deux jambes. Elle ne commence à être soignée que quand un de ses mollets prend une couleur cramoisie et ce n'est pas le médecin qui lui diagnostiqua la phlébite, mais une détenue (femme de médecin) autorisée à la visite des malades[226]. C'est également le cas de Marie Jossaert, qui, dans son rapport pour le service Boël, chante les louanges d'une de ces compagnes qui lui apporte souvent à manger et « me sauva d'une mort certaine », car elle n'arrive pas à manger la nourriture de la prison, est souvent malade et « très mal soignée par le docteur Höln »[227].

Par ailleurs, le traitement des malades prodigué par la ou les infirmières et les geôlières n'est pas plus qualitatif. En effet, étant donné que le règlement ordonne de fermer à clé les portes des cellules, les femmes sont livrées à elles-mêmes durant la nuit. Louise Thuliez raconte le cas de Lucienne Dethier, prise de violents maux de tête contre lesquels elle est censée recevoir des médicaments préparés en prévision de cela. Mais cette crise se produisant en pleine nuit, les geôlières refusent de réveiller l'infirmière. Lucienne vomit du sang toute la nuit et meurt quelques jours plus tard[228]. Dans de telles circonstances, il n'est pas étonnant de

[223] DE CROŸ Marie, *op. cit.*, p. 153 / THULIEZ Louise, *op. cit.*, p. 226.
[224] BRUXELLES, AGR, *Ministère de la Justice. Commission d'enquête sur la violation des règles du droit des gens, des lois et des coutumes de la guerre*, n° 5005, Dépositions des assermentés. Prison de Siegburg. Copie microfilm, Déposition de Alida Marien, Malines, s.d.
[225] DE CROŸ Marie, *op. cit.*, p. 153. / THULIEZ Louise, *op. cit.*, p. 226.
[226] BRUXELLES, AGR, *Ministère de la Justice. Commission d'enquête sur la violation des règles du droit des gens, des lois et des coutumes de la guerre*, n° 5005, *op. cit.*
[227] BRUXELLES, AGR, CAP, Service Boël, n° 2467, Rapport de Marie Jossaert, s.l., 01/03/1920.
[228] THULIEZ Louise, *op. cit.*, p. 226 - 232.

découvrir des décès le lendemain matin. Aucun registre de décès de la prison n'ayant été retrouvé, il ne nous est pas possible d'établir un compte précis, seuls les écrits des prisonnières sont les preuves que des femmes meurent en prison.

Quand une détenue malade est diagnostiquée et « confirmée malade » par le médecin, elle est transportée au Lazaret qui se situe au premier étage d'une des ailes du bâtiment, au-dessus des bureaux du personnel. Historiquement, le mot *Lazaret* désigne un établissement de quarantaine créé pour lutter contre la peste. Son utilisation se prolonge et devient ponctuelle à partir du XIX^{e}, car il n'est plus efficace. À Siegburg, en plus d'être un lieu de mise en quarantaine, il fait aussi office d'hôpital, car c'est là que Marie de Croÿ, de constitution fragile et malade à son arrivée (elle savait à peine marcher pour se rendre à sa cellule), est logée durant toute la durée de son emprisonnement[229]. Contrairement aux autres cellules de la prison, celles du Lazaret disposent de fenêtres et non de vasistas, ce qui permet de voir dehors et de bénéficier de plus de luminosité. Néanmoins, il n'y a que 6 cellules pour 200 à 300 détenues potentiellement malades et contagieuses. Ce dispositif atteint ses limites très rapidement, ce qui rend son efficacité presque nulle, comme en témoigne la présence de tuberculose, dysenterie et typhus précédemment cités.

Au-delà d'un lieu de quarantaine, les prisonnières le mentionnent surtout comme étant un lieu de mort. Beaucoup de prisonnières malades restent dans leur cellule habituelle. Celles transférées au Lazaret ne reviennent jamais et le plus souvent le transfert ne se fait que lorsque la maladie était très grave, c'est-à-dire mortelle. Le témoignage le plus détaillé présent dans les archives des Services patriotiques est le rapport de Claire Ramet, prisonnière avec sa sœur Alphonsine et sa mère Louise. Louise Ramet était déjà malade au moment de sa condamnation (10 ans de travaux forcés) et est constamment au Lazaret de Siegburg. Une demande de grâce est faite afin que Louise, pour cause de maladie, ne soit pas déportée, mais elle n'aboutit pas. Louise est laissée dans sa cellule sans soins adaptés (Claire ne précise pas de quelle maladie il s'agit), et sans nourriture supplémentaire, elle souffre doublement : à la fois de sa maladie non traitée correctement et de la faim[230].Une visite est théoriquement accordée à Alphonsine et Claire, le jeudi et le dimanche, mais elle semble dépendre du bon vouloir du personnel ou du moins de qui donne les ordres principaux les jours de visite : « la directrice donnait l'ordre de nous ouvrir le jeudi et le dimanche, la secrétaire, où [sic] trésorière qui faisaient les fonctions

[229] DE CROŸ Marie, *op. cit.*, p. 129 - 174.
[230] BRUXELLES, AGR, CAP, Service Ramet, *op. cit.*

de la directrice ces jours-là, donnaient [sic] l'ordre contraire et nous ne sortions pas »[231]. Louise Ramet s'éteint à Siegburg le 11 avril 1917, à l'âge de 68 ans, après plus d'un an d'emprisonnement. Un dernier coup du sort vient révolter Claire : le lendemain du décès, le directeur général vient annoncer que le recours en grâce (faite durant le procès en Belgique) aurait été accepté. Un doute subsiste pourtant, car à part la parole du directeur, aucune preuve écrite n'est fournie.

Une échappatoire au Lazaret est possible : le transfert à l'hôpital. Néanmoins, il est très difficile à obtenir. En mai 1917, la comtesse Jeanne de Belleville se découvre une tumeur cancéreuse au sein. Durant un bras de fer d'environ 3 semaines, la comtesse demande à se faire opérer à l'extérieur et refuse pertinemment d'envisager la possibilité de se faire opérer à Siegburg. Elle est finalement opérée à Bonn et retourne à la prison un mois plus tard[232]. Il en est de même pour Marie de Croÿ qui est transférée à l'hôpital de Bonn en 1917, mais y reste jusque la fin de la guerre[233]. Louise Thuliez mentionne également une religieuse de Lille qui obtient l'autorisation de se faire opérer dans un couvent à Cologne faisant partie de son ordre et y est restée également[234]. Ces cas sont rares et dépendent grandement du statut de la prisonnière : Marie de Croÿ fait partie de la haute noblesse et son frère, Réginald est diplomate. La seule petite différence est que Jeanne de Belleville semble être considérée comme « dangereuse », elle est étroitement surveillée pendant sa convalescence et est au plus vite retournée à Siegburg.

Cette question de dangerosité de la détenue fait échos au triste cas de Louise de Bettignies, le décès le plus connu dans la forteresse de Siegburg. Comme mentionné dans le point précédent le séjour au cachot durant l'hiver a été terrible pour Louise qui est tombée gravement malade. L'historienne Chantale Antier, dans son ouvrage *Louise de Bettignies. Espionne et héroïne de la Grande Guerre*, explique en détail l'agonie de la Lilloise. Tout commence en 1917. Louise se sent mal et se plaint d'un épuisement mental, de douleurs, d'une gêne cardiaque et d'une toux chronique[235]. A posteriori, ces symptômes correspondraient à une pleurésie, c'est-à-dire une présence anormale de liquide dans les tissus pulmonaires[236]. La

[231] BRUXELLES, AGR, CAP, Service Ramet, *op. cit.*
[232] DE CROŸ Marie, *op. cit.*, p. 161. / THULIEZ Louise, *op. cit.*, p. 226 - 227. / BRUXELLES, CAP, Service Baucq-Cavell, *op. cit*.
[233] DE CROŸ Marie, *op. cit.*, p. 166 - 174. / MONS, Archives de l'État, *Fonds Marie de Croÿ*, n° 15, Fragment de journal de la princesse de Croÿ.
[234] THULIEZ Louise, *op. cit.*, p. 227.
[235] ANTIER Chantale, *op. cit.*, p. 170 - 171.
[236] « Pleurésie », dans *Centre chirurgical Lyon-Mermoz :* https://www.chirurgie-lyon-mermoz.fr/pulmonaire-et-thoracique/pleuresie/quest-ce-quune-pleuresie (consulté pour la dernière fois le 20/06/2022).

maladie est mal et peu soignée, son état se dégrade de plus en plus. L'ambassadeur d'Espagne à Berlin tente une demande d'extradition pour la Suisse, mais elle est refusée. La raison est expliquée, dans une lettre adressée à l'ambassade :

« La condamnée a été le chef d'une organisation d'espionnage […] L'impression générale a été qu'elle est une personne qui a longtemps nui aux intérêts allemands. Dans ces circonstances, la libération de la condamnée ou même un adoucissement de sa situation ne peuvent être pris en considération. »[237]

S'en suit l'apparition d'une tumeur douloureuse sous le bras de Louise que le médecin ne prend pas au sérieux. Elle demande plusieurs fois d'être opérée à l'extérieur, mais n'essuie que des refus. Épuisée physiquement et mentalement par tant de douleurs, elle accepte d'être opérée à Siegburg. Malgré les petits mots de ses compagnes l'encourageant à ne surtout pas laisser faire cela, l'opération a lieu le 18 avril 1918[238]. Les conditions d'hygiène dans l'infirmerie sont déplorables : peu ou pas de stérilisation des instruments ni du bloc opératoire[239] et un personnel dont les prisonnières doutent fortement de l'implication à sauver Louise de Bettignies[240]. En effet, il n'y a aucune trace d'une quelconque préparation à l'opération de Louise, qui est dans un état de faiblesse préoccupant. Il n'y a pas non plus de soins postopératoires étant donné que la seule personne qui est au chevet de la malade est une autre détenue, Anne-Marie Gérard, n'ayant malheureusement pas de formation d'infirmière. La plaie de l'opération s'infecte dès le lendemain, mais Anne-Marie Gérard n'a rien pour la traiter correctement et cela ne cicatrise pas. Il faut l'intervention de l'aumônier de la prison, l'abbé Behler et des demandes répétées de l'ambassadeur d'Espagne à Berlin ainsi que de la Croix-Rouge pour que Louise soit enfin transportée à l'hôpital de Cologne en juillet. Mais il est trop tard, Louise ne se rétablira jamais et décède le 27 septembre 1918[241]. Elle est le cas le plus flagrant et le plus détaillé de gestion médicale catastrophique à Siegburg. Ce traitement arbitraire est qualifié d'inhumain par les femmes ayant rapporté leur expérience carcérale et le fautif est unanimement désigné : la direction de la prison, en particulier le directeur qui a trop longtemps refusé les demandes de transfert.

---

[237] *Idem.*
[238] ANTIER Chantale, *op. cit.*, p. 174 - 177.
[239] Le terme de bloc opératoire est utilisé ici uniquement pour désigner la pièce choisie pour accueillir l'opération. Un espace d'opération exactement comme celui d'un hôpital n'est pas présent à Siegburg.
[240] THULIEZ Louise, *op. cit.*, p. 227 - 228. / DE CROŸ Marie, *op. cit.*, p. 161 - 162.
[241] ANTIER Chantale, *op. cit.*, p. 176 - 183.

3) L'hygiène féminine et la grossesse : les grandes oubliées

Ces femmes sont seules face à la mort, mais également seules lorsqu'elles donnent la vie. Effectivement, la prison abritant des femmes de 15 à 70 ans environ, certaines sont enceintes durant leur emprisonnement et elles n'ont d'autre choix que d'accoucher en prison. Louise Thuliez et Marie de Croÿ s'accordent pour dire que les mères accouchent seules, une infirmière serait parfois appelée (nous n'avons pas de preuve de telles interventions), mais elle arriverait souvent trop tard ou, lorsque l'accouchement se produit la nuit, la naissance n'est découverte qu'au petit matin, sauf si une geôlière est intervenue, ce qui est rare selon les deux dames. Marie de Croÿ semble être particulièrement touchée par une jeune fille de 17 ans enceinte de son fiancé, appelant sa mère à l'aide.[242]

Il n'y a pas de salle ou de dispositif médical adéquat prévu dans l'établissement pour gérer une grossesse, son terme et le postpartum. Le manque d'hygiène, la malnutrition[243] sont des premiers dangers au bon déroulement d'un accouchement. Des grossesses à risques peuvent également survenir et provoquer des problèmes à l'accouchement tels que l'enfant placé en siège et la nécessité d'effectuer une césarienne. Dans ces circonstances, toutes les conditions sont réunies pour provoquer un accouchement difficile, un choc toxique et le décès du bébé ou de la mère, voire des deux. Si cela se produit, sont-elles envoyées à l'hôpital le plus proche ? Les infirmières et le médecin ont-ils les connaissances nécessaires pour faire face à un accouchement qui se complique ? Pourtant, il n'est fait nulle part mention de cas de mort en couche. S'il y en avait eu, il est probable que des dames comme Marie de Croÿ ou Louise Thuliez en auraient parlé étant donné le choc que provoque ce genre de drame. Il se peut également que la proportion de femmes enceintes à Siegburg soit si basse que le peu d'accouchements qui s'y déroulent se passe bien.

Une fois le bébé né, il resterait avec sa mère durant 9 mois pour ensuite être confié à une nourrice de la ville. Celle-ci viendrait rendre visite avec l'enfant 1 fois par mois. La séparation tout comme ces visites sont de profondes déchirures psychiques pour les mères, ne pouvant élever leur enfant et étant obligées de le laisser aux soins d'une autre[244]. Cette autre qui prend la place de *maman* dans le développement de l'enfant, l'élève à sa manière et lui apprend sans doute l'allemand au lieu du français ou du néerlandais. Il est peu probable que le

[242] DE CROŸ Marie, *op. cit.*, p. 136. / THULIEZ Louise, *op. cit.*, p. 225 - 226.
[243] Nous ne disposons d'aucune information nous donnant à penser qu'elles bénéficiaient d'un régime particulier adapté à leur condition.
[244] DE CROŸ Marie, *op. cit.*, p. 136. / THULIEZ Louise, *op. cit.*, p. 225 - 226.

personnel pénitentiaire fasse les démarches ou ait à sa disposition une nourrice parlant une de ces deux langues. Enfin, cette autre est allemande. Donc, dans le contexte de la guerre, elle est « l'ennemie » que les mères impuissantes doivent regarder élever la chair de leur chair. Tout ceci ne reste que des témoignages indirects et des hypothèses sur les conséquences psychologiques de ce genre de séparation en se basant sur des études psychologiques contemporaines à propos de la précoce mère/enfant et la parentalité en prison[245]. À ces hypothèses, il faut inclure ce cadre particulier qu'est la déportation de civils pendant la Grande Guerre. Il ne nous est pas parvenu de récit complet d'accouchement en prison, seule une courte note nous confirme qu'il y en a. Cette dernière a été rédigée dans le carnet de Marie de Croÿ :

« Marie Thérèse Alardin épouse Meynaert Henri […] De nouveau arrêtée le 28 septembre 1915 et condamnée à 5 ans de réclusion graciée de la réclusion et recondamnée à 3 ans de prison pour avoir conduis [sic] des gens chez un passeur et les avoir fait passer la frontière (payer 100 frcs d'amende et 15 jours de prison pour avoir voulu passer la frontière avec des lettres).

Ma fille Irène née ici à Siegburg le 5 janvier 1916 est retournée à Liège le 25 février 1917. Mon mari condamné à 6 mois de prison pour avoir reçu des gens en mon absence sorti le 10 mars 1916 adresse rue du Mery 13 à Liège Belgique.

3 enfants. »[246]

Cette note rajoute néanmoins une question, car il est dit que sa fille, Irène, est rentée à Liège en 1917, soit à l'âge d'un an. Sa maman ayant encore environ 2 ans à purger à ce moment-là, y a-t-il quelqu'un qui a demandé à récupérer l'enfant ? Son mari ? Est-ce la règle de renvoyer les enfants chez eux ou faut-il une demande de la famille ? Si renvoi il y a, pourquoi placer les enfants chez une nourrice, en Allemagne ? Aucune précision n'est apportée et nous n'avons pas trouvé de traces de Marie Thérèse Alardin dans d'autres archives.

Un point important de l'hygiène féminine est également à prendre ne compte : les règles. Commençons par un simple calcul. Supposons, par exemple, qu'une détenue hypothétiquement

[245] Nous n'avons pas d'informations précises sur les conséquences d'une séparation précoce pour la mère. Les études se concentrent sur l'enfant. Néanmoins, un mémoire résume quelques peu les conséquences sur la parentalité en prison en croisant les expertises de plusieurs psychologues. Tous s'accordent pour dire que ce retrait du statut de mère peut provoquer de la dépression, de l'autodévalorisassion, une culpabilisation et des problèmes réhabilitation une fois la mère libérée. (STENICO Norine, *Le travail des professionnels dans la souffrance de la séparation mère-enfant en détention*, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, Université catholique de Louvain, 2014, [mémoire de maîtrise] p. 19 - 28.)

[246] MONS, Archives de l'État, *Fonds Marie de Croÿ*, n° 2, Carnet contenant la liste des détenues de la prison de Siegburg avec le motif de leur arrestation, note de Marie Thérèse Alardin.

arrivée à Siegburg en juin 1915[247] et n'en sorte qu'à la libération, en novembre 1918 (3 ans et 5 mois – 41 mois). Si nous éludons théoriquement une possible aménorrhée et que nous supposons des menstruations régulières : la détenue aurait 41 fois ses règles sur toute la durée de sa détention. Si nous rajoutons à cela une durée moyenne des règles de 3 à 7 jours, notre détenue théorique serait réglée en moyenne entre 4 et 10 mois sur 41. Cela fait entre un dixième et un quart de son temps à Siegburg et il faut savoir y faire face.

Cependant, les règles ne sont pas un sujet que les prisonnières vont aborder dans leurs rapports ou leurs mémoires. Il s'agit de leur intimité et d'un sujet dont on évite de parler, en particulier dans un rapport d'activité officiel. Une des lettres personnelles de Laure Tandel à sa sœur nous donne de plus amples informations. Celle-ci date du 6 août 1916, Laure dresse une liste de produits qu'elle aimerait que sa sœur lui envoie, dont des serviettes hygiéniques[248]. Cela semble confirmer que le personnel pénitentiaire n'a pas prévu de quoi gérer les menstruations de 200 à 300 détenues. Pourtant, cette section de la prison est dédiée aux femmes depuis sa création, en 1886. L'hygiène intime des femmes est donc laissée totalement de côté et, comme Laure Tandel, les prisonnières ne peuvent compter que sur l'aide des colis envoyés par leurs familles. Rappelons qu'elles ne disposent que d'une seule jarre d'eau pour toute la journée et toutes les tâches (faire la vaisselle, boire, se nettoyer quelque peu). Si la densité de flux vient s'ajouter à toute cette réflexion, les femmes dont le flux est très abondant peuvent se sentir poisseuses et sales, en attendant l'unique douche de la semaine. De plus, une mauvaise hygiène intime peut entraîner de nombreuses infections et maladies.

Par ailleurs, dans une lettre *clandestine* non datée qu'elle fit parvenir à sa sœur, Laure s'étonne de ne plus avoir ses règles[249]. Les cas d'aménorrhée sont fréquents durant l'occupation, car elles les sont causées par la dénutrition et des émotions fortes et répétées. De nombreux médecins s'en inquiètent dès les premières années de la guerre et des études ne tardent pas à paraître, la qualifiant « d'affection de guerre »[250]. Les conditions provoquant une aménorrhée sont réunies à Siegburg, en particulier la dénutrition et c'est ce que confirme plusieurs rapports de médecins. En 1920, une thèse de doctorat en médecine est également totalement consacrée à ce que les contemporains appellent « l'aménorrhée de guerre »[251]. Bien que réversible,

[247] Le choix de ce mois et de cette année est justifié car il s'agit de la date d'arrivée en prison la plus ancienne enregistrée dans l'Excel de comptabilité des prisonnières. Il en est de même pour la date de sortie. Ces deux dates ne correspondant pas pour la même prisonnière, nous en créons une hypothétique.
[248] EVERE, *op. cit*., Lettre à Louise Tandel, 06/08/1916.
[249] EVERE, *op. cit*., Lettre sur papier plié dissimulable.
[250] BECKER Annette, *op. cit.*, p. 242 - 243.
[251] *Ibid.*, p. 243 - 244.

l'aménorrhée trop longue peut provoquer des dommages irréversibles au système reproducteur et, par conséquent, la stérilité[252]. L'emprisonnement implique donc un risque conséquent pour de nombreuses jeunes femmes qui n'ont pas encore eu d'enfants, celui ne pas pouvoir fonder une famille.

En résumé, si nous devions conclure ce point sur la santé en une phrase, ce serait celle écrite par Louise de Bettignies dans une lettre *clandestine* envoyée à sa mère :

« Il y a un docteur militaire qui vient chaque jour […] il est fort brusque – on ne l'aime pas – les soins sont nuls – la désinfection est inconnue ici – il ne fait pas bon y être malade »[253].

4) Seule solution : survivre par ses propres moyens

Face à ces problèmes nutritionnels, les prisonnières peuvent compter sur la réception de colis envoyés par leur famille, mais également les salutaires deux kilos de biscuits hebdomadaires envoyés par la Croix-Rouge, depuis la France, à partir de 1917[254]. Une telle quantité de nourriture supplémentaire par semaine est un apport bienvenu en ces temps de famines et soulage les détenues qui, comme dit précédemment, commençaient à souffrir de la faim.

En ce qui concerne les colis alimentaires envoyés par les proches, ils ont deux bénéfices : ils apportent de la nourriture supplémentaire et sont réconfortants. En effet, il est facile de s'imaginer le plaisir éprouvé par la réception d'un colis venant de ses parents, de son conjoint ou de ses frères et sœurs et d'y trouver des aliments que l'on aime comme du chocolat, de la confiture ou des fruits. C'est une petite partie de l'extérieur de la prison qui leur parvient, une forme de confirmation que quelqu'un au pays pense toujours à elles et, malgré la distance, souhaite les aider à tenir bon.

Grâce aux 18 lettres de Laure Tandel conservées aux archives de la Défense, nous pouvons citer une liste, non exhaustive, d'aliments demandés : chocolat, prune, confiture, lait (condensé), cacao, miel, viande en boîte, viande fumée, harengs, biscuits sucrés, citron, pain d'épice, boîte de saumon, biscottes, oignons et cornichons[255]. Les aliments sont essentiellement gras ou sucrés et, surtout, appréciés par Laure. Ce sont de petits plaisirs pour égayer la morose

---

[252] « Amnénorrhée », dans *Passeport Santé :* https://www.passeportsante.net/fr/Maux/Problemes/Fiche.aspx?doc=amenorrhee_pm (consulté pour la dernière fois le 20 juin 2022).
[253] BRUXELLES, AGR, CAP, Service Ramble, n° 2121, Lettre écrite sur du tissu de Louise de Bettignies à sa mère.
[254] BRUXELLES, AGR, CAP, Service Baucq-Cavell, *op. cit.* / THULIEZ Louise, *op. cit.*, p. 252 - 253.
[255] EVERE, *op. cit*., Lettres de Laure Tandel.

détention et compenser le manque de matière grasse et nutritive des repas *made in* Siegburg[256]. Malheureusement, les colis arrivent rarement indemnes. Dans plusieurs lettres, Laure déplore des vols de nourriture tels qu'une boîte de saumon et du chocolat[257]. Louise Thuliez ajoute soupçonner le bureau de censure, mais n'en a jamais la preuve formelle[258]. Il en est de même pour les colis de la Croix-Rouge. Il semble que ces vols se produisent pendant toute la durée de la guerre et il se peut que la crise alimentaire qui frappe l'Allemagne dès l'hiver 1916-1917 accentue la détresse des habitants et le nombre de vols. Néanmoins, nous n'avons pas suffisamment de témoignages pour mettre en place une analyse assez rigoureuse de la fréquence des vols de colis à durant le conflit.

Les vêtements sont aussi régulièrement demandés par Laure Tandel. La seule chose fournie par la prison est l'uniforme règlementaire, en un seul exemplaire, et restant exactement le même pour chaque saison. Les prisonnières ne disposent de rien d'autre : pas de robe de chambre, ni de tablier ou de jupe de rechange. De plus, lorsqu'elles arrivent à Siegburg leurs valises sont fouillées et nombreuses sont celles qui ne récupèrent pas ou peu de ce qu'elles ont emmené avec elles[259]. En 1916, elles reçoivent l'autorisation de porter leurs propres habits, mais le blanchissage de ces derniers est à leurs frais, soit 50 *pfennigs* par semaine[260]. Dans ce cas également, Laure demande l'envoi de plusieurs vêtements, principalement pour faire face au froid de l'hiver : linge de corps, jupe, blouse d'hiver, robe de chambre, gilet tricot à manches, bottes à double semelle et corsets[261].

Outre le manque de vêtements, le nécessaire de toilette et d'autres commodités ne sont pas présents non plus à Siegburg. Il faut alors demander : des mouchoirs, des essuies, des serviettes hygiéniques, du dentifrice, du savon, un peigne, du matériel de couture ou de broderie, de la vaseline, un cahier, un crayon à dessin, une gomme ou encore des livres[262].

Pour conclure, Siegburg ne fournit presque rien à ses détenues, elles doivent se débrouiller seules. Elles peuvent compter sur leurs proches pour avoir, ne serait-ce que du savon, élément de base de l'hygiène corporelle.

---

[256] THULIEZ Louise, *op. cit.*, p. 252 - 253. / BRUXELLES, AGR, CAP, Service Ramet, n° 2770, Rapport de Claire Ramet, s.l., s.d.
[257] EVERE, *op. cit*., Lettres de Laure Tandel, 10/09/1916, 1917.
[258] THULIEZ Louise, *op. cit.*, p. 252 - 253.
[259] BRUXELLES, AGR, CAP, Service Wauters, *op. cit*. / EVERE, *op. cit.,* Lettre à Louise Tandel, 30/07/1916.
[260] Le *pfenning* est une subdivision du *Deutsche Mark*. Un *pfenning* équivaut à un centième de *Deutsche Mark*. En euro, cela équivaudrait à environ 0,25€.
[261] EVERE, *op. cit.,* Lettres de Laure Tandel.
[262] *Idem.*

IV.Conclusion

Il reste un élément à mettre en lumière, conséquence de tout cet environnement carcéral : l'impact sur la santé mentale et plus particulièrement le moral des prisonnières. Effectivement, dès leur arrivée, elles font face à un lieu froid et peu amical dans lequel certaines femmes sont condamnées à y rester jusque leur mort.

Il y a d'abord cette cellule exigüe, au confort spartiate et sombre. Bien qu'une lampe à pétrole soit présente, son utilisation est fortement règlementée et ces femmes vivent dans l'obscurité la plus totale du coucher au lever du soleil. Les uniques occasions de sortir à l'air libre sont les promenades et le travail forcé aux champs. Ce manque de luminosité et d'air frais joue sur le moral des détenues :

Puis tout s'éteint, bruits et lumière ;
Et quinze heures de nuit,
Bourreaux de mon cœur solitaire[263]

À la noirceur de la cellule, s'ajoute celle de la solitude. Chaque femme est isolée, séparée de ses compagnes d'infortune, voire de leur mère comme l'est la jeune Victoire Kerf[264]. Seuls la promenade et les travaux forcés permettent de voir des visages familiers et donnent une chance de discrètement donner une petite lettre ou de dire quelques mots, pour peu que les gardiennes ne le voient pas. Elles évoluent dans un cadre de surveillance presque constant et un règlement imposant la mise au cachot à la moindre incartade, à moins que ces punitions ne soient que des décisions arbitraires de la part des autorités de la prison.

Ensuite, rappelons l'hygiène déplorable de la prison où la maladie et la mort sont les compagnes quotidiennes des prisonnières. Entourées par le typhus, la tuberculose, la dysenterie et de nombreuses autres blessures et infections, les prisonnières ne peuvent se raccrocher aux soins du médecin dont le respect du serment d'Hippocrate est remis en cause. Le manque de nécessaire de toilette et, surtout, la précarité menstruelle donnent une sensation de corps poisseux, une enveloppe de saleté qui ne peut être enlevée complètement qu'une fois par semaine. À tout cela s'ajoute la dénutrition, laissant les corps faibles face aux attaques virales ou bactériennes. Enfin, il y a l'épreuve de l'accouchement pour une poignée d'entre elles, mais

[263] EVERE, *op. cit*., T. 6, Poème écrit par laure Tandel : *Soirées de prison*, Siegburg.
[264] *Interview d'Émile Sonveau par Noémie Adam-Colquhoun, à propos de sa mère Victoire Kerf,* 21 août 2020, Andenne. / THULIEZ Louise, *op. cit.*, p. 247.

elles ne pourront pas garder leur bébé dans la prison. C'est un profond choc psychologique qui n'est pas sans conséquences sur le psychisme des mères.

Le moral des prisonnières est mis à rude épreuve et il semble facile de perdre espoir à Siegburg. Le *Krückberg*, le champ des supplices comme l'appellent certaines, semble bien porter son nom : chaque témoignage laissant transparaître que la vie à Siegburg s'apparente plutôt à de la survie. [265]

Illustration 8 - Fonds famille Crabbé, *Dessin de la cour de la prison de Siegburg, 1917.*

[265] THULIEZ Louise, *op. cit.*, p. 219.

Chapitre 4. Les relations sociales développées en prison

La santé mentale des détenues est mise à mal par les souffrances de l'emprisonnement, en particulier le manque de liens sociaux. L'humain est un être social qui a besoin d'être en contact avec ses semblables, de nouer des liens, d'avoir des conversations, etc. Le principe d'isolement et de silence imposé par l'institution carcérale est donc difficile à supporter sur le long terme. Dans cet espace clos qu'est la prison sont développées trois formes de relations sociales, inhérentes à l'environnement carcéral : la correspondance autorisée avec les proches, les liens entre les prisonnières qui outrepassent l'interdiction de communiquer entre elles et les contacts avec le personnel carcéral. Ce chapitre sera consacré à l'analyse de ces trois formes de relations sociales, leur mise en place et leurs impacts sur les détenues.

I. Garder contact avec ses proches

Tout d'abord, les détenues ont la possibilité de communiquer avec leurs proches, leurs amis et leur famille. Ce semblant de lien familial est autorisé par l'envoi de colis et de lettres. La grande majorité des lettres retrouvées sont celles de Laure Tandel, il y en a en tout 18 couvrant toute l'année d'incarcération de l'institutrice[266]. Nous basons notre analyse sur les témoignages de la princesse de Croÿ, de Laure Tandel, de Louise de Bettignies et de Louise Thuliez. Ce sont les seules prisonnières ayant écrit à propos de leur correspondance en prison ou ayant conservé quelques lettres.

Cette correspondance est sans doute le bien le plus précieux pour ces femmes qui font face aux conditions de vie si précaires de Siegburg. Les détenues ont le droit d'envoyer deux feuilles de lettre et quatre cartes postales par mois. En parallèle, elles sont autorisées à recevoir deux colis par mois. Tout colis superflu est théoriquement renvoyé à l'expéditeur, quand il n'est pas volé[267]. Bien que peu nombreuses, ces quelques lettres exercent une grande influence sur le moral des prisonnières. La réception de ces missives peut être source de joie comme l'expriment les détenues dans leurs témoignages[268], ce que fait Laure Tandel : « si l'on savait ce que c'est bon, en exil, un petit mot de souvenir et d'amitié ! »[269], « J'ai reçu beaucoup

[266] EVERE, Service Général du renseignement et de la sécurité. Section des Archives Classifiées, *Fonds Tandel*.
[267] Le sujet des vols est abordé dans le chapitre n° 3. / DE CROŸ Marie, *op. cit.*, p. 146. / THULIEZ Louise, *op. cit.*, p. 251.
[268] DE CROŸ Marie, *op. cit.,* p. 150. / ANTIER Chantal, *Louise de Bettignies.op. cit.*, p. 156.
[269] EVERE, Service Général du renseignement et de la sécurité. Section des Archives Classifiées, *Fonds Tandel*. Lettre à Louise Tandel, 03/09/1916.

de lettres ces quinze derniers jours et gouté par elles – la tienne, en particulier, des moments de bonheur si intense [sic] que je n'aurais pu, je crois, en supporter davantage ! »[270]. Bien que l'expression de cette émotion soit intense chez Laure Tandel, la joie transparait. Effectivement, ces lettres et ces colis permettent aux prisonnières de savoir qu'elles ne sont pas oubliées par leurs proches et que l'on compatit à leur malheur[271]. Par ailleurs, c'est grâce à la sollicitude d'une amie anglaise que Marie de Croÿ reçoit le précieux carnet de notes qu'elle fait passer de cellule en cellule. Ces lettres sont bien plus que de simples missives, elles représentent un lien, une connexion avec leurs proches malgré la distance[272]. De plus, la correspondance crée une relation sociale positive dont les prisonnières sont majoritairement privées à cause des conditions de détention[273]. Elle comble en partie le sentiment de solitude.

À cette joie s'ajoute la gratitude : Laure Tandel remercie très souvent sa sœur et ses autres correspondants pour les lettres et les colis. Néanmoins, elle ne peut envoyer des lettres à tous ses amis et membres de sa famille. Elle confirme alors régulièrement à Louise la bonne réception des colis et demande de remercier les envoyeurs de sa part. Dans des conditions de vie mêlant maladie, froid mordant, précarité et travaux forcés, le moindre apport, qu'il soit matériel ou épistolaire est une aide précieuse pour survivre et garder espoir. L'expression de l'espoir est également un élément régulier, plus particulièrement celui de sortir, d'être libérée. Dans une lettre clandestine à sa mère, Louise de Bettignies parle d'un espoir en de meilleurs jours où les mauvais seront oubliés[274]. Laure Tandel pense régulièrement au jour où elle reverra sa sœur : « Les prochaines [vacances] nous réuniront, que c'est bon à penser ! »[275]. Cette perspective de sortie et de retrouvailles avec ceux que l'on aime permet de « voir le bout du tunnel ». C'est une forme de projection dans l'après-guerre, une anticipation mentale qui met en suspension le temps réel afin d'y survivre[276].

Ces pensées tournées vers l'extérieur amènent également les correspondants des prisonnières à discuter de la vie hors de la prison, de cette vie en pays occupé qui continue pendant leur incarcération. Ces informations sont assez attendues et généralement centrées autour du quotidien de leur famille ainsi que sur la situation de la guerre et de l'occupation

[270] EVERE, *op. cit.*, Lettre à Louise Tandel, 07/01/1917.
[271] EVERE, *op. cit.*, Lettre à Louise Tandel, 21/01/1917.
[272] FOUCHARD Dominique, *Le poids de la guerre. Les poilus et leur famille après 1918*, Rennes, Presses universitaire de Rennes, 2013, p 29 - 38.
[273] RIMÉ Bernard, *Le partage social des émotions*, 2e éd., Paris, Presses universitaires de France/Quadrige, 2005, p. 48 (Essais, débats).
[274] BRUXELLES, AGR, CAP, Service Ramble, n° 2121, Lettre de Louise de Bettignies à sa mère, 17/10/1916.
[275] EVERE, *op. cit.*, Lettre à Louise Tandel, 07/01/1917.
[276] FOUCHARD Dominique, *op. cit.*, p 29 - 38.

« pour que je me sente vivre avec vous » comme l'exprime Laure Tandel[277]. En outre, elle est très attachée à son rôle d'institutrice malgré l'éloignement et elle demande souvent des nouvelles de ses élèves et de leur apprentissage[278]. Ces informations sur la famille, les amis et la vie au pays sont autant de portes de sortie mentales. La prison est un environnement hermétique, qui filtre de manière stricte ce qui a le droit d'entrer ou non et d'être en contact avec les prisonnières. Ces quelques lettres permettent, à l'image de celles envoyées aux soldats sur le front, de continuer leur vie par procuration, comme le fait Laure Tandel avec son rôle d'institutrice. Cette séparation forcée n'induit pas l'abandon de sa place dans la société, dans sa famille ou dans son métier ; comme avant leur emprisonnement, ces femmes sont toujours des mères, des épouses, des institutrices ou autres et l'étiquette de prisonnière n'a pas effacé ces rôles[279].

Cet aspect hermétique du monde carcéral est notamment dû à l'action de la censure des lettres envoyées et reçues. Obstacle majeur à la communication entre les prisonnières et leurs familles, la censure est quotidienne. Toutes les lettres, envoyées ou reçues, ainsi que les colis, sont examinées dans un bureau de censure : à Limbourg selon Louise Thuliez ou à Wahn selon Marie de Croÿ et Laure Tandel[280]. Puis elles sont examinées une seconde fois par le personnel carcéral. Toutes ces étapes de censure impliquent un délai d'arrivée des lettres pouvant s'étaler sur plusieurs mois[281]. De plus, cela provoque des arrivées irrégulières et des pertes de lettres. C'est à cause de cela que, en 1916, Marie de Croÿ reste cinq mois sans nouvelles de sa famille. Louise Thuliez confirme que sa correspondance arrive difficilement, voire rarement[282]. Cette attente et ce manque de nouvelles sont des causes de tristesse et de frustration. Ce qui peut se résumer par une baisse significative du moral des prisonnières, exacerbant leur sentiment d'isolation et leur inquiétude pour leurs proches restés en pays occupés. La frustration pour Louise Thuliez est d'autant plus grande lorsqu'elle constate que des pans entiers des lettres de ses proches sont censurés : « Nous avons quelquefois pleuré de rage impuissante devant un passage noirci à l'endroit précis où nos correspondants commençaient un détail

[277] EVERE, *op. cit.*, Lettre à Louise Tandel, 05/11/1916.
[278] Exemple de cet attachement dans : EVERE, *op. cit.*, Lettre à Louise Tandel, 24/09/1916.
[279] FOUCHARD Dominique, *op. cit.*, p 31.
[280] La seule chose que nous avons trouvée à propos du lieu-dit « Wahn » est qu'actuellement il s'agit du nom d'un quartier de Cologne près de l'actuel aéroport.
[281] DE CROŸ Marie, *op. cit.*, p. 150 - 151. / THULIEZ Louise, *op. cit.*, p. 249. / EVERE, *op. cit.*, Lettre à Louise Tandel, 17/12/1916.
[282] THULIEZ Louise, *op. cit.*, p. 251. / BRUXELLES, AGR, CAP, Service Baucq-Cavell, n° 3013, Rapport de Louise Thuliez, s.l., s.d.

intéressant. »[283]. Dans sa lettre du 17 décembre 1916 Laure Tandel n'hésite pas à interpeler la censure afin d'accélérer la réception de trois livres qu'elle attend depuis le mois de septembre : « Si le censeur qui lit ceci avait la généreuse idée de me recommander aux souvenirs de son collègue préposé à l'examen des livres que je lui en serais reconnaissante ! »[284]. Les livres ne lui parviendront qu'au début du mois de février 1917[285].

Les sujets interdits dans les lettres se regroupent autour de deux grandes thématiques. D'abord, tout ce qui a trait aux aspects négatifs des conditions de vie en prison. Interdiction d'évoquer, entre autres : le règlement, l'environnement carcéral, le manque de nourriture, la maladie ou le personnel. Ensuite, il est interdit de parler de la guerre. Les informations à ce sujet sont censées parvenir par le biais des journaux fournis par la prison, c'est-à-dire de la presse censurée telle que *La gazette de Lorraine* ou *La gazette des Ardennes*[286]. Pourtant, connaitre l'avancée du conflit mondial est important pour les détenues, car pour celles ayant écopé des plus longues peines, leur espoir de libération dépend de l'issue de la guerre.

Cette censure, couplée à la limitation du nombre de lettres pouvant être envoyées, force les prisonnières à choisir consciencieusement leurs mots et leurs sujets de conversation. Sont alors privilégiées les demandes de nourritures, de vêtements et d'argent. En nous basant sur la pyramide des besoins fondamentaux développée par le psychologue Abraham Maslow, les besoins physiologiques sont prédominants, car ils sont liés à la survie directe du corps[287]. Les détenues orientent leurs lettres afin de combler cette nécessité de survie avant tout le reste, sachant que leurs proches, grâce aux colis postaux, peuvent les aider. Ensuite viennent la prise de nouvelles et les expressions de tendresses envers les proches qui correspondent au besoin d'appartenance. Ce besoin inclus, comme nous l'avons mentionné précédemment, la nécessité de faire partie d'un groupe et, dans le cas des prisonnières de Siegburg, de continuer à en faire partie[288]. Cet ordre d'assouvissement des besoins est clairement visible dans la population carcérale. Laure Tandel martèle à plusieurs reprises ces demandes de colis et ne s'épanche sentimentalement que lorsqu'elle a ce dont elle a besoin pour, notamment, faire face au froid. De plus, le début de l'année 1917 est marqué chez elle par un grand besoin d'amour et de contacts sociaux sans doute à cause de la nouvelle année. De plus, sa peine ne durant qu'un an,

[283] THULIEZ Louise, *op. cit*., p. 249.
[284] EVERE, *op. cit.*, Lettre à Louise Tandel, 17/12/1916.
[285] EVERE, *op. cit.*, Lettre à Louise Tandel, 04/02/1917.
[286] DE CROŸ Marie, *op. cit.,* p. 150. / THULIEZ Louise, *op. cit.*, p. 248 - 249.
[287] **Annexe Chap. IV, n° 1, *Pyramide des besoins.***
[288] MASLOW Abraham, *L'accomplissement de soi. De la motivation à la plénitude*, Paris, Eyrolles, 2013, p. 31 - 32.

la perspective de partir de Siegburg accentue son impatience de revoir ses proches[289]. Elle sera libérée le 30 mars 1917.

Par ailleurs, les détenues trouvent rapidement divers moyens d'échapper à la censure allemande. Tout d'abord, elles mettent en place un code avec leurs proches[290]. Marie de Croÿ assimile chaque pays à un membre d'une famille fictive. L'Allemagne est mentionnée sous un nom fictif et avait pour père la Belgique, pour mère la France et pour grand-mère le Royaume-Uni :

« Voici un exemple : « X… est plus insupportable que jamais, depuis que sa grand-mère a noyé les petits chats auxquels elle tenait tant. » Un peu de réflexion me fit comprendre que X… (l'Allemagne) avait à déplorer la perte de plusieurs sous-marins. »[291]

Louise de Bettignies en fait de même avec son frère, toujours en restant dans le vocabulaire de la famille :

« Pour marquer la réception de cette lettre, parle-moi du saint dont la fête tombe le jour où tu la reçois. Lorsque je te parlerai de tante Sophie, tu sauras que cela veut dire C. Vin. Tante Valentine est le commandant Walner (des Services secrets français), Jeannette c'est la France, régiment = collège. »[292]

Ensuite, afin de prévenir leurs proches de l'utilisation d'un code et d'envoyer des lettres supplémentaires, les prisonnières font appel à leurs compagnes qui ont la chance d'arriver à la fin de leur peine. En effet, elles ont alors recours au passage de ce que nous appellerons des lettres clandestines. Ces dernières sont rédigées sur tout support suffisamment fin et pliable afin de les dissimuler au mieux. Les missives sont alors cousues dans les vêtements de la libérée. Ces lettres secrètes peuvent également être dissimulées entre les parois des boîtes en carton utilisées pour les colis ou dans une garde de livre étant donné que les prisonnières avaient le droit de renvoyer des colis reçus[293]. Elles rivalisent d'ingéniosité afin de contourner la censure. C'est notamment le cas de Louise Thuliez qui, dans ses mémoires, dit utiliser du jus d'oignons en guise d'encre. Ayant les mêmes propriétés que le jus de citron, elle est invisible et il suffit de la faire chauffer pour que le message écrit apparaisse.

[289] EVERE, *op. cit.*, Lettre à Louise Tandel, 07/01/1917.
[290] THULIEZ Louise, *op. cit.*, p. 249.
[291] DE CROŸ Marie, *op. cit.*, p. 150.
[292] ANTIER Chantale, *op. cit.*, p. 156.
[293] THULIEZ Louise, *op. cit.*, p. 250 - 251.

Parmi les archives consultées, deux lettres clandestines ont été trouvées. La première est de Laure Tandel pour sa sœur Louise et est écrite sur du papier très fin et plié autant que possible. L'écriture y est minuscule et le moindre millimètre de papier est utilisé. Le contenu est globalement dédié aux colis et Laure se permet de donner des détails sur sa situation comme le début de l'absence de viande dans les repas ainsi que son aménorrhée et elle se permet de critiquer la censure[294]. La seconde lettre est de Louise de Bettignies à sa mère et est rédigée sur du tissu. Ce dernier est composé d'une partie principale et de trois « annexes » cousues à celui-ci. Là aussi, l'écriture est compactée autant que possible, particulièrement sur les annexes cousues. Les sujets sont variés et Louise de Bettignies explique les problèmes majeurs qu'elle rencontre à la prison : l'hygiène déplorable, la maladie, le médecin incompétent, la censure et le manque de nourriture. De plus, elle explique de manière claire à qui sa mère doit se plaindre pour avoir des informations à propos des colis ou pour rapporter les mauvaises conditions de vie que la censure s'acharne à dissimuler. Enfin, elle communique le code qu'elle utilisera dans ses lettres censurées :

« Le 20 il y aura un an que j'ai été arrêtée méchamment et lâchement dénoncée par 5 personnes dont j'envoie les noms à l'oncle Edouard (Capitaine Cameron à Folkestone) Lorsque je te parlerai de Tante Sophie tu sauras que je désire te parler de C. Vin. - Tante Valentine c'est le Commandant Walner - Jeanne = la France que le régiment = collège - Tu pourras ainsi me parler du collège de Stanis etc »[295].

II. Créer des liens avec les autres prisonnières

Malgré le règlement de la prison isolant autant que possible les détenues, ces dernières réussissent à communiquer entre elles, comme nous l'avons déjà mentionné, et créent des liens. Le plus important d'entre eux est celui de leur statut juridique, car elles sont toutes amenées à Siegburg pour avoir « trahis » l'Allemagne en guerre. Cette opposition, directe ou indirecte, à l'occupant est le point commun majeur de ces femmes, qu'elles soient françaises ou belges. C'est ce qui les différencie moralement des détenues allemandes, qui sont considérées comme les véritables criminelles de la prison, des personnes corrompues, au ban de la bonne société de l'époque.

[294] **Annexe Chap. IV, n° 2.** / EVERE, *op. cit.*, Lettre clandestine à Louise Tandel, s.d.
[295] **Annexe Chap. IV, n° 3**. / BRUXELLES, AGR, CAP, Service Ramble, *op. cit*.

1) L'union et l'entre-aide face à l'épreuve de l'incarcération

Dans ce grand échantillon de société qu'est la population carcérale de Siegburg, une entraide mutuelle se construit. Nous avons déjà observé que ces femmes sont capables de s'unir en masse et d'ébranler le fonctionnement interne de la prison, l'affaire de la fabrication des têtes de grenades analysée dans le chapitre précédent en est la preuve.

Une forme de soutien plus individuel s'organise également. Un système de partage de la nourriture reçue dans les colis est mis en place entre les détenues, principalement envers celles qui ne recevaient pas de colis[296]. Durant son passage au cachot, Louise de Bettignies reçoit du pain blanc de la part de Marie de Croÿ. Nous ne savons pas exactement par quel moyen la princesse réussit à faire parvenir ce pain, mais nous supposons que cela se fait par l'intermédiaire d'une gardienne. Ce qui est certain, c'est que le pain blanc est un vrai luxe pour les prisonnières n'ayant habituellement droit qu'à un pain noir indigeste. Donner une telle denrée, ce « gâteau royal » comme l'appelle Louise de Bettignies, est une marque de considération entre les deux femmes[297]. Laure Tandel a d'ailleurs écrit, à propos de ce genre de cadeau, un poème empli de gratitude envers une prisonnière qui, pourtant, ne la connait pas[298] :

[…]
Soudain, la main d'une inconnue
Sur mon livre ouvert, déposait
Une tranche de chou-navet
Appétissante et bien venue

[…]
Mais déjà vous étiez partie,
Chère compagne de malheur ;
Comment vous dire que mon cœur
En vous cherchant, vous remercie ?

[296] DE CROŸ Marie, *op. cit.*, p. 146.
[297] BRUXELLES, AGR, CAP, Service Ramble, n° 2121, Fragment de lettre écrite par Louise de Bettignies à Marie de Croÿ dans la prison de Siegburg, s.d.
[298] EVERE, *op. cit. Tandel*, T. 6, poème *Un présent*.

En outre, Marie Jossaert met en évidence, dans son rapport, avoir été très souvent malade et aidée par la Veuve Line Nuyts-Kloeck qui lui apporte régulièrement à manger afin d'aider son corps à combattre la maladie[299]. Ce soutien aux malades passe également par la présence d'autres détenues veillant sur ces dernières et tentant de les soigner. L'exemple le plus frappant est celui de Anne-Marie Gérard qui reste au chevet de Louise de Bettignies alors qu'elle agonise avant son départ pour Cologne[300]. Louise Thuliez veille régulièrement les malades avec d'autres détenues telles que Marie-Louise Michel[301]. Ce soutien dans la maladie est bien souvent un accompagnement dans la mort. En effet, comme nous l'avons expliqué précédemment, si une prisonnière est envoyée au Lazaret, c'est que sa fin est proche. Veiller sur une prisonnière est plus souvent une façon de ne pas la laisser mourir seule plutôt qu'une tentative de la soigner efficacement. Néanmoins, il semble qu'elles ne soient jamais autorisées à participer à l'enterrement[302]. Marie de Croÿ corrobore ce point en déplorant que Claire Ramet n'ait pas le droit d'assister à l'enterrement de sa mère et que ce soient des gens de la ville qui accompagnent sa mère dans sa dernière demeure[303].

L'épreuve du deuil est une nouvelle démonstration de la solidarité qui lie les détenues, l'exemple le plus explicite étant celui de la mort de Joseph Kerf, le père de Victoire et mari de Marie, fusillé le 29 août 1916. Elles l'apprennent quelques semaines plus tard grâce à une lettre qu'il avait écrite la veille de son exécution. Marie de Croÿ en a écrit une copie dans ses mémoires[304]. Cette lettre d'adieu arrive dans un environnement peu propice au deuil. Cette mort est violente et survient dans un contexte de tension lié à la guerre et à l'occupation. Par ailleurs, l'annonce brutale de ce décès survient tardivement, alors qu'elles sont dans un autre pays et qu'elles n'ont pas eu l'occasion de dire au revoir à Joseph. Elles ne peuvent ni assister à l'enterrement ni rendre hommage au défunt comme le demande la tradition chrétienne[305]. De plus, elles sont en prison, soumises à un régime de vie difficile et hostile. De toute évidence, elles sont séparées l'une de l'autre et ne peuvent se soutenir mutuellement. Louise Thuliez déplore d'ailleurs que mères et filles ne puissent loger dans la même cellule[306]. Tous ces éléments sont des obstacles au bon déroulement du deuil et peuvent bloquer les endeuillées

[299] BRUXELLES, AGR, CAP, Service Boël-Marien, n° 2467, Rapport de Marie Jossaert, s.l., 01/03/1920.
[300] ANTIER Chantale, *op. cit.*, p. 176 - 183.
[301] THULIEZ Louise, *op. cit.*, p. 229 - 231.
[302] THULIEZ Louise, *op. cit.*, p. 231.
[303] DE CROŸ Marie, *op. cit.*, p. 163.
[304] À noter que Marie de Croÿ fait référence à Victoire Kerf comme étant flamande, ce qui est une erreur. Victoire et sa famille vivaient à Montzen, dans l'actuelle province de Liège. / DE CROŸ Marie, *op. cit.*, p. 141 - 143.
[305] Ce point de chrétienté est important dans l'étape du deuil étant donné que Victoire Kerf et sa mère sont croyantes et pratiquantes. Émile Sonveau confirme la dévotion spirituelle de sa mère. / *Interview d'Émile Sonveau par Noémie Adam-Colquhoun, à propos de sa mère Victoire Kerf,* 21 août 2020, Andenne.
[306] THULIEZ Louise, *op. cit.*, p. 247.

dans leur parcours vers l'acceptation de la perte. Si nous nous référons aux étapes du deuil développées par la psychologue Élisabeth Kübler-Ross, le déni de la perte peut durer assez longtemps étant donné qu'elles n'ont pas pu avoir de preuves physiques de la mort de Joseph[307]. Leur esprit peut avoir du mal à assimiler que, une fois de retour, il ne sera pas chez elles en train de les attendre. De ce retard découle également le retard de l'acceptation, c'est-à-dire d'admettre la permanence de la disparition alors qu'elles n'ont pas pu voir le corps ni l'enterrer[308].

Marie et Victoire Kerf ne sont pas les seules à être dans cette situation. Plusieurs prisonnières ont été arrêtées avec leurs époux, mais ces derniers n'ont pas eu la chance d'avoir une simple peine de prison ou d'être graciés. Face à la tragédie, les codétenues écrivant dans le carnet de Victoire laissent toutes un mot réconfortant pour sa mère et elle. Pourtant, le carnet est élaboré en 1918, soit deux ans après la mort de Joseph ce qui pourrait confirmer que le processus de deuil soit retardé. Marie Wauters laisse dans le carnet une page entière consacrée à la patrie et à l'espoir d'une vie meilleure. Ses mots ont une consonance toute particulière étant donné que son époux a également été fusillé alors qu'elle était emmenée à Siegburg :

« Oui ma chère Madame Kerf [Marie], malgré nos deuils et nos tristesses, nous aurons encore des beaux jours ! Dieu ne nous abandonnera jamais. […] Affectueusement à ma chère Madame Kerf, dont je garde le meilleur souvenir. »[309]

Des détenues quittent également la prison, car elles sont libérées ou transférées. Nous avons identifié plusieurs cas de prisonnières transférées dans différents établissements, majoritairement Vilvorde et Delitzsch. La seule information que nous ayons à propos des détenues transférées est que plus personne n'a de nouvelles d'elles une fois le changement d'établissement effectué[310]. Chaque départ, qu'il soit un transfert ou une libération, est un sujet de peine pour au moins une prisonnière. Elle voit une compagne à laquelle elle s'est attachée partir tandis qu'elle doit rester à Siegburg[311]. Les départs sont parfois l'occasion de petites attentions afin d'alimenter le bon souvenir de celles qui partent. Il semblerait qu'un chant d'adieu soit créé à cet effet[312] :

[307] Attention, nous ne parlons pas de refus de la mort. Le déni présenté ci-dessus est symbolique, il faudrait plutôt parler d'incrédulité et de perte des habitudes de la présence.
[308] KÜBLER-ROSS Elisabeth et KESSLER David, *Sur le chagrin et le Deuil. Trouver un sens à sa peine à travers les cinq étapes du deuil*, Paris, Pocket, 2011, p. 25 - 50.
[309] Archives privées de la famille Sonveau, *Carnet de notes de Marie et Victoire Kerf*, Note de Marie Wauters.
[310] THULIEZ Louise, *op. cit.*, p. 247.
[311] *Idem.*
[312] EVERE, *op. cit.*, T. 6, chant *Adieux à la prisonnière libérée*.

« […] Et déjà demain,
Nos regards en vain,
Cherchant ta place vide !
Au pays ou Dieu te mène
Va, ma sœur, l'âme sereine !

[…] Va ma sœur, adieu !
Emporte en tout lieu
Le courage et l'espérance !
Quel que soit le sort,
Ton cœur est plus fort
Pour avoir bu la souffrance ! »

Notons qu'une attention toute particulière est donnée à Marie de Croÿ avant son départ pour l'hôpital en août 1917 : plusieurs détenues ont fabriqué une poupée à son effigie, faite de chiffons et de bouts d'étoffes. Ce petit cadeau peut être considéré comme une preuve de la sympathie de ces prisonnières pour la princesse. Malheureusement, cette dernière ne donne pas leurs noms. Cette Marie de Croÿ miniature porte l'uniforme de la prison avec son numéro et une des prisonnières se coupa des mèches de cheveux afin de recréer la coiffure règlementaire. La poupée possède également une tasse de café en carton dans une main et un morceau de pain noir dans l'autre, montrant le souci du détail de la création[313]. Cette poupée est placée, comme le reste des archives personnelles de Marie de Croÿ, dans le fonds qui lui est dédié aux Archives de l'État de Mons. Avec le carnet de notes, elle est la dernière preuve matérielle venant de Siegburg. Cependant, elle a malheureusement disparu des archives. Il semblerait qu'elle soit manquante depuis 2001 au moins, pour des raisons que nous ignorons[314]. Nous ne pouvons dès lors qu'imaginer son aspect grâce à la description présente dans les mémoires de la princesse.

En parallèle, Laure Tandel exprime, dans ce qui est sans doute la dernière lettre envoyée depuis Siegburg (le 4 mars 1917), un sentiment de culpabilité de laisser les autres prisonnières en Allemagne lors de sa propre libération[315]. Cette lettre explicite son attachement envers certaines détenues. Cette épreuve qu'est l'incarcération à Siegburg a créé des liens forts et des amitiés entre des femmes faisant face aux mêmes difficultés à Siegburg. Toutes ces formes de sympathies et d'empathies sont de puissantes aides pour lutter contre le poison mental qu'est l'isolement et le sentiment de solitude. Laure Tandel écrit de nombreux poèmes durant sa captivité, transcrivant ses expériences et ses émotions à travers cet art des mots. Plusieurs d'entre eux sont dédiés à d'autres prisonnières comme nous avons déjà pu le constater, quand

[313] DE CROŸ Marie, *op. cit.*, p. 169.
[314] 2001 est l'année d'entrée en fonction de l'actuel directeur des archives de l'État de Mons, Laurent Honoré, qui avait déjà, à ce moment-là, eu connaissance de la perte de la poupée.
[315] EVERE, *op. cit.*, Lettre à Tante Anna, 04/03/1917.

elle le peut, elle note les initiales des compagnes qui l'ont inspirée. En outre, l'un d'entre eux est dédié à Marie de Croÿ et deux sont pour Jeanne de Belleville. Chacun est tinté d'admiration et de soutien, exaltant le courage de ses compagnes. Nous revenons à ces deux points communs forts que sont le patriotisme et l'union dans l'épreuve de l'incarcération.

2) Des différences sociales subsistent

Comme dans les sociétés belges et françaises de l'époque, nous constatons une forme de stratification sociale entre les détenues, mais qui ne fonctionne pas de la même manière qu'à l'extérieur des murs de la forteresse. Effectivement, l'entre-aide et le respect mutuel sont de mise grâce à ce vécu commun d'emprisonnement et transcendent les frontières des classes sociales. Néanmoins, ce dernier point maintient toujours une différence notamment dans la façon de vivre l'emprisonnement et influence la position dominante qu'a l'une ou l'autre prisonnière auprès de ses compagnes. Les membres de la noblesse et de la bourgeoisie belge présentes à Siegburg se connaissent déjà. Par exemple, dans la lettre clandestine qu'elle adresse à sa mère, Louise de Bettignies parle des « personnes de la société » en mentionnant la princesse de Croÿ, la vicomtesse de Monge, la comtesse de Belleville, deux filles de militaires hauts gradés (général et colonel) ainsi que la fille du directeur des chemins de fer de Malines[316].

De plus, de tous les témoignages recueillis, Marie de Croÿ est la seule prisonnière à avoir survécu au lazaret en y étant constamment. La maison de Croÿ est issue d'une ancienne et prestigieuse famille princière européenne et en a conservé le titre. La branche de Croÿ-Solre est de nationalité belge, mais le château de Bellignie où vit la famille se trouve en France. Marie est également d'ascendance britannique par sa mère ainsi qu'allemande par sa grand-mère paternelle[317]. La famille exerce une grande influence sur la scène de la noblesse européenne. Le traitement accordé à une personne d'un tel rang social et avec autant d'accointances n'est pas à prendre à la légère et le directeur général de Siegburg semble en avoir conscience, d'autant plus que la princesse est une femme fragile à la santé souvent vacillante. Dès son arrivée à Siegburg, elle se trouve dans un état de fatigue tel qu'elle est incapable de se tenir debout[318].

Son frère, Réginald[319], y accorde beaucoup d'importance. En témoignent deux lettres à ce sujet conservées aux Archives de l'État de Mons. Marie bénéficie d'un « Sweite Kost », un

[316] BRUXELLES, AGR, CAP, Service Ramble, n° 2121, Lettre de Louise de Bettignies à sa mère, 17/10/1916.
[317] GUBIN Eliane, « de Croÿ-Solre Marie, Elisabeth, Louise princesse (1875 - 1968) », dans GUBIN Eliane *e.a.* (dir.), *Dictionnaire des femmes belges., op. cit.*, p. 152. / DEBRUYNE Emmanuel, *Le réseau Edith Cavell. op. cit.*, p. 27.
[318] DE CROŸ Marie, *op. cit.*, p. 129.
[319] Réginald est diplomate et fait également partie du réseau Cavell. Il a réussi à échapper à la police allemande et est hors d'atteinte de cette dernière. Il utilise donc son influence et son statut pour aider sa sœur,

tarif large pour la nourriture, c'est-à-dire qu'elle est plus nourrie que les autres prisonnières. Toutefois, ce principe de ration supplémentaire est tout relatif étant donné qu'il s'agit des mêmes aliments que ceux donnés aux autres détenues et ledit supplément se fait à partir de la ration de base, déjà peu rassasiante. Mais, dans une telle situation de faim, le moindre ajout de nourriture est le bienvenu. À titre de comparaison, Louise Ramet, dont nous avons déjà mentionné l'expérience mortelle du Lazaret, n'a pas droit à ce tarif large. Malgré le blocus maritime et l'hiver 1916 - 1917, la princesse reçoit toujours une ration alimentaire plus grande que les autres. Dans ses mémoires, elle affirme refuser ce privilège à partir de ce rude hiver[320]. Néanmoins, la richesse de sa famille lui permet de recevoir des colis alimentaires de qualité tels que du pain blanc qu'il lui arrive de partager, comme nous l'avons vu, notamment avec Louise de Bettignies. Cette dernière le qualifie de « gâteau royal », nous donnant un aperçu de la rareté et du luxe que représente une telle denrée[321].

En outre, en 1916, il lui est proposé que, trois fois par semaine, sa nourriture vienne d'un hôtel de la région, mais ce privilège ne s'appliquant pas à ses compagnes elle le refuse[322]. Cette information vient du directeur général en personne qui, durant toute la détention de la princesse, semble entretenir une correspondance avec Réginald. Aux archives de l'État de Mons se trouve l'une de ces lettres, datant du 21 mars 1916. Dans celle-ci, le directeur ne tarit pas d'éloges à propos de Marie, lui attribuant une conduite exemplaire, guidant les autres prisonnières et ayant plaisir à effectuer le travail forcé. Il lui est permis de décider le type de travail qu'elle doit effectuer et le directeur fait son possible pour la ménager, toute proportion gardée, étant donné qu'elle reste une prisonnière malgré tout[323]. Dans ses mémoires, la princesse confirme qu'elle peut décider quel travail effectuer comme trier les livres de la bibliothèque des prisonnières. Dans l'état actuel de nos recherches, elle est la seule à avoir droit à ce privilège et donc, d'éviter toute pénibilité physique. Ce qui n'est pas le cas, par exemple des mains ensanglantées de Marie Wauters ni de celles rongées par l'arthrite de Marie Kerf[324].

En somme, une différence claire de traitement est prodiguée à la princesse grâce à son haut statut social, le plus haut de toute la population carcérale étudiée. Ce dernier est suffisamment impressionnant pour faire changer le comportement du personnel pénitentiaire, et ce, bien que Marie soit une patriote belge condamnée pour avoir travaillé contre l'Allemagne

[320] DE CROŸ Marie, *op. cit.*, p 132 - 133.
[321] BRUXELLES, AGR, CAP, Service Ramble, n° 2121, Fragment de lettre écrite par Louise de Bettignies à Marie de Croÿ dans la prison de Siegburg, s.d.
[322] MONS, Archives de l'État, *Fonds Marie de Croÿ*, n° 1, Documentation relative à la biographie de la princesse de Croÿ.
[323] *Idem.*
[324] Se référer au chapitre n°3.

en temps de guerre. Il semblerait que ce soit une forme de peur de représailles qui amène le directeur à autant de ronds de jambes et de considérations, au point d'entretenir une correspondance avec Réginald. L'influence de la famille s'étend sans doute aux sphères décisionnelles dont font partie les aristocrates amis de la famille. Tout mauvais traitement ou le décès de Marie pourrait provoquer un scandale transcendant les frontières et mettant l'Allemagne dans une position aussi difficile que lors de l'exécution d'Édith Cavell. Rappelons que la mort de cette dernière, fusillée par les Allemands à Bruxelles le 12 octobre 1915, provoque un scandale international dans les pays alliés, mais aussi les pays neutres, et que la propagande alliée l'élève aussitôt en martyre de la barbarie allemande[325]. Encore aujourd'hui, la mémoire de l'infirmière anglaise rayonne grâce à divers monuments commémoratifs ainsi que des rues et des hôpitaux portant son nom. De plus, Marie de Croÿ fait partie du même service clandestin que l'infirmière anglaise. Quelles seraient les conséquences diplomatiques de deux morts de femmes du même service : l'une exécutée et l'autre morte dans un bagne allemand à cause de mauvais traitements ? Finalement, ce rang social et ce traitement préférentiel sont une chance, car ils l'ont sans doute préservée, voire sauvée. En effet, avec un organisme aussi fragile que le sien, Marie serait sans doute morte à Siegburg comme Louise Ramet et Louise de Bettignies.

Par ailleurs, les religieuses sont tout autant respectées que les femmes de la noblesse ou de la haute bourgeoisie et, selon un poème de sœur Léonardine Hannay, semblent avoir le privilège de prier plus souvent que leurs compagnes[326] :

« Oui, c'est un privilège
L'élite religieuse
S'en va en grand cortège
Quand l'heure a sonné deux
Là, dans la sacristie
Prier Notre Seigneur
Chaque jour à l'Hostie
Confier son malheur »

[325] Pour une étude approfondie sur le sujet voir : PICKLES Katie, *Transnational Outrage : The death and commemoration of Edith Cavell*, Basingstoke/New York, Palgrave Mc Millan, 2007.
[326] Archives privées de la famille Crabbé, *Recueil de poèmes : Ma prison par sœur Léonardine Hannay*, Poème illustré *À la Sacristie. C'est un privilège*.

Leur statut particulier de représentantes des valeurs chrétiennes semble en partie être respecté, du moins le devoir de prière. Ce privilège de dévotion peut être un élément de soutien moral supplémentaire. Se tourner vers Dieu dans ce moment difficile qu'est l'incarcération en priant avec d'autres femmes ayant la même dévotion et s'unir dans la prière pour que Dieu les aide est une forme de réconfort dans la foi. Cette foi que les autres prisonnières ne peuvent exercer en office qu'une fois par semaine et en allemand.

Dans ses mémoires, Louise Thuliez confirme ressentir une différence de traitement entre les prisonnières de plus petites conditions sociales ou au caractère plus timoré et celles de haut rang ou au tempérament plus assuré[327]. Cela expliquerait pourquoi elle n'est pas plus souvent punie de cachot alors, que, selon ses mémoires, elle est régulièrement celle qui pointe du doigt les injustices, celle qui dérange et entre en conflit avec la direction. Pourtant Louise de Bettignies est une prisonnière qui semble aussi montrer un caractère fort et est issue de la haute bourgeoisie, mais elle subit un acharnement sans précédent à la suite du scandale des grenades. Les raisons d'une telle différence de traitement se situent sans doute ailleurs. Serait-ce son statut de cheffe de service de renseignement, ce statut de femme « dangereuse » qui en est la cause ? Ou serait-ce des raisons plus personnelles et uniquement connues du directeur ?

3) Un mouton dans la prison ?

Néanmoins, comme dans toute société, il y a des dissensions. C'est par exemple le cas de Marie Jossaert qui, dans son rapport, attaque une autre détenue dont elle ne cite pas le nom :

« […] je fus expédiée en Allemagne, à cause d'insénuations [sic] méchantes d'une compagne hargneuse, la femme d'un officier belge Me K. qui dans la suite me fit beaucoup de mal en allemagne [sic] ainsi qu'à un grand nombre de prisonnières ; c'est par respect pour le titre actuel de son mari (major) que je ne veux pas l'attaquer en Justice, quoique j'aie des motifs très graves. Je me réserve encore. »[328]

Nous n'avons pas pu identifier la prisonnière en question et aucun autre rapport ne parle de cette femme et de ses méfaits. À moins qu'il ne s'agisse d'Agnès Short, une femme suspectée d'espionnage pour le compte de l'Allemagne et sur laquelle la Commission enquête. Effectivement, la Commission a demandé le témoignage de plusieurs femmes à propos de Agnès Short, une Anglaise également engagée en résistance qui aurait été emprisonnée à Siegburg entre la fin de l'année 1917 et novembre 1918. Trois lettres à ce propos sont conservées aux Archives Générales du Royaume : une de Marie-Thérèse Dupuis écrite le

[327] THULIEZ Louise, *op. cit.*, p. 239.
[328] BRUXELLES, AGR, CAP, Service Boël-Marien, n° 2467, Rapport de Marie Jossaert, s.l., 01/03/1920.

8 septembre 1921, une de Gabrielle Wilmet écrite à la même date[329] et une de J. Lambrichts écrite le 30 août 1921[330].

Dans la prison aurait été amené ce que les agents du contre-espionnage allemand appellent un mouton. Ce sont des personnes généralement natives des régions occupées, ou qui les connaissent bien. Elles sont officieusement attachées aux polices secrètes allemandes afin de faire de l'infiltration, de la filature et du moutonnage dans les services de résistance civile notamment. Ces agents peuvent être des membres de services qui ont été arrêtés et qui sont finalement engagés en contrepartie de la liberté après un certain temps d'activité. Il s'agit, d'abord, de faire tomber les autres membres du service dont ils font partie et puis certains se constituent en bureaux pour continuer leur travail ailleurs et démanteler d'autres services, trouver des soldats en déroute, des pigeons, ou autre. Le cas particulier du moutonnage est effectué en Belgique lorsqu'un détenu refuse de répondre aux interrogatoires. Un agent appelé mouton est placé dans la cellule du récalcitrant. L'objectif est de faire baisser la garde de la personne surveillée afin de récolter des informations sur l'activité de résistance et les noms d'autres membres du service[331]. Agnès Short est, selon les trois prisonnières, envoyée à Siegburg comme mouton. Son but serait de recueillir le plus d'information à propos des procès des prisonnières.

Élise Rezsöhazy[332] présente dans ses recherches à propos des polices secrètes le schéma d'approche développé par les agents utilisés comme moutons : l'agent commence par se plaindre et raconte sa prétendue expérience clandestine. Une fois la confiance gagnée, il invite l'autre détenu à partager son vécu. Le mouton propose également son aide pour faire passer des plis vers l'extérieur afin d'obtenir des preuves écrites de la culpabilité de sa cible. Néanmoins, ce schéma est régulièrement répété et peu modifié étant donné que les agents semblent faire preuve d'un certain amateurisme en la matière. En effet, le mouton est rapidement connu de tous et facilement repéré. La méfiance est de mise face à un résistant se confiant trop vite à propos de ses activités. De plus, le mouton bénéficie de nombreux privilèges qui deviennent rapidement suspects tels que le droit de recevoir beaucoup de courrier ou de sortir de la cellule

[329] Nous ne sommes pas certaine de l'identité de l'auteure de la lettre étant donné que la seule indication à ce propos est une signature dont il nous semble reconnaitre le nom Wilmet.
[330] Nous ne possédons que l'initiale du prénom, donc nous continuerons notre analyse en l'utilisant comme tel. / Les trois lettres sont conservées à BRUXELLES, AGR, CAP, Dossier concernant d'éventuelles femmes à la solde des Allemands et infiltrées parmi les prisonnières de Saint-Gilles et Siegburg, n° 3244.
[331] REZHÖHAZY Élise, *op. cit.*, p. 182, 496, 567.
[332] Docteure en Histoire à l'Université catholique de Louvain et collaboratrice scientifique au Cegesoma. Les recherches d'Élise Rezöhazy portent sur les polices secrètes allemandes dans les régions occupées durant la Première Guerre mondiale.

parfois pendant plusieurs heures[333]. Le moutonnage est donc bien connu des résistantes emprisonnées à Siegburg et Agnès Short aurait été repérée dès son arrivée[334].

Selon Marie-Thérèse Dupuis, Short aurait réussi à devenir amie avec des « grandes dames et des religieuses »[335]. Nous ne savons pas à qui cela fait référence exactement, sans doute les dames issues de la noblesse, mais nous ne savons pas exactement qui elle englobe sous cette caractéristique. La stratégie d'Agnès Short ne correspond pas à celui des agents en Belgique. Elle ne parle jamais de son procès, mais est très loquace sur ceux des autres dont elle connait beaucoup de choses et à propos desquels elle recherche des détails et des noms supplémentaires. Nous supposons que sa mission est de découvrir de nouveaux noms afin, notamment, de démanteler d'autres services ou de faire tomber des agents qui auraient échappé aux arrestations.

C'est avec toutes ces connaissances que Short accoste Gabrielle Wilmet en lui assurant qu'elle connait bien son ami, résistant comme elle, Mr Snoeck. Elle l'accuse également de ne pas avoir détruit des preuves le compromettant et qu'il sera exécuté à cause de cette négligence. Gabrielle Wilmet continue de s'en méfier et assure ne rien savoir. Un mois plus tard, il s'avère que Mr Snoeck est sauvé et, après la guerre, il est questionné au sujet de l'Anglaise, qu'il affirme ne pas connaitre[336].

Marie-Thérèse Dupuis ne fait pas preuve d'autant de méfiance lorsqu'elle rencontre Agnès Short en promenade. Elle ne parle jamais de son procès ni ne demande d'informations sur celui de Marie-Thérèse Dupuis. En revanche, Short lui parle de nombreux autres procès sans en connaitre les noms et lui demande si elle les connait. Serait-ce afin d'identifier physiquement les prisonnières concernées ? Ces contacts semblent se faire pendant la promenade, bien qu'en 1917 la rigueur du règlement du silence soit adoucie, il semble étonnant de pouvoir autant discuter sans se faire réprimander par les gardiennes. Un jour, Agnès Short semble être en grand besoin de faire réparer ses chaussures à l'extérieur et de glisser un message à ses proches par la même occasion. Marie-Thérèse Dupuis sait comment obtenir ce service d'une des gardiennes en passant par l'intermédiaire de Madame Mozin[337]. Le stratagème se met en place rapidement, mais avant même d'avoir pu faire quoique ce soit, la cellule de Marie-

[333] REZHÖHAZY Élise, *op. cit.*, p. 496.
[334] BRUXELLES, AGR, CAP, Dossier concernant d'éventuelles femmes à la solde des Allemands et infiltrées parmi les prisonnières de Saint-Gilles et Siegburg, n° 3244, Lettre de Marie-Thérèse Dupuis, 08/09/1921.
[335] *Idem.*
[336] BRUXELLES, AGR, CAP, Dossier concernant d'éventuelles femmes à la solde des Allemands et infiltrées parmi les prisonnières de Saint-Gilles et Siegburg, n° 3244, Lettre de Gabrielle Wilmet, 08/09/1921.
[337] Nous n'avons malheureusement aucune information à propos de cette prisonnière. Son nom n'est évoqué que dans la lettre de Marie-Thérèse Dupuis.

Thérèse Dupuis est fouillée en présence de la directrice qui mena un interrogatoire dans son bureau, en présence d'Agnès Short comme témoin des manigances et qui ne se cache pas avoir tout raconté à la directrice.

Madame Mozin et Marie-Thérèse Dupuis sont envoyées au cachot et toutes les gardiennes auraient été interrogées le même jour afin de découvrir celle qui était censée réparer les chaussures. Le petit vasistas du cachot de Marie-Thérèse donnant sur la cour de la promenade, elle en profite pour alerter ses compagnes à propos du mouton. Cet avertissement semble révolter celles qui entendirent la mise en garde, car la fenêtre du cachot est fermée par un rideau de fer, laissant le cachot dans le noir complet et un nouvel interrogatoire dans le bureau de la directrice a lieu, cette fois à propos des procès et activités de ses compagnes : « Et là que vis-je ?... Miss Short assise sur une table du bureau de la directrice, avec celle-ci, elles avaient toutes deux la mine gaie, on aurait dit voir deux grandes amies. »[338]. Cette affaire la poursuit jusque pendant son transfert à Vilvorde. Là-bas, elle est encore interrogée quatre fois à propos des procès. Elle affirme n'avoir rien dévoilé de compromettant et que cet acharnement sur elle est uniquement dû aux accusations sans preuve d'Agnès Short.

Donc, Agnès Short, comme ses homologues en Belgique, semble avoir très vite été repérée et donc rejetée malgré ses efforts. Mais, elle est suffisamment prolifique pour faire peur aux prisonnières et rester toute une année à Siegburg. Nous ne savons pas exactement l'étendue de la réussite du moutonnage. J. Lambrichts écrit à son propos : « On la craignait beaucoup ; elle connaissait les dossiers allemands de Bruxelles […] Miss Short a eu des tas d'histoires, a fini par être mise ''au ban de la société alliée'' »[339]. Gabrielle Wilmet confirme que Short aurait fait des crises de nerfs à cause de l'isolement provoqué par son statut de mouton, et resterait constamment dans sa cellule pour éviter les autres prisonnières. À la libération le 8 novembre 1918, elle essaie de nouveau de se rapprocher de Gabrielle Wilmet, mais échoue et abandonne ses valises à Cologne. Depuis ce moment, nous perdons sa trace dans les archives : le dossier de la Commission ne contient aucune donnée à propos du déroulé exact de l'enquête ni à propos de son aboutissement. L'affaire de l'espionne de Siegburg semble être aujourd'hui une affaire non élucidée.

En somme, tous ces contacts clandestins développés par les prisonnières (internes et externes) sont bénéfiques pour ces dernières. Néanmoins, ils peuvent se retourner contre elles

[338] BRUXELLES, AGR, CAP, Dossier concernant d'éventuelles femmes à la solde des Allemands et infiltrées parmi les prisonnières de Saint-Gilles et Siegburg, n° 3244, Lettre de Marie-Thérèse Dupuis, 08/09/1921.
[339] BRUXELLES, AGR, CAP, Dossier concernant d'éventuelles femmes à la solde des Allemands et infiltrées parmi les prisonnières de Saint-Gilles et Siegburg, n° 3244, Lettre de J. Lambrichts, 30/08/1921.

dans le cas d'un moutonnage qui peut tout détruire et causer de sérieux problèmes, même à des personnes extérieures à la prison. C'est une preuve que, même une fois enfermées, ces femmes doivent rester sur leurs gardes et rigoureusement sélectionner les personnes avec qui elles sont en contact. Elles peuvent encore posséder de nombreuses informations qu'elles ont refusé de dévoiler lors des interrogatoires en territoire occupé et leur emprisonnement ne signifie pas la fin de la recherche de ces informations pour les autorités allemandes, en particulier si le service dont elles font partie n'est pas entièrement tombé. Donc, à l'image d'un service mal cloisonné, une prisonnière qui n'est pas assez méfiante se fait rapidement piéger.

III.« Sous le joug… »[340] : côtoyer le personnel carcéral de la prison

Les relations entre les détenues et le personnel carcéral sont loin d'être positives. Les témoignages élogieux sont rares et la plupart sont teintés de colère et expriment une grande rancune envers le personnel carcéral. Toute cette négativité prend sa source dans les traitements subis par les prisonnières.

Ce sont véritablement deux camps qui se côtoient, celui des « bons » qui sont du côté de la loi en tant que fonctionnaires de l'institution judiciaire, et les « mauvaises », les criminelles. Pourtant, c'est là que le fossé se creuse : la différence de point de vue quant à l'incarcération. Comme nous l'avons expliqué dans le chapitre 3, pour le personnel pénitentiaire, les femmes enfermées à Siegburg sont toutes des criminelles. Si elles y sont, c'est parce qu'elles ont commis un crime et ont été jugées pour cela. De ce point de vue, elles ont mérité leur sentence comme dans toute bonne société qui lutte contre le crime. Le contexte de la guerre exacerbe d'autant plus cette considération en y ajoutant la lutte de ces femmes contre l'occupation allemande. Elles brisent les stéréotypes de genre de la femme pleine d'abnégation attendant son mari parti au front et souffrant en silence pour sa nation, en attendant que les hommes combattants règlent la situation. Au lieu de respecter le pouvoir allemand mis en place, elles se lèvent et bravent l'autorité par leurs actions de résistance, parfois en étant même les cheffes de certains services[341]. Cette transgression se mélange avec leur statut de civils prenant part au conflit d'une manière nouvelle au lieu de subir pacifiquement l'occupation.

À l'opposé se trouve le point de vue des citoyennes belges et françaises qui ne considèrent pas leurs actes comme un crime, mais comme du patriotisme. Pour ces dernières, le crime c'est notamment l'invasion de leur pays, son occupation et les crimes y étant commis

[340] THULIEZ Louise, *op. cit.*, p. 235.
[341] GUBIN Eliane et DE SMAELE Henk, *op. cit.*, p. 27 - 30.

envers les civils. Leur souffrance se mue en devoir patriotique envers leur pays attaqué, mais ne pouvant prendre les armes dans les tranchées, elles en ont trouvé d'autres moyens de lutter grâce aux différents actes de résistance développés pendant le conflit. Elles ne reconnaissent pas l'autorité allemande et ont développé un moyen de lutte contre ce dernier. Comme nous l'avons vu, les actions sont diverses, mais elles sont toutes en opposition à une autorité occupante non reconnue. L'incarcération ne fait qu'exacerber cette opposition. Cette différence de point de vue influence chaque témoignage analysé dans cette recherche. Tout en gardant cela à l'esprit, présentons quelques membres du personnel de la prison des femmes de Siegburg. La majorité des informations proviennent des mémoires de Louise Thuliez, qui a consacré plusieurs pages à la présentation, quelque peu au vitriol, de plusieurs membres du personnel.

Nous prenons le parti d'inscrire les mots *Her* et *Frau* ainsi que les noms de postes en italique afin de marquer une différence avec les autres noms allemands présents dans cette recherche. Au-delà d'être des termes étrangers, ce sont également les seules caractéristiques qui représentent chaque membre du personnel hiérarchique. Ils sont dépersonnalisés au profit de leur profession qui devient, aux yeux des prisonnières, leur seule identité. Ils ne sont plus des personnes, mais des personnages, à l'image de *la Hausmutter*. On ne sait jamais son nom, mais la seule évocation de son statut professionnel suffit à la rendre reconnaissable parmi ses collègues.

Hiérarchie du personnel de la prison des femmes de Siegburg
entre 1914 et 1918

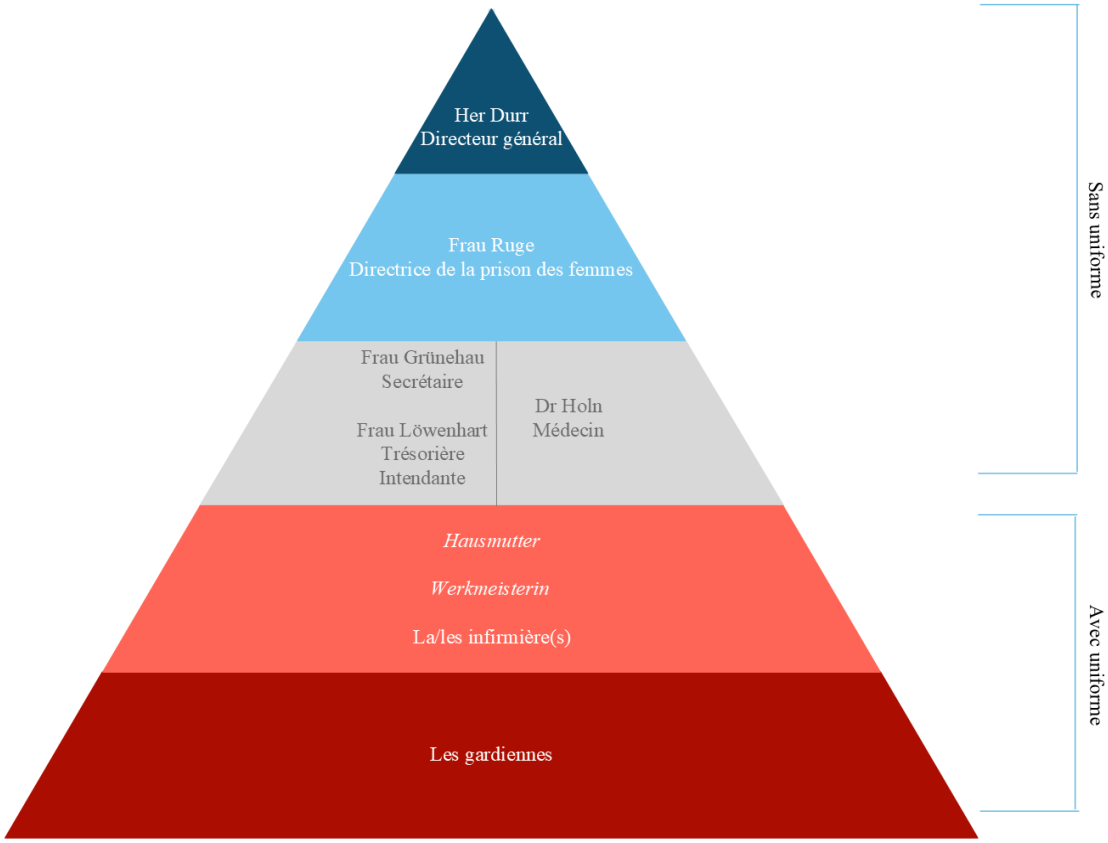

Illustration 9 - Pyramide hiérarchique du personnel de Siegburg

Seulement deux hommes côtoient le bâtiment des femmes : le docteur Höln et le directeur, *Her* Durr[342]. Ce dernier est le directeur général de la prison, et gère à la fois la maison des hommes et celles des femmes. Il est décrit par Louise Thuliez comme étant un officier réformé qui reporte sur les prisonnières sa frustration de ne plus pouvoir servir son pays. Elle et d'autres témoins le désignent également comme le bourreau de Louise de Bettignies[343]. Ce nom de famille sonne aux oreilles des francophones comme une bonne description de son comportement. Dans sa lettre cachée destinée à Marie de Croÿ, Louise de Bettignies l'appelle « M [monsieur] Manitou ». Sa mort est l'exemple le plus dramatique de la façon dont *Her* Durr traite les prisonnières. Dans son rapport, Jeanne Albert met dans sa bouche les mots suivants : « je vous considère comme des criminelles et vous êtes ici pour souffrir »[344]. Claire Ramet le suspecte d'avoir volontairement retardé la demande de recours de grâce de sa mère : « Le lendemain de sa mort, le directeur est venu nous dire que le recours en grâce qu'ils avaient

[342] **Annexe Chap. IV, n° 4.**
[343] THULIEZ Louise, *op. cit.*, p. 235.
[344] BRUXELLES, AGR, CAP, Service Lenders, n° 1886, Rapport de Jeanne Albert, Liège, 10/09/1920

envoyés [sic] pour elle était accordé ?!! »[345]. À la libération, Louise Thuliez explique qu'il est arrêté par les Anglais pour être jugé, mais il semblerait qu'il se soit évadé[346]. Le directeur est la personne envers laquelle la plupart des témoignages tournent leurs animosités quand il s'agit de leurs mauvais traitements.

La prison des femmes est gérée quotidiennement par un second poste de direction qui ne s'occupe que de la section féminine. La directrice, *Frau* Ruge, est décrite par Louise Thuliez comme étant la veuve d'un officier qui « avait obtenue comme sinécure, la direction de la prison de Siegburg »[347]. Les témoignages mentionnent principalement ses fonctions : elle procède le plus souvent aux identifications des prisonnières à leur arrivée et elle gère la plupart des problèmes de la prison, le directeur ne semblant intervenir que lorsqu'il y a de très gros incidents comme le scandale de la fabrication des têtes de grenades ou lorsque les prisonnières demandent à le voir personnellement pour se plaindre des conditions de détentions et des mauvais traitements, comme semble souvent le faire Louise Thuliez ou Marie de Croÿ. D'ailleurs, la princesse de Croÿ ne parle jamais de la directrice dans ses mémoires, uniquement du directeur ou de « la direction » au sens large. Par ailleurs, il semble que ce soit à elle que le mouton Agnès Short rende des comptes. Finalement, seule Louise Thuliez s'attarde sur la personne de *Frau* Ruge et uniquement pour émettre cette critique : « […] et n'avait pas assez de cœur pour comprendre la souffrance de toutes ces pauvres femmes que le malheur avait frappées »[348].

Sous l'autorité de la directrice se trouvent la secrétaire et la trésorière. Nous estimons que le docteur Höln se trouve au même niveau hiérarchique que ces femmes, mais qu'il agit de manière indépendante et n'est pas sous l'autorité de la directrice. En premier lieu, il y a la secrétaire, *Frau* Grünehau, qui n'est décrite par personne d'autre que Louise Thuliez. Nous n'avons qu'une simple mention de sa présence dans le rapport de Marie Wauters[349]. Louise Thuliez lui attribue un caractère revêche et méprisant. Elle serait une femme fière de son autorité et qui se pavane volontiers avec de nouvelles toilettes[350] avec pour objectif, selon Louise, d'éblouir les prisonnières[351]. Elle assure que cela ne la touche pas, mais il semble

[345] BRUXELLES, AGR, CAP, Service Ramet, n° 2770, Rapport de Claire Ramet, s.l., s.d.
[346] THULIEZ Louise, *op. cit.*, p. 235.
[347] THULIEZ Louise, *op. cit.*, p. 236.
[348] *Idem.*
[349] BRUXELLES, AGR, CAP, Service Wauters, n° 2478, Rapport de Marie Wauters, s.l., s.d.
[350] Par toilettes, nous entendons ici de nouveaux vêtements, de nouvelles tenues. Elle semble se fournir dans l'atelier de couture où travail les prisonnières qui sont coutières de profession.
[351] THULIEZ Louise, *op. cit.*, p. 236 - 237.

étonnant d'écrire presque une page entière sur ces faits et de mettre en avant le patriotisme comme moteur de l'abnégation si cela ne l'affecte pas.

En deuxième lieu, la trésorière, *Frau* Löwenhart, est surnommée par les prisonnières « La Marquise » ou « La Pompadour ». Plusieurs exemplaires de son portrait sont en possession des prisonnières, nous en avons trouvé dans les archives de la famille Crabbé et dans le fonds dédié à Laure Tandel[352]. Louise Thuliez n'est pas non plus tendre envers elle : « Sa vanité n'avait d'égale que la hauteur de son chignon »[353]. Elle se vanterait également de savoir parler français, mais en confondant « incendie » et « intestin » selon Louise qui se moque ouvertement de cet égo mal placé. Par ailleurs, elle est accusée par Claire Ramet d'abuser de son autorité en l'empêchant de voir sa mère malade au Lazaret alors que la direction a donné son accord[354].

Ensuite, il y a le personnel qui a obligation de porter un uniforme et qui est géré par deux responsables. Premièrement, la *Hausmutter* dont nous ne connaissons pas le nom, mais seulement le portrait[355]. Littéralement, ce poste signifie « mère au foyer » et, dans le cadre de cette institution pénitentiaire, il s'agit de la responsable de toutes les gardiennes de la section féminine. Son rôle est principalement la gestion des geôlières et la surveillance générale du lieu comme l'écrit sœur Léonardine dans son recueil de poèmes illustrés[356]. Louise Thuliez joue avec son statut de « mère de la maison » en préférant l'appeler « Belle-mère »[357]. Tandis que Marie Wauters semble avoir quelques griefs envers celle qu'elle qualifie de « aîgre, méchante et alcoolique »[358]. Les témoignages s'accordent pour lui attribuer un tempérament assez volcanique et s'emportant souvent contre les prisonnières.

Deuxièmement, la *Werkmeisterin* reste une personne dont nous n'avons presque aucune information. *Werkmeisterin* signifie « maîtresse du travail », son rôle étant probablement d'assigner chaque détenue qui y est condamnée à un travail forcé et de surveiller que ces derniers soient bien effectués. Un portrait d'elle a également été fait et, de nouveau, Louise Thuliez est l'unique prisonnière qui donne quelques informations à son propos[359]. La *Werkmeisterin* semble plus discrète que ses collègues, mais est « d'une exigence féroce pour le travail »[360].

---

[352] Annexe Chap. IV, n° 5.
[353] THULIEZ Louise, *op. cit.*, p. 237.
[354] BRUXELLES, AGR, CAP, Service Ramet, *op. cit*.
[355] Annexe Chap. IV, n° 6.
[356] Archives privées de la famille Crabbé, *Recueil de poèmes : Ma prison par sœur Léonardine Hannay.*
[357] THULIEZ Louise, *Condamnée à mort*, Paris, Ernest Flammarion, 1933, p. 238.
[358] BRUXELLES, AGR, CAP, Service Wauters, *op. cit*.
[359] Annexe Chap. IV, n° 6.
[360] THULIEZ Louise, *op. cit.*, p. 238.

Enfin, en bas de l'échelle se trouvent les gardiennes. Ce sont des femmes issues des couches populaires de la société allemande et elles sont le plus souvent désignées au pluriel par les prisonnières, comme si elles se ressemblaient toutes. Elles ne sont pas individualisées, elles sont une masse, celle « des gardiennes ». Louise Thuliez tient dans ses mémoires des propos quelque peu méprisants à leur sujet, mais reconnait que la sévérité de geôlière est ce qui leur est demandé dans le cadre de leur travail[361]. Laure Tandel rejoint ses propos dans une lettre en date du 20 août 1916 expliquant à sa sœur que toute demande raisonnable est bien accueillie et que « ces dames nous témoignent toute la bienveillance compatible avec leur devoir »[362]. Louise Thuliez mentionne également, dans son rapport, des gestes de bonté de la part des geôlières, comme apporter des œufs ou des friandises aux malades et Marie de Croÿ explique que certaines servaient d'intermédiaire pour lui permettre de communiquer avec les autres détenues[363]. Pourtant, de la part de Louise Thuliez, ces aspects positifs et cette obligation à la sévérité précédemment mentionnée ne sont considérés que comme des exceptions à la règle de la méchanceté allemande généralisée. Que ce soit dans son rapport ou dans ses mémoires, elle tient le même discours contre la « race allemande » :

« Malheureusement la femme allemande ne sait pas être vraiment bonne. Elle est à la merci de toutes les sautes d'humeurs. Bonne et secourable aujourd'hui, elle sera demain brutale et méchante. De plus, elle ne sait pas être sincère. Bonne quand elle est loin de ses supérieurs, Elle n'a plus le courage de l'être quand elle se trouve en face d'eux. Comme tout ce qui est allemand, elle est rampante devant tous ceux qui représentent l'autorité. »[364]

Finalement, les gardiennes semblent être celles envers lesquelles les prisonnières ont le moins de rancune, car elles reconnaissent que ces femmes sont sous une autorité qui peut également les punir. Sans doute, l'envie d'aider les prisonnières fait face à la peur de représailles de la part de la hiérarchie ou de perdre son travail alors que le pays est en guerre et que sa situation économique s'aggrave d'année en année. Le jugement acide de Louise Thuliez envers elles peut s'expliquer par le contexte de guerre.

[361] THULIEZ Louise, *op. cit.*, p. 238 - 239.
[362] EVERE, *op. cit.*, Lettre à Louise Tandel, 20/08/1916.
[363] BRUXELLES, AGR, CAP, Service Baucq-Cavell, n° 3013, Rapport de Louise Thuliez, s.l., s.d. / DE CROŸ Marie, *op. cit.*, p. 146.
[364] BRUXELLES, AGR, CAP, Service Baucq-Cavell, *op. cit.*

IV.Conclusion.

Les relations sociales positives que sont la correspondance avec les proches et les diverses formes de contact avec les prisonnières sont essentielles au bien-être mental de ces dernières. Face aux nombreuses restrictions et tentatives d'isolations imposées par le règlement de l'institution, des systèmes ingénieux de transgression se mettent en place.

De plus, la correspondance avec la famille permet aux prisonnières de garder un pied dans le monde extérieur aux murs de la prison auquel elles n'ont pas accès et d'avoir, grâce aux codes d'écriture mis en place, des informations à propos de la guerre dont elles espèrent la fin rapide. Entre elles, ce sont majoritairement le soutien et la bienveillance qui les lient. Cette épreuve qu'est la prison les unit face au malheur. Les actes d'entre-aide sont généralement envers la voisine de cellule, une connaissance croisée en promenade ou l'aide aux malades. Ils peuvent aller du partage de la nourriture au soutien moral face à la mort imminente, au deuil et à la tristesse : « Nous nous encouragions mutuellement, refoulant nos peines, nos larmes et nos pleurs »[365].

L'unique cas de moutonnage dans la prison confirme que l'enfermement ne met pas forcément fin à l'enquête des autorités allemandes à leur sujet et qu'elles doivent faire attention aux inconnues qu'elles rencontrent, car si elles sont trop bavardes, elles pourraient porter préjudice à d'autres agents qui n'ont pas encore été arrêtés. Donc, malgré la bienveillance ambiante, la méfiance doit rester de mise.

Enfin, les descriptions du personnel carcéral restent assez négatives et rancunières, malgré certains moments de bienveillance de la part des gardiennes. Cependant, la majorité des accusations de mauvais traitement ainsi que l'essentiel de la rancune accumulée par les détenues sont dirigés contre les responsables hiérarchiques et les autorités supérieures de la prison. Quant au directeur, il est considéré comme le principal responsable de leurs conditions de détention déplorables et comme étant le meurtrier de Louise de Bettignies.

[365] BRUXELLES, AGR, CAP, Service Wauters, *op. cit.*

Chapitre 5 : Après Siegburg

L'incarcération des femmes belges et françaises à Siegburg prend fin quelques jours avant l'Armistice, le 8 novembre 1918. C'est la révolution de novembre qui ouvre les portes de la prison. Ce jour de libération fait partie des jours déclencheurs de la fin du Reich et des débuts difficiles de la République de Weimar. Comme expliqué dans le chapitre trois, le renforcement du blocus maritime conjugué au terrible *Steckrübenwinter* plonge l'Allemagne dans la famine. De plus, la guerre s'éternise et l'opinion publique est de plus en plus lassée par le conflit et le régime perd en légitimité. À cela s'ajoute une situation politique inédite à partir de 1917, avec la majorité parlementaire d'une coalition dirigée par le Parti social-démocrate (SPD) provoquant un tournant dans l'histoire constitutionnelle du pays. Pour la première fois, un chancelier est poussé à la démission et un processus de démocratisation du régime est doucement en marche[366]. Ce trouble politique survient alors que la situation militaire de l'Allemagne décline et que la défaite devient inévitable. L'élément déclencheur de la révolte se déroule dans la ville portuaire de Kiel, dans l'actuel « Land » Schleswig-Holstein, région frontalière du Danemark. Le commandement de la marine veut tenter une dernière sortie, mais les marins sur place refusent et s'emparent des navires le 3 novembre. Des soldats et des ouvriers se joignent à eux et forment un Conseil insurrectionnel. Dès le 7 novembre, la révolte s'étend à tout le pays et d'autres Conseils se lèvent dans les grandes villes telles que Cologne[367]. Étant donné la proximité de cette grande ville avec Siegburg, l'insurrection arrive dès le lendemain[368].

La fin de l'emprisonnement est rapidement suivie de la fin des combats et de lente démobilisation des esprits de la sortie de guerre. C'est donc avec ce souvenir indélébile de Siegburg que ces femmes retournent ou, du moins, essaient, de retourner à leurs vies. Elles reviennent avec une expérience du danger face à l'interdit de leurs actions, un comportement inédit de soulèvement patriotique face à un ennemi et un vécu carcéral extrême qui change à jamais leur vision de la vie. Ce chapitre analysera la façon dont les prisonnières vivent cette sortie de guerre et continue leur vie. Donc, ce chapitre se construit sur 3 temporalités différentes. La première est dédiée à la libération immédiate et le voyage pour rentrer en Belgique et en France. La deuxième se consacre à la sortie de guerre et s'étendra jusque la fin

[366] DUPEYRIX Alexandre et RAULET Gérard (dir.), *Allemagne 1917-1923. Le difficile passage de l'Empire à la république*, Paris, La maison des sciences de l'homme, 2018, p. 45 - 59. / « Révolution de novembre », dans LE NAOUR Jean-Yves (dir.), *Dictionnaire de la Grande Guerre*, Paris, Larousse, 2008, p. 392 - 394.
[367] « Révolution allemande », dans BECKER Jean-Jacques, *Dictionnaire de la Grande Guerre*, Bruxelles, André Versaille, 2008, p. 190 - 192.
[368] Rappelons que Cologne n'est qu'à 23 km de Siegburg à vol d'oiseau.

des années 20. Nous y analyserons le retour à « la vie normale » des détenues et si les rapports qu'elles rédigent mentionnent leur incarcération ou non. Un point sur la reconnaissance de la société et des états alliés sera également abordé afin de savoir si leur expérience carcérale influence cette dernière. Enfin, la troisième temporalité se concentrera sur les années 30, la Seconde Guerre mondiale et la seconde moitié du XX^{e} siècle. Nous nous concentrerons sur leur possible renouvellement d'engagement en résistance et la transmission de leur passé aux générations suivantes.

I. La libération et le retour

Selon les mémoires de Louise Thuliez, les prisonniers effectuant des travaux forcés et sortant travailler à l'extérieur de l'enceinte de la prison, assistent à une réunion des marins de Kiel le 7 novembre durant laquelle l'ouverture totale des prisons est décidée[369]. Un conseil révolutionnaire étant formé à Siegburg, il est possible qu'une telle réunion se soit bel et bien produite. Selon nos recherches, elle est la seule à donner cette information, et ce uniquement dans ses mémoires. Pour la suite des évènements, le rapport et les mémoires correspondent, avec quelques envolées patriotiques supplémentaires pour ces dernières. Dans son rapport, Marie Wauters écrit également que ce sont des révolutionnaires venus de Kiel qui ont ouvert les portes de la prison[370].

Les témoignages à propos de la libération ne sont délivrés que par quatre femmes : la princesse de Croÿ, Marie Wauters, Louise Thuliez, et Victoire Kerf par l'intermédiaire de l'interview de son fils Émile Sonveau. De nouveau, nous construisons une mosaïque de témoignages qui nous fournit une image globale de cette libération et du voyage de retour. Il est tout à fait possible que d'autres prisonnières rentrent en Belgique et en France par d'autres moyens que ceux prochainement cités. De plus, le contexte de révolution et de fin de guerre provoque un chaos ambiant qui transparait clairement dans les récits de ces femmes à propos de leur voyage de retour.

Dans l'après-midi, des prisonniers accompagnés de militaires entrent dans la prison des femmes en criant. Ils disent à Louise Thuliez « Madame, habillez-vous, retournez à la maison, vous êtes libres »[371] et qu'un train partirait pour Cologne à 18 heures tandis que, dans ses mémoires, elle écrit que ledit train partirait à 16 heures. Quoiqu'il en soit, le but est clairement

[369] THULIEZ Louise, *op. cit.*, p. 274.
[370] BRUXELLES, AGR, CAP, Service Wauters, n° 2478, Rapport de Marie Wauters, s.l., s.d.
[371] BRUXELLES, AGR, CAP, Service Baucq-Cavell, n°3013, Rapport de Louise Thuliez s.l., s.d.

de rejoindre Cologne afin de pouvoir, dans un premier temps, rentrer en Belgique. Marie Wauters note ressentir une grande joie et avoir hâte de revoir son enfant qui a vécu deux ans sans ses parents[372]. Les gardiennes enlèvent leur bonnet blanc afin de signifier qu'elles ne sont plus en fonction et ne suivent plus l'autorité carcérale. Elles donnent également les clés des cellules aux soldats révolutionnaires qui procèdent à la libération des 300 détenues[373]. Les clés seraient-elles uniquement données aux soldats ? Émile Sonveau témoigne que Victoire Kerf lui a raconté avoir reçu un trousseau de clés de la part d'une des geôlières qui préfèrent quitter la prison plutôt que d'attendre l'arrivée des révolutionnaires[374]. Pour une aussi grande prison, il est certain qu'il n'existe pas qu'un seul trousseau de clés, il est probable que Louise Thuliez assiste aux actions des soldats tandis que Victoire Kerf, au même moment, fait la même chose avec le trousseau de clés qui lui est confié[375].

Avant de sortir définitivement, les prisonnières vont chercher leurs valises confisquées lors de leur arrivée et l'argent qu'elles ont mis de côté durant leur incarcération. Les propos de Louise Thuliez sont peu clairs quant au déroulement des évènements. Dans son rapport, elle dit recevoir son argent de la secrétaire tandis que, dans ses mémoires, elle écrit que c'est la trésorière qui s'en charge. Quoiqu'il en soit, elle ne manque pas de mentionner de manière sarcastique que c'est avec le sourire que cette femme le fait. Néanmoins, elle ne donne que 40 ou 50 marks alors que certaines prisonnières en ont déposé près de 1000[376]. Serait-ce du vol pendant ce moment de débâcle ? Ou est-ce parce que la prison n'a jamais conservé l'entièreté des sommes déposées, car elle les utilisait ?

Dehors, ce sont près de 600 prisonniers qui sortent de l'établissement tandis que les soldats les conduisent à la gare de la ville. Louise Thuliez témoigne que sur le chemin, des officiers se font arracher leurs décorations sans sourciller, semblant résignés. La plupart des prisonnières arrivent à Cologne et on leur propose de passer la nuit dans la gare en attendant que les soldats aillent chercher leurs papiers[377]. Il semblerait donc que la distribution d'argent soit passée avant la distribution des papiers d'identité. À ce moment-là, plusieurs groupes de prisonnières se forment afin de ne pas faire le voyage seules. Du côté de Louise Thuliez et de ses compagnes de voyage, elles décident de se rendre à Herbestal sans attendre les papiers

[372] Nous rappelons que son mari a été fusillé.
[373] THULIEZ Louise, *op. cit.*, p. 276.
[374] *Interview d'Émile Sonveau par Noémie Adam-Colquhoun, à propos de sa mère Victoire Kerf,* 21 août 2020, Andenne.
[375] Rappelons que Victoire semble avoir été appréciée par certaines gardiennes en raison principalement de sa capacité à parler allemand.
[376] Marie Wauters confirme avoir reçu de l'argent. - THULIEZ Louise, *op. cit.*, 1936, p. 276. / BRUXELLES, AGR, CAP, Service Baucq-Cavell, *op. cit.*
[377] THULIEZ Louise, *op. cit.*, p. 275. / BRUXELLES, AGR, CAP, Service Baucq-Cavell, *op. cit.*

d'identité. Il en est de même pour Marie Wauters. Quant à Victoire Kerf, les rhumatismes de sa mère font qu'elles sont plus lentes que les autres et forment un groupe de « retardataires » avec d'autres prisonnières plus âgées[378]. Toutes ces femmes sont immergées dans le chaos de la révolution et, malgré la bonne volonté des militaires, elles semblent livrées à elles-mêmes une fois arrivées à la gare.

Les troubles causés par la révolution de novembre et la débâcle allemande face à la fin de la guerre rendent le retour en train laborieux, le tout dans une atmosphère tendue et confuse qui déteint sur les prisonnières et leurs explications. Louise Thuliez et Marie Wauters semblent faire le même trajet de retour et être dans les premières à rentrer. Lorsqu'elles arrivent à Herbestal, elles sont parquées dans une salle, face des soldats armés qui ferment les portes à clé. C'est l'incompréhension. Elles passent une journée entière dans cette salle, sans manger jusqu'à ce qu'on leur annonce le départ d'un train pour Liège. Mais la confusion règne encore plus une fois la frontière passée. Nous sommes le 9 novembre, le train roule de nuit et s'arrête soudainement au milieu de nulle part. Marie Wauters est persuadée de voir les mécaniciens fuir le train. Certaines passagères reconnaissent les lieux, ce serait une gare annexe de celle de Liège. Tout le monde abandonne alors le train et marche, dans le noir complet et le froid de novembre, jusque la gare des Guillemins[379]. Le lendemain, Marie Wauters est accueillie par des parents et garde le lit plusieurs jours. Elle est épuisée et déprimée d'un tel parcours pour rentrer. Victoire et Marie Kerf semblent avoir raté plusieurs départs à cause de leur avancée plus lente et optent pour la marche le long des voies en espérant croiser un train. Tel est le cas, ce qui leur permet de rentrer à Liège afin de retrouver les deux frères de Victoire, Xavier et Lucien, confiés aux bons soins de membres de la famille de Jeanne et Marie Albert[380].

Louise Thuliez continue son voyage en prenant, un train pour Bruxelles. Cependant, elle est bloquée à Louvain à cause d'un bombardement anglais. Une prisonnière voyageant avec elle a la bonne idée d'aller demander un abri auprès d'une ancienne compagne de captivité habitant la ville. Il semblerait que le risque d'être arrêtées persiste, donc elles profitent de ce gîte pour se reposer et attendre. Cette attente est courte puisque le lendemain, 11 novembre, les cloches sonnent l'armistice. Néanmoins, les voies de train sont réquisitionnées et Louise doit faire le trajet jusque la capitale à pied. En chemin, elle croise de nombreux soldats allemands quittant le pays. Elle s'étonne d'une telle différence entre l'armée en 1914 et celle de 1918 :

[378] *Interview d'Émile Sonveau par Noémie Adam-Colquhoun, à propos de sa mère Victoire Kerf,* 21 août 2020, Andenne.
[379] THULIEZ Louise, *op. cit.*, p. 279 - 280. / BRUXELLES, AGR, CAP, Service Baucq-Cavell, *op. cit.* / BRUXELLES, AGR, CAP, Service Wauters, *op. cit.*
[380] *Interview d'Émile Sonveau par Noémie Adam-Colquhoun, à propos de sa mère Victoire Kerf,* 21 août 2020, Andenne.

« La débâcle… les soldats, la cocarde rouge à la boutonnière ne saluaient plus les chefs. Ils avaient allégé leurs bagages de tout ce qu'ils pouvaient monnayer. »[381]. Elle et plusieurs compagnes trouvent de nouveau un logement à Bruxelles et, de là, Louise Thuliez réussit à rejoindre Lille en voiture. Enfin, après toutes ces péripéties, elle retrouve les siens à Saint-Waast-la-Vallée. Le récit de Louise, que ce soit dans son rapport ou dans ses mémoires essaie d'être aussi précis que possible, mais il est aussi chaotique que l'est le contexte dans lequel elle est libérée. Ses écrits traduisent la confusion générale régnant en Europe occidentale.

Mais qu'en est-il de Marie de Croÿ, hospitalisée à Bonn ? Elle apprend la libération de ses compagnes de Siegburg, mais ne peut se joindre au grand mouvement de retour vers la Belgique. Elle doit en effet encore faire face à l'administration militaire allemande afin de pouvoir partir librement. De plus, la ville est en proie à la débâcle de la révolution et tout n'est alors que chaos. Une fois que le précieux télégramme « Mettre princesse de Croÿ tout de suite en liberté »[382] est délivré, Marie commence également son périple de retour. Nous n'avons pas de précisions à propos de la date de son départ, néanmoins, dans ses mémoires, elle écrit qu'elle quitte Bonn plusieurs jours après que ses compagnes de Siegburg soient libérées. Elle obtient d'abord qu'un taxi la conduise à Cologne et trouve un lieu où passer la nuit. Le lendemain, elle réussit à prendre un train pour la Belgique. Contrairement à ses compagnes, aucune autre prisonnière de Siegburg n'est avec elle pour le voyage. Elle aussi subit un changement de train en pleine nuit, à Spa. La princesse écrit que son état de santé est toujours préoccupant et qu'elle reste très faible. Le voyage lui coûte beaucoup d'énergie et elle a de plus en plus de mal à marcher. Elle arrive à Louvain le 18 novembre et s'y trouve également bloquée, mais son état physique rend impossible toute marche jusque Bruxelles. Heureusement, elle reçoit l'aide d'un prisonnier de Paderborn qui voyage avec elle depuis Spa. Ce dernier réussit à trouver une voiture qui se rend à la capitale. Une fois là-bas, un général la connaissant la fait conduire à Bellignies dont le château a malheureusement fait les frais de la guerre[383].

Le retour, depuis Siegburg ou depuis Bonn, n'est donc pas de tout repos. Ces femmes font d'abord face aux troubles de la révolution de novembre et la formation difficile de république de Weimar. Ensuite, une fois en Belgique, c'est la débâcle des troupes allemandes et la réappropriation chaotique du pays qui leur font obstacle. Dans l'immédiat, il faut retrouver sa famille et sa maison. La soudaineté des évènements et le chaos qui en résulte influencent le retour en Belgique des détenues et elles rencontrent des difficultés à raconter clairement leur

[381] THULIEZ Louise, *op. cit.*, 1936, p. 282.
[382] DE CROŸ Marie, *op. cit.,* p. 177.
[383] *Ibid*, p. 174 - 194.

voyage tant ce dernier est parsemé d'embuches. Malgré les années, il en est de même dans les mémoires de Louise Thuliez et Marie de Croÿ qui délivrent un récit complexe, à l'image de leur voyage de retour. De plus, ce dernier semble éreintant pour ces femmes déjà affaiblies physiquement et moralement par les conditions d'emprisonnement. La liberté enfin retrouvée semble les aider à tenir le coup et faire face aux difficultés d'un voyage de retour chaotique. Pourtant, ce retour ne signifie pas le retour à la normale.

II. Retrouver sa vie en pays libre : un retour à la normale ?

Une fois tout le monde rentré, le temps est aux retrouvailles et à la liberté retrouvée, mais pas seulement. Nous supposons qu'un grand nombre des prisonnières de Siegburg préfèrent retourner à un anonymat et à des tentatives de retour à la normale et que cela fait partie des potentielles hypothèses de ce grand silence féminin dans les années qui suivent la guerre. Nombreux sont les historiennes et historiens qui ont travaillé sur la sortie de guerre et sur la situation des femmes durant cette période particulière[384]. L'activité de résistance a souvent bouleversé le mode de vie et le système valeurs des femmes belges et françaises qui se sont engagées[385]. Un « brouillage de sexes »[386] est provoqué par le contexte de guerre : l'action clandestine, sorte de milieu guerrier de l'ombre, s'ouvre aux femmes et n'est plus l'apanage des hommes. La fin du conflit mondial sonne un retour, ou du moins une volonté de retour, aux normes traditionnelles, particulièrement en France où on licencie les femmes[387]. De plus, c'est le retour des maris, des fils et des frères soldats ou prisonniers qui reviennent avec leur propre expérience de la guerre, parfois blessés ou traumatisés. Il est temps de réapprendre à vivre en famille ou en couple, comme l'analyse Dominique Fouchard pour les poilus démobilisés et leurs femmes. Dans l'après-guerre, il est question de recommencer à vivre en ayant vécu le danger de la résistance et en ayant outrepassé les normes de genre. Néanmoins, ces analyses n'abordent pas le cas des résistantes incarcérées. L'action en résistance est une chose et a un impact non négligeable sur les femmes étudiées dans ces recherches, mais pas uniquement. Une grande partie d'entre elles a passé la majorité de la guerre derrière les barreaux et a

[384] Citons : AUDOIN-ROUSSEAUX Stéphane et PROCHASSON Christophe, *Sortir de la Grande Guerre. Le monde et l'après 1918*, Paris, Tallandier, 2008. / DE SCHAEPDRIJVER Sophie, *op. cit.*/ Les travaux de Françoise Thébaud tel que *La femme au temps de la guerre de 14* / Les travaux d'Elian Gubin tel que *Femmes et hommes en guerre : 1914-1918. Gender @ war* / Les travaux d'Annette Becker, notamment dans MORIN-ROTUREAU Évelyne, *Combats de femmes, 1914-1918. Les femmes, pilier de l'effort de guerre*, Paris, Autrement, 2004, p. 166.
[385] GUBIN Eliane, « Les femmes dans la « résistance » civile en 1914-1918 », dans JAUMAIN Serge *e.a*. (dir.), *op. cit.*, p. 145 – 169.
[386] GUBIN Éliane et DE SMAELE Henk, *op. cit.*, p. 173.
[387] *Ibid.*, p 152 - 156.

probablement vécu une expérience traumatique. Leur vécu de la sortie de guerre est-il différent de celui de leurs consœurs restées en Belgique ou dans le nord de la France. Leur vision de l'après-guerre est-elle la même ? Ont-elles des volontés particulières pour leur retour à la liberté ?

1) Les séquelles

Tout d'abord, les séquelles de ces années d'emprisonnements sont toujours visibles, qu'elles soient physiques ou psychiques. Rappelons que certaines prisonnières sont à Siegburg depuis 1915 et n'en sortent que grâce à l'intervention des révolutionnaires allemands. Elles ont donc passé trois années à Siegburg. Ce sont 3 années de malnutrition, de conditions d'hygiène presque inexistantes, des travaux physiquement difficiles et tout cela sans soins de santé appropriés. Comme présenté dans le chapitre trois, les conséquences physiques de l'incarcération peuvent être irréversibles à l'image de l'arthrose des doigts dont souffre Marie Kerf, qui ne fait que s'aggraver avec les années. Nous n'avons que peu de données sur la santé des prisonnières au lendemain de la guerre, mais étant donné la constance dénutrition constatée dans le chapitre trois, ces femmes reviennent sans doute chez elles affaiblies, amaigries.

Grâce à la mise en place d'enquêtes et de réalisations de rapports, la Commission des Archives patriotiques découvre les séquelles physiques et les souffrances de nombreux résistants emprisonnés. Bien que le but premier soit documentaire et mémoriel, certains rapports semblent provoquer la mise en place d'aides financières. Lors de sa visite pour le compte de la Commission, en mai 1919, Laure Tandel découvre l'état de santé préoccupant de Claire Ramet, atteinte d'une grippe infectieuse. De plus, sa sœur et elle ont perdu le commerce qu'elles tenaient avant la guerre, n'ont plus de quoi payer le propriétaire du bâtiment qu'elles louaient. Afin de les aider, un soutien financier de 3000 francs leur est envoyé[388].

Par ailleurs, il ne faut pas oublier que les conséquences mentales sont là également, bien qu'elles ne soient pas explicitement énoncées par les ex-détenues. L'impact psychologique de l'emprisonnement et des conditions de vie précaires peuvent mettre les nerfs de ces femmes à rude épreuve. Par exemple, Victoire Kerf commence à avoir de nombreux cheveux blancs/gris en prison. Sa chevelure est totalement argentée à seulement 20 ans. Elle attribue cette rapide dépigmentation au choc émotionnel provoqué par la déportation et aux conditions de vie[389].

[388] BRUXELLES, AGR, CAP, Service Ramet, n° 2770, Fiches de renseignement à propos d'Alphonsine et Claire Ramet, 03/08/1919.
[389] *Interview d'Émile Sonveau par Noémie Adam-Colquhoun, à propos de sa mère Victoire Kerf,* 21 août 2020, Andenne.

2) Écrire son expérience au lendemain de la guerre

À partir de 1919, le travail effectué par la Commission des Archives de Services patriotiques permet de récolter et regrouper de nombreuses informations sur les services, leur fonctionnement et leurs actions pendant le conflit. C'est également la première occasion pour les ex-prisonnières de raconter leur expérience carcérale allemande. Parmi les archives des 20 services dépouillés lors de nos recherches, nous avons identifié 13 rapports fournis par des prisonnières de Siegburg et nous en rajoutons un qui est rédigé pour un dossier dédié aux prisons de civils en Allemagne. Ils sont majoritairement rédigés en 1920 et ont essentiellement une vocation documentaire et mémorielle. Il est temps pour les agents d'expliquer leur travail[390]. Étant rédigés près de deux ans après la fin de la guerre, les récits sont potentiellement moins « à chaud » et les prisonnières peuvent avoir un peu de recul sur les évènements, par exemple, prendre un peu plus conscience de la révolution de novembre qui les libéra et savoir mettre en contexte leur vécu pour le raconter.

Raconter son expérience n'est pas chose aisée. Pendant toute la durée de la guerre, les agents doivent agir dans la plus grande discrétion et dans un climat lourd à cause des risques d'arrestations. La sollicitation de la Commission est une chance unique de témoigner des actions effectuées pour de nombreux patriotes qui ne l'aurait peut-être pas fait sans cela. Pour la grande majorité d'entre eux, la rédaction de rapports est la toute première « expérience autobiographique » étant donné qu'ils n'appartiennent pas tous aux types de milieux sociaux habitués à l'écriture, en particulier celle de soi[391]. De plus, à l'échelle de la totalité du fonds de la Commission, les rapports rédigés par des agents féminins sont peu nombreux[392]. Les ex-prisonnières ont également l'occasion de montrer au gouvernement les sévices subis à Siegburg. Ces écrits sont des constructions du passé, des témoignages contemporains à la sortie de guerre et qui communiquent de précieuses informations sur la façon dont elles la vivent et leurs préoccupations une fois rentrées chez elles[393]. Les 15 rapports analysés proviennent de femmes issues de milieux sociaux ayant accès à l'éducation. Comme expliqué dans le chapitre deux, nous n'avons pas de traces d'ouvrières ou de paysannes. Cela n'exclut toutefois pas leur possible présence à Siegburg.

Les rapports parlent tous des activités clandestines et des arrestations qui en découlent, de l'interrogatoire subi et du procès, mais pas forcément de l'emprisonnement. En tout, huit

[390] DEBRUYNE Emmanuel et PATERNOSTRE Jehanne, *op. cit.*, p. 33.
[391] *Ibid,* p. 34 - 35.
[392] *Ibid*, p.53.
[393] *Ibid,* p. 38.

rapports racontent de manière plus au moins détaillée le séjour à Siegburg[394]. La taille des écrits varie de quelques phrases à plusieurs pages. Marie Wauters et Louise Thuliez sont celles dont les rapports sont les plus détaillés sur le sujet, elles y dédient chacune sept et huit pages[395]. Les raisons qui peuvent pousser ces femmes à écrire ou non à propos de leur incarcération sont multiples. Léonie Van Houtte préfère consacrer quatre pages d'écrits uniquement à ses actions, son arrestation et l'identification claire des autres membres du service Ramble[396]. Autre cas, celui de Gabrielle de Monge qui écrit un volumineux rapport, estimé par la Commission comme étant un des plus complets[397]. Néanmoins, cette profusion de détails s'arrête une fois les condamnations énoncées. Elle n'écrit que peu de choses à propos de Siegburg et se contente de décrire sa cellule et de traduire les premières phrases du règlement de la prison. Elle ne parle pas de son quotidien de prisonnière ni des autres détenues ni du personnel carcéral. L'expérience carcérale n'aurait-elle que peu d'importance en comparaison de l'engagement patriotique ?

Hermine Waneukem[398], membre du service Carlot Louis, ne consacre qu'une seule phrase à sa condamnation, préférant défendre son honneur face à une autre membre du service qui l'accuse d'avoir eu des accointances avec des soldats allemands. Sa réputation ne pouvant être défendue qu'en expliquant clairement ses actions pendant la guerre, parler de son séjour à Siegburg ne lui semble pas pertinent, mais elle mentionne tout de même que les autres prisonnières peuvent être garantes de sa bonne tenue morale en Allemagne, preuve qu'elle ne s'est pas rapprochée sympathiquement de l'ennemi[399]. Enfin, Louise Trigalet, veuve de Arthur Pollet, est également membre du réseau Carlot Louis et écrit son rapport, non pas pour raconter son vécu, mais pour le remplir au nom de son mari exécuté. Louise ne dit rien à propos de son séjour à Siegburg alors qu'il affecte sa santé sur le long terme. Elle recopie la lettre d'adieu de son époux afin de perpétuer sa mémoire. C'est une injonction du souvenir fréquente en cette fin de guerre et la jeune veuve s'y conforme, ne s'étendant pas sur son propre vécu, mais sur

[394] Ce sont les rapports rédigés par : les sœurs Albert (2 rapports), les sœurs Descheutter, Madame Blétard du service Lenders / Marie Jossaert du service Boël-Marien / Marie Van Geersom du service Ameels / Claire Ramet du service Ramet / Louise Thuliez du service Baucq-Cavell / Marie Wauters du service Wauters.
[395] BRUXELLES, AGR, CAP, Service Baucq-Cavell, n° 3013, *op. cit.*. / BRUXELLES, AGR, CAP, Service Wauters, *op. cit.*
[396] BRUXELLES, AGR, CAP, Service Ramble, n° 2120, Rapport de Léonie Van Houtte, 25/03/1920.
[397] BRUXELLES, AGR, CAP, Service de Monge, n° 2971, Critique du service de Monge.
[398] Hermine Waneukem est membre, avec son père Arille, du service de renseignement ferroviaire. Carlot Louis. Elle transporte les rapports d'observation jusqu'aux maisons devant faire office de « boite aux lettres » afin de faire parvenir les notes au GQG Britannique. Sa condamnation et celle de son père ont lieu lors du Grand Procès de Mons en 1916.
[399] BRUXELLES, AGR, CAP, Service Carlot Louise, n° 2173, Rapport de Hermine Waneukem, 21/02/1920.

celui de son mari dont la mort semble conférer dans la mémoire collective une plus grande place de reconnaissance que celle des survivants[400].

Cette forme d'écrit de soi et l'importance accordée à cette dernière par les prisonnières sont propres au contexte de sortie de guerre de chacune d'elle. De plus, nombreux sont les résistants et résistantes que la Commission ne réussit pas à joindre, car l'adresse n'a pas pu être trouvée, parce que certains sont décédés avant d'avoir pu rédiger quoique ce soit ou certaines ne le veulent pas[401]. C'est, par exemple, le cas de Marie et Victoire Kerf, qui n'ont pas écrit de rapport, contrairement à leur cousin Franz Kreuzen avec qui les Kerf opéraient. Victoire ayant deux petits frères, la priorité de sa mère et elle semble être plutôt de les retrouver ainsi que leur foyer et de subvenir aux besoins de la famille, sans Joseph pour les aider[402].

3) La reconnaissance de la société

Un premier type de reconnaissance étatique vient au même moment que les compensations et la rédaction de rapports : les décorations, les médailles décernées aux résistants pour leurs actions pendant la Grande Guerre. Nous n'avons que peu d'informations à propos des décorations honorifiques des femmes de notre corpus. Nous ne faisons état que des honneurs reçus par neuf ex-prisonnières, car ce sont les seules à propos desquelles nous possédons ce type d'informations (voir tableau en annexe). Aucune de ces femmes n'a opéré pour le GQG belge : Alphonsine, Claire, Louise Ramet et Victoire Kerf ont opéré pour le GQG français, tandis que Marie de Croÿ, Louise de Bettignies, Louise Thuliez et Louise Trigalet ont opéré pour le GQG britannique. La France et le Royaume-Uni récompensent assez rapidement les femmes ayant opéré pour eux et reconnaissent leur importance dans le conflit mondial[403].

En effet, la Croix de Guerre n'est décernée à ces dames que par la France. Cette distinction honorifique, initialement militaire, est décernée pour conduite exceptionnelle. En la distribuant aux civils, la République française reconnaît l'engagement des résistantes ayant travaillé pour elle. Elle procède également à de nombreuses citations à la Légion d'honneur et à l'Ordre de la Nation dont bénéficient Marie de Croÿ et Louise Thuliez en 1919 ainsi que Louise de Bettignies à titre posthume. L'Empire britannique procède également à des citations à *The Order of the British Empire* pour les trois femmes précédemment citées, en 1920. Le

[400] BRUXELLES, AGR, CAP, Service Carlot Louis, n° 2173, Rapport de Louise Trigalet, veuve Pollet, 22/02/1920. / DEBRUYNE Emmanuel et PATERNOSTRE Jehanne, *op. cit.*, p. .53 - 56.
[401] DEBRUYNE Emmanuel et PATERNOSTRE Jehanne, *op. cit.*, p. 38.
[402] *Interview d'Émile Sonveau par Noémie Adam-Colquhoun, à propos de sa mère Victoire Kerf,* 21 août 2020, Andenne.
[403] **Annexe Chap. 5, n° 2, *Décorations honorifiques de Victoire Kerf*.**

Royaume-Uni attribue aussi la Médaille militaire anglaise à Louise Trigalet et à Louise de Bettignies à titre posthume.

L'État belge est moins enclin à distribuer les honneurs aux agents ayant opéré pour le GQG français et britannique[404]. Dans le cas des neuf ex-détenues analysées, nous retrouvons quatre honneurs accordés par la Belgique. D'abord, une distinction à l'Ordre de Léopold II pour Marie de Croÿ, Laure Tandel et Louise Trigalet. Cet ordre est attribué à un civil ou à un militaire pour service rendu au roi et symbole de sa reconnaissance[405]. Les raisons pour lesquelles ces trois femmes sont choisies ne sont pas mentionnées. Tandel reçoit sa citation en 1920, mais nous ne savons pas s'il en de même pour ses compagnes précédemment citées.

Ensuite, est également attribuée la Croix civique de première classe, honneur uniquement donné aux citoyens et citoyennes belges non combattants pour leur engagement envers la Belgique pendant la Grande Guerre[406]. Il semblerait que l'état soit plus disposer à distribuer cette distinction. Victoire Kerf et Marie de Croÿ la reçoivent respectivement en 1921 et 1919. Nous ne savons pas si les autres résistantes belges telles que les sœurs Ramet reçoivent cette médaille, car nous perdons leur trace après la rédaction des rapports. Néanmoins, ce n'est pas le cas pour Laure Tandel, ce qui tend à faire penser que cet honneur ne lui est pas attribué. À nouveau, nous ne savons pas sur quels critères se base le gouvernement belge pour décider du mérite ou non d'une telle médaille. Le jeune âge de Victoire au moment de son engagement en résistance est sans doute un argument de poids pour correspondre aux critères de mérite.

Dix ans plus tard, l'État crée la médaille commémorative de la guerre 1914-1918 qui est décernée dans les années 1930 à Laure Tandel, Marie de Croÿ et Victoire Kerf. En effet, ce n'est qu'avec l'Arrêté royal du 31 mars 1933 que la médaille est décernée aux agents de services reconnus officiellement[407]. Étant donné que ce sont les seules femmes à propos desquelles nous connaissons le parcours durant l'entre-deux-guerres, il est probable que d'autres femmes du corpus reçoivent cette médaille, mais que nous n'avons pas d'archives le confirmant.

La seule médaille censée être distribuée à toutes est celle de la Victoire, car c'est le même modèle pour toutes les nations alliées[408]. Nous n'en avons les brevets de réception que pour Victoire Kerf, Laure Tandel et la princesse de Croÿ, de la part de la Belgique. Il est possible que la France se soit chargée de l'envoyer aux sœurs Ramet et, surtout, à Louise

[404] DEBRUYNE Emmanuel et PATERNOSTRE Jehanne, *op. cit.*, p. 31.
[405] BORNÉ André-Charles, *op. cit.*, p. 278 - 292.
[406] *Ibid*, p. 311 - 315.
[407] *Ibid*, p. 360 - 365.
[408] *Ibid*, p. 355 - 359.

Thuliez, citoyenne française. Cette distinction particulière leur confère également un nouveau statut créé au même moment, celui de prisonnières politiques. Par ce geste, les états approuvent leur conduite et reconnaissent leur emprisonnement comme étant une décision arbitraire que les alliés ne reconnaissent pas comme constituant un crime. Leurs actions de résistance sont des actes héroïques, à l'opposé de la « trahison de guerre » brandie par les autorités allemandes pendant l'occupation.

Le tableau d'analyse permet une vue d'ensemble des médailles les plus souvent distribuées, mais la logique de distribution des honneurs belges nous échappe. Cependant, il manque de nombreuses données ainsi qu'un suivit de la vie des résistantes durant l'entre-deux-guerres pour parvenir à une analyse suffisamment exhaustive. Selon les différents arrêtés royaux et médailles répertoriées dans l'ouvrage de André-Charles Borné, la majorité des distinctions sont distribuées dans les quelques années suivant l'armistice, mais quelques retards ou oublis peuvent subvenir comme c'est le cas pour la médaille de la Victoire que Laure Tandel ne reçoit qu'en 1928 alors que la médaille est créée en 1919.

Enfin, les médailles sont majoritairement des récompenses pour les actions de résistantes et non pour l'emprisonnement en lui-même. C'est un salut direct aux actes d'aides aux alliés pendant la guerre. De ces derniers découle l'emprisonnement, mais ce n'est pas lui qui est mis en avant dans les honneurs. Une seule médaille est exclusivement dédiée à la mise en avant de leur incarcération à Siegburg : la médaille du prisonnier politique[409]. Elle est créée en vertu de l'arrêté royal du 26 décembre 1930 et est décernée à tout Belge qui a été détenu par les Allemands pendant au moins un mois, « à l'occasion d'actes désintéressés d'héroïsme et de dévouement à la cause des alliés »[410]. Selon l'arrêté, si le récipiendaire n'avait pas encore reçu la médaille de la Victoire, cet oubli est rattrapé. Victoire Kerf recevant la médaille du prisonnier en 1932 et celle de la Victoire en 1934, il est probable que ce soit ce cas de figure.

Il est intéressant de noter que les femmes dont nous connaissons les décorations honorifiques ont toutes un statut indépendant d'un homme, c'est-à-dire qu'elles sont célibataires, veuves ou décédées en prison. Nous ne doutons pas que des femmes mariées sont également récompensées, mais une épouse issue d'un milieu modeste est-elle autant honorée qu'une femme également mariée, mais haut placée socialement et engagée politiquement telle que la baronne Boël ? Malheureusement, dans le cadre de cette recherche, il ne nous est pas

[409] **Annexe Chap. 5, n° 3,** ***Brevet de remise de la médaille du prisonnier politique à Victoire Kerf.***
[410] BORNÉ André-Charles, *op. cit.*, p. 417 - 419.

possible d'évaluer avec précision et de manière complète le taux de prisonnières récompensées et le type de décorations reçues, le tout en corrélation ou non avec leur genre ou statut social.

Les décorations honorifiques ne sont qu'une reconnaissance étatique, la mémoire de la société à propos des résistantes n'est pas pérenne, et ce pour deux grandes raisons. Tout d'abord, une forte volonté de retour « à la normale » et aux normes de genre traditionnelles. Au fond, la guerre ne semble avoir été qu'une parenthèse, la conception du rôle des femmes n'a pas intrinsèquement changé[411]. De plus, la situation de la France et celle de la Belgique au lendemain de la guerre ne sont pas les mêmes. Pour la France, une véritable séparation entre hommes et femmes est faite à cause du grand taux de mobilisation (environ 85 %)[412]. Donc, il n'y a plus d'hommes dans le pays et les femmes prennent leur place dans les usines, dans les champs et globalement dans tous les aspects de la vie quotidienne[413]. Tandis qu'en Belgique, la mobilisation n'est que de 20 % à cause de l'invasion et de nombreux citoyens ne peuvent pas s'engager, ils sont bloqués dans leur pays occupé par l'armée allemande. Donc, les femmes belges ne sont pas toujours « livrées à elles même » et n'ont pas cette fonction de « remplaçante » de la main-d'œuvre masculine.

Donc, les problèmes genrés liés à la sortie de guerre ne sont fondamentalement pas les mêmes d'un pays à l'autre, les réactions gouvernementales n'étant pas les mêmes. Donc les ex-prisonnières de Siegburg ne vivent pas l'après-guerre de la même façon en fonction de leur nationalité. Les autorités françaises opèrent un retour radical aux normes traditionnelles en mettant les combattants au travail et en prônant l'importance de la famille traditionnelle avec l'homme comme chef de famille et pourvoyeur de revenu[414]. Les ouvrières sont renvoyées sans ménagement pour laisser la place aux hommes, car ce sont eux qui doivent travailler tandis que leurs épouses ont la responsabilité de « refaire des graines de poilus »[415]. Le sujet de la natalité tourne à l'obsession pour la France qui, bien qu'elle ait perdu plusieurs générations d'hommes, présente sa démographie comme étant une situation apocalyptique d'extinction de « la race française » qui fera tomber le pays[416]. Par contagion, le souci de natalité arrive également en Belgique qui met également en place une politique nataliste. Dans les deux pays, la place de la femme n'est plus de courir champs et forêts à la recherche de soldats perdus, de risquer sa vie

[411] GUBIN Éliane, *Choisir l'histoire des femmes*, *op. cit.*, p. 211.
[412] GUBIN Éliane et DE SMAELE Henk, *op. cit.*, p. 17.
[413] *Ibid.*, p. 83 - 97.
[414] GUBIN Éliane et DE SMAELE Henk, *op. cit.*, p. 157 - 160.
[415] ANTIER Chantale, *Les femmes dans la Grande Guerre*, *op. cit.*, p. 169 – 173.
[416] GUBIN Éliane et DE SMAELE Henk, *op. cit.*, p. 162 - 163.

pour passer la frontière ou récolter des informations compromettant les tactiques militaires allemandes. Leur place est au foyer pour continuer le rôle de mère et d'épouse ou de le devenir.

S'ajoute l'épineuse question du droit de vote. En France, la proposition d'accorder aux femmes l'électorat est systématiquement refusée, notamment en 1919 à une écrasante majorité[417]. En Belgique, les femmes obtiennent le suffrage aux élections communales et l'éligibilité à tous les niveaux. Mais ce n'est pas pour autant que les mentalités à l'encontre de ces dames ont changé[418]. Ensuite, une forme de « droit posthume »[419] est réservée aux veuves de guerre, mères de soldats morts au combat et aux femmes dites héroïques ou emprisonnées pour motifs patriotiques[420]. Par ailleurs, si la veuve se remarie, elle perd ce droit de vote, preuve que ce dernier n'est donné qu'en mémoire du mari héroïquement disparu. De plus, le critère d'héroïsme est assez subjectif et vague concernant le choix des « chanceuses » qui peuvent exercer ce droit. Marthe Boël estime que ce privilège, bien qu'elle en bénéficie, est une injustice envers les autres femmes belges[421]. Ce sujet est son premier cheval de bataille féministe au lendemain de la Grande Guerre, qu'elle ne verra se réaliser que 30 ans plus tard.

Deuxième point : l'invisibilisation face aux combattants et aux morts. En France, on peut même parler d'oubli des populations occupées comme l'analyse Annette Becker dans son ouvrage *Oubliés de la Grande Guerre*. La société française développe une hypermnésie du combattant des tranchées, le souvenir d'une expérience exclusive « qui tendait à rejeter dans l'oubli toutes les douleurs exceptionnelles et minoritaires, qu'elles fussent de statut (prisonniers) ou géographiques (les occupés) »[422]. Les femmes sont rendues à leur statut traditionnel en temps de guerre, celui des pleurs, de la « *Stabat mater dolorosa* »[423] qui est largement représentée sur les monuments aux morts.

En Belgique, les hommages et monuments commémoratifs sont également dédiés aux civils tués dans les massacres d'août 1914 ou exécutés pour acte de résistance. Ces derniers sont érigés en martyrs pour avoir consenti au sacrifice suprême pour leur patrie. Toute la reconnaissance de la société va envers les agents exécutés. Ce sont donc les figures d'Édith

[417] ANTIER Chantale, *Les femmes dans la Grande Guerre, op. cit.*, p. 169 - 173.
[418] GUBIN Éliane, *Choisir l'histoire des femmes, op. cit.*, p. 211.
[419] GUBIN Éliane, « Genre et citoyenneté en Belgique (1885-1921) », dans JOST Hans Ulrich, PAVILLON Monique et VALLOTON François, *op. cit.*, p. 53.
[420] *Idem.*
[421] GUBIN Éliane, « de Kerchove de Denterghem Marthe (1877-1956) », dans GUBIN Éliane, JACQUES Cahterine, PIETTE Valérie *e.a.* (dir.), *op. cit.*, p. 163 – 166.
[422] BECKER Annette, *Oubliés de la Grande Guerre. Humanitaire et culture de guerre 1914-1948*, Paris, Pluriel, 2012, p. 367.
[423] BECKER ANNETTE, « Le sort des femmes pendant l'occupation allemande du nord de la France », dans MORIN-ROTUREAU Évelyne, *op. cit.*, p. 166.

Cavell ou de Gabrielle Petit qui bénéficient d'une pérennité mémorielle. Dans les deux pays, c'est le statut de résistante qui définit ces femmes aux yeux de la société. Cette dernière retenant particulièrement celles qui sont mortes pour cette cause, mais pas forcément celles qui sont toujours vivantes, même si elles ont été emprisonnées et déportées.

La seule détenue de Siegburg semblant bénéficier d'une reconnaissance plus forte à la sortie de la guerre est Louise de Bettignies, sa mort à Siegburg et dans les circonstances que nous connaissons l'élève également en martyre. Le Royaume-Uni réagit le premier à sa mort, dès octobre 1918. Les troubles de la révolution de novembre et le manque d'informations quant au lieu de sa tombe retardent de deux ans le retour du corps de Louise. C'est en 1920 qu'a lieu une première cérémonie officielle à Cologne en présence d'officiers belges, français et britanniques. Le 4 mars, le cercueil revient en France et des funérailles nationales sont données[424]. En ce qui concerne les autres femmes décédées à Siegburg et enterrées en Allemagne, telles que Louise Ramet, nous ne savons pas si leur corps a été rapatrié ni si ce retour a droit à des honneurs autres que des décorations honorifiques posthumes.

4) S'engager ailleurs et se réunir

Nous avons déjà constaté de nombreux cas de retour rapide à la vie « normale » dans le manque de rédaction de rapport notamment en ce qui concerne Marie Kerf et Louise Trigalet (préférant écrire à propos de son mari exécuté). Toutefois, certaines fortes personnalités continuent leur engagement en entrant dans la Commission afin de réaliser les rapports, joignant les résistants et enquêtant sur d'éventuels problèmes ou mystères tels que le cas du mouton présent à Siegburg. C'est le cas de Gabrielle de Monge qui s'implique énormément pour la Commission, rédigeant des rapports pour de nombreux membres de son service[425]. Laure Tandel s'implique également beaucoup, c'est notamment elle qui rédige les rapports à propos de la famille Ramet et deux lettres à propos du mouton de Siegburg, Agnès Short, lui sont destinées.

La Commission n'est pas le seul type d'engagement choisi par les ex-prisonnières. Marie de Croÿ choisit la charité, comme une grande partie de la noblesse belge. Elle fait partie du Comité de patronage de *L'œuvre de Mademoiselle Orianne*, une ASBL venant en aide aux localités trop pauvres pour se doter d'un monument aux morts et aux groupements d'anciens combattants ne pouvant s'offrir un drapeau digne de les représenter[426]. Grâce à cette œuvre de

[424] ANTIER Chantal, *Louise de Bettignies., op. cit.*, p. 185 - 196.
[425] FOLIE Clara, *op. cit.*, p 143 - 144.
[426] CLAISSE Stéphanie, *Du soldat inconnu aux monuments commémoratifs belges de la guerre 14-18*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 2013, p. 213 - 214.

charité, 21 monuments aux morts ont été inaugurés entre 1919 et 1934. La baronne Marthe Boël se tourne vers un engagement féministe libéral. En 1921, elle devient présidente du Conseil Nationale des Femmes belges (CNFB) et deux ans plus tard fonde la Fédération nationale des femmes libérales[427].

Enfin, face à ce manque de reconnaissance dont s'estiment victimes de nombreux résistants, des associations sont fondées telles que la Fédération nationale des Prisonniers politiques de la Guerre, fondée en janvier 1919, se positionnant en défenseuse des intérêts des vivants qu'elle estime être les grands oubliés de la reconnaissance nationale[428]. Les ex-détenues, quant à elles, réussissent à se réunir en une association fondée par Marthe Boël et Marie de Croÿ : l'Association des ex-prisonnières de Siegburg[429]. Elles se retrouvent pour la première fois à Bruxelles en 1919 et prennent une photo pour l'occasion[430]. Il semble qu'une réunion annuelle soit prévue, leur permettant de garder contact et de donner une certaine visibilité à leur expérience carcérale en se regroupant de cette manière. Le carnet de notes de Marie de Croÿ a peut-être permis de retrouver plusieurs femmes présentent sur cette photo, bien qu'elles ne représentent qu'une petite partie du nombre réel de « Siegbourgeoises »[431].

III. Continuer et transmettre

La mémoire des survivantes de Siegburg et de la résistance est dans l'ombre de celle des morts et mortes de la guerre. L'héroïsme féminin de la résistance n'est qu'une parenthèse exceptionnelle de sortie des normes sexuées. Les survivantes sont éclipsées par les figures d'héroïne martyre exécutée, de l'infirmière « ange blanc » de la guerre et de la veuve éplorée ayant perdu son courageux mari parti au front[432].

1) Une reconnaissance sur le long terme ?

Les années 30 voient une tentative de mise en lumière de ces femmes par la publication de leurs mémoires telles que celles de Marthe McKenna. En ce qui concerne les ex-prisonnières, ce sont principalement Louise Thuliez et Marie de Croÿ qui publient les leurs en 1933. Toutes deux font préfacer leur livre par un homme : le général Weygand et le comte de Broqueville.

---

[427] VAN ROKEGHEM Suzanne, VERCHEVAL-VERVOOT Jeanne et AUBENAS Jacqueline, *Des femmes dans l'histoire en Belgique depuis 1830*, Bruxelles, Pire, 2006, p. 111 - 112.

[428] CLAISSE Stéphanie, « Reconnaissance et méconnaissance des espions après la guerre », dans VAN YPERSELE Laurence et DEBRUYNE Emmanuel, *op. cit.*, p. 88.

[429] VAN ROKEGHEM Suzanne, VERCHEVAL-VERVOOT Jeanne et AUBENAS Jacqueline, *op. cit.*, p. 111.

[430] **Annexe Chap. 5, n° 4, *Photo des « Siegburgeoises », Bruxelles, 1919.***

[431] Nom donné aux ex-prisonnières sur la photo que possède la famille Sonveau.

[432] GUBIN Éliane et DE SMAELE Henk, *op. cit.*, p. 159.

Elles ne sont pas les seules à faire préfacer leur ouvrage par un général ou un homme politique. McKenna obtient la sienne de Winston Churchill. Cette forme d'appui d'une haute autorité masculine tend à assurer la véracité de leurs dires au grand public[433]. Ces livres sont prolongation des rapports et sont souvent plus complets. Marie de Croÿ n'ayant pas écrit de rapport, ces mémoires sont son unique point de vue de la guerre[434]. Pour Louise Thuliez, c'est l'occasion d'aller plus profondément dans son récit d'incarcération en s'attardant sur ses compagnes ou des envolées lyriques à tendance fortement patriotique. Cet ouvrage lui appartient à proprement dit, contrairement à son rapport qui est destiné à la Commission et se veut plus factuel, bien que ce ne soit pas toujours le cas. On constate que ses mémoires sont l'occasion d'exercer sa plume et son style littéraire. Tout en racontant son expérience d'incarcération, elle écrit d'une manière assez romancée, qui est plus susceptible d'appâter le lecteur. Gabrielle de Monge publie également ses mémoires en 1928, sous forme de feuilleton dans le journal *Le courrier de Huy* et est publié sous forme de livre en 2014. Contrairement à ses compagnes, la partie dédiée à Siegburg ne fait qu'une seule page, se contentant de décrire la prison, la cellule et de traduire la première phrase du règlement intérieur.

Pourquoi une telle omission de ce vécu d'incarcération ? La grande implication de Gabrielle de Monge dans la Commission ou la profusion de documents qu'elle fournit à cette dernière à propos du service montrent un intérêt à ce qu'elle et son action soient reconnues[435]. Mais cela n'est pas le cas pour Siegburg. De plus, elle modifie également la date de sortie, expliquant sortir à la libération alors qu'elle est graciée le 17 avril 1917. Elle n'est, sans aucun doute, pas la seule à faire certaines modifications ou omissions. En ce qui concerne Marie de Croÿ et Louise Thuliez, ce sont principalement les dates qui posent problème. La princesse n'en donne aucune et Louise, en voulant être trop précise, est confuse dans sa temporalité. Également, il semble y avoir des problèmes d'identification des autres détenues à l'image de Victoire Kerf que Marie de Croÿ croit être flamande alors qu'elle est originaire de la région de Verviers. Par ailleurs, le ton romancé de Louise nous pousse régulièrement à nous interroger sur la tendance à l'exagération qui se lit notamment dans les envolées rédactionnelles qui ponctuent son récit. Elle n'est certainement pas la seule à exagérer son vécu de la guerre. Néanmoins, les mémoires sont une ressource précieuse et unique du vécu de ses femmes, s'expriment par elles-mêmes et sont souvent l'unique témoignage d'une expérience de vie hors

[433] ANTIER Chantale, *Les femmes dans la Grande Guerre*, *op. cit.*, p. 61- 78.
[434] Nous ne prenons pas en compte ses archives personnelles étant donné qu'elles ne sont pas disponibles aux Archives de l'État de Mons au moment de la publication des mémoires. (Le dépôt a été effectué en 1970)
[435] À ce propos, nous vous renvoyons à l'analyse effectuée par Clara Folie dans son mémoire de maîtrise : FOLIE Clara, *op. cit*.

normes. Cette occasion d'expression n'est que peu saisie en comparaison du nombre de femmes ayant séjourné à Siegburg. C'est, par exemple, le cas de Léonie Van Houtte, laissant son mari, l'écrivain Antoine Rédier, raconter son engagement en résistance et celui de Louise de Bettignies dans *La guerre des femmes*, en 1926[436]. Elle s'efface pour devenir Madame Rédier et laisse les autres raconter son histoire.

En outre, les monuments aux morts voient le jour dans tous les pays alliés. En 1927, deux monuments sont érigés en hommage à Louise de Bettignies. Le premier est à Saint-Amand-les-Eaux, à l'initiative de la famille et le second est à Lille. Il s'agit d'une statue représentant Louise, que son créateur, Real del Sarte, appelle « la Jeanne d'Arc du Nord », finissant d'asseoir le statut de martyre de la Lilloise. L'inauguration de la statue, le 13 novembre, se fait évidemment en présence de membres de l'Association des ex-prisonnières de Siegburg[437]. Par ailleurs, Léon Poirier adapte en 1937 le roman d'Antoine Rédier en film : *Sœurs d'armes*[438]. Ce livre et ce film sont, à nouveau, une forme d'hommage à Louise de Bettignies qui élève un peu plus la mémoire héroïque de la Lilloise et positionne Léonie Van Houtte en second rôle de l'action du service Ramble. En comparaison, Louise Thuliez n'aura une stèle en sa mémoire à Preux-au-bois qu'en 1970 et une rue de Paris portera son nom en 1974.

2) Un engagement chevillé au corps

La fin de la Grande Guerre ne signifie pas la fin des convictions des résistantes. Comme nous l'avons déjà vu, Marthe Boël s'engage dans la cause des femmes et devient un des grands noms du féminisme belge du XX^e^ siècle. Par ailleurs, la Seconde Guerre mondiale vient réveiller le patriotisme de nombreuses ex-prisonnières de Siegburg malgré l'âge avancé de certaines d'entre elles. Louise Thuliez et Marie de Croÿ renouvellent leur engagement en résistance en recommençant à cacher des fugitifs, mais nous en savons peu à ce propos[439]. Laure Tandel et sa sœur Louise adhèrent quant à elles au réseau Clarence et seront de nouveau récompensées pour le second engagement alors qu'elles ont respectivement 64 et 63 ans lorsque le second conflit mondial éclate[440]. Victoire Kerf n'hésite pas à cacher des Juifs chez elle avec

[436] **Annexe, Chap. 5, n° 5, *Couverture du livre d'Antoine Rédier.***
[437] **Annexe Chap. 5, n° 6, *Monument en hommage à Louise de Bettignies, Lille.*** / ANTIER Chantal, *Louise de Bettignies. op. cit.*, p. 197 - 198.
[438] **Annexe Chap. 5, n° 7, *Affiche du film « Sœur d'armes » de Léon Poirier, 1937.*** / Un extrait du film est disponible sur la plateforme audiovisuelle YouTube : https://www.youtube.com/watch?v=SmfH9KqCKfo (consulté pour la dernière fois le 27/07/2022).
[439] DEBRUYNE Emmanuel, *Le réseau Edith Cavell, op. cit.*, p. 233.
[440] EVERE, Service Général du renseignement et de la sécurité. Section des Archives Classifiées, *Fonds Tandel*. T.21 & 22, Décorations Laure et Louise Tandel 1940/1945.

l'aide d'une voisine. Mais elle doit rapidement se cacher et temporairement quitter la Belgique avec ses enfants, car la police allemande la recherche[441].

L'Association des ex-prisonnières continue son œuvre comme en témoigne le procès-verbal de réunion conservé dans le fonds Tandel des archives classifiées de la Défense. En outre, pendant la seconde moitié du XX^{e} siècle, elles participent souvent à des commémorations. Victoire Kerf est porte-drapeau, comme le montre une photo prise au fort de Breendonk entre 1945 et 1956. S'y trouvent également la princesse de Croÿ et la baronne Boël[442]. De plus, des liens d'amitié se sont tissés avec le temps et certaines compagnes se rencontrent régulièrement. L'expérience de l'incarcération et l'Association ont forgé une union solide entre ces femmes. Émile Sonveau et son fils, Luc, se souviennent d'avoir souvent rencontré plusieurs ex-prisonnières chez Victoire telles que les sœurs Albert[443]. Les années passant, les enterrements remplacent les réunions, et dès qu'un décès est annoncé, une délégation d'ex-prisonnières vient rendre hommage à leur compagne disparue. Victoire Kerf faisant partie des plus jeunes, au moment de son décès, en 1986, il restait très peu d'ex-détenues et une délégation militaire est venue lui rendre hommage[444].

Enfin, la famille Kerf est un bel exemple de mémoire familiale de Siegburg. Victoire n'écrit pas à ce sujet, mais en parle à ses enfants et montre tout au long de sa vie sa fierté d'avoir été résistante. Bien que la guerre et l'occupation semblent plus faciles à raconter que l'incarcération, elle en parle à ses enfants et ses petits-enfants. De plus, elle conserve son carnet de notes, source d'information unique, ainsi qu'un grand nombre de photographies et de dessins. Cette mémoire essentiellement orale est à la fois une source pour cette recherche et un héritage de la famille Sonveau. Nombreuses sont les familles qui ont sans doute ce type d'héritage, tel que la famille de Smedt à propos de leur aïeule, Fanny Aubergé. D'ailleurs, la famille réalise, en 2014, un livre à son propos, donnant un aperçu de la richesse des archives personnelles de Fanny et de l'histoire qu'elle lègue. Enfin, citons les archives de la famille Crabbé dans lesquelles se trouve le recueil de poèmes illustrés dont nous faisons largement usage dans cette recherche. Les archives familiales nous donnent un corpus visuel riche nous permettant de « voir » la prison et d'illustrer nos propos. Les grandes dames écrivent leurs

---

[441] *Interview d'Émile Sonveau par Noémie Adam-Colquhoun, à propos de sa mère Victoire Kerf,* 21 août 2020, Andenne.

[442] **Annexe Chap. 5, n° 8, *Photo du défilé des commémorations de Breendonk, s.d.*** / Nous ne connaissons pas la date exacte de la commémoration. Néanmoins, nous supposons qu'elle a lieu après la Deuxième Guerre mondiale. Étant donné que Marthe Boël est décédée en 1956, nous estimons que cette commémoration a lieu entre la fin de la guerre et le décès de la baronne.

[443] *Interview d'Émile Sonveau par Noémie Adam-Colquhoun, à propos de sa mère Victoire Kerf,* 21 août 2020, Andenne.

[444] *Idem.*

mémoires pour la société tandis que d'autres créent des héritages pour leur famille. Nous avons là une dimension du souvenir plus privée et intimiste que possède chaque famille et peut-être encore beaucoup d'autres l'ont à propos de Siegburg.

3) Que devient le « Königliche Strafanstal Michealsberg zu Siegburg » ?

Une fois vidée de ses prisonniers, la prison est occupée par les troupes britanniques. Le bâtiment principal (la prison des hommes) est utilisé comme caserne et les nouveaux détenus purgent leur peine dans l'ancienne prison des femmes. Les troupes évacuent le bâtiment principal en 1919 afin que ce dernier fasse l'objet d'un assainissement complet et c'est l'ancienne prison des femmes, appelée « Haus 2 » qui est l'unique bâtiment carcéral en fonction du complexe durant toute la période d'occupation de la Ruhr. Nous n'avons pas d'informations à propos l'utilisation de la prison entre la fin de l'occupation et l'élection d'Adolphe Hitler en tant que chancelier en 1933[445].

À partir de 1933, la prison est le lieu d'incarcération des prisonniers politiques d'abord allemands, puis, à partir de 1939, son présent des Luxembourgeois, des Belges, des Français et des Polonais. Des Juifs sont également présents et déportés en 1941 vers les camps de concentration. Durant toute la guerre, la prison est la plus grande source de travailleurs forcés de la région avec une population carcérale atteignant les 3500 hommes alors que le complexe est prévu abriter seulement 700 personnes. La prison est libérée par l'armée américaine le 12 avril 1945[446].

Durant la seconde moitié du XX^{e} siècle, la prison devient un établissement d'incarcération pour mineurs et des rénovations ainsi que des agrandissements sont effectués dans les années 1960 et 1980. Aujourd'hui, la prison est le « Justizvollzuganstalt Siegburg », c'est-à-dire l'établissement pénitentiaire de Siegburg, accueille uniquement des hommes adultes. En ce qui concerne le souvenir des deux guerres mondiales dans la ville, aucun mémorial dédié aux prisonniers et prisonnières politiques ne semble avoir été érigé à proximité du pénitencier[447].

---

[445] JVA SIEGBURG, *Behördenvorstellung. Geschichte* : https://www.jva-siegburg.nrw.de/behoerde/behoerdenvorstellung/index.php

[446] JVA SIEGBURG, *Behördenvorstellung. Geschichte* : https://www.jva-siegburg.nrw.de/behoerde/behoerdenvorstellung/index.php, et Site *Frank Falla Archive. Siegburg prison* : https://www.frankfallaarchive.org/prisons/siegburg-prison/

[447] *Idem.*

IV.Conclusion

La révolution de novembre vient enfin libérer les prisonnières de Siegburg, quelques jours avant l'armistice. Le chaos provoqué par la révolution allemande et la débâcle de l'armée rendent le retour des détenues mouvementé et semé d'embuches. Après des années d'emprisonnements, ces femmes retrouvent enfin leurs proches et leurs foyers. Pourtant, elles ne reviennent pas indemnes de la prison : elles n'échappent pas aux séquelles physiques et mentales parfois irréversibles et doivent apprendre progressivement à revenir à la vie civile, vivre dans cette société d'après-guerre et avec l'empreinte indélébile de Siegburg.

Durant la première décennie qui suit la fin de la guerre, les ex-prisonnières se réinsèrent progressivement dans la société d'après-guerre. Certaines s'engagent aussitôt dans un nouveau combat à l'image de Marthe Boël qui lutte pour le droit de vote des femmes et consacrera le reste de sa vie à la cause féministe. D'autres comme Laure Tandel et Gabrielle de Monge s'engagent auprès de la jeune Commission des Archives des Services patriotiques afin de l'aider dans sa tâche de documentation. Dans cette optique, les rapports rédigés par les anciens agents des divers Grands Quartiers Généraux alliés permettent également aux ex-prisonnières de communiquer leur expérience carcérale. Cet exercice d'écriture est totalement subjectif et varie en fonction de chaque auteure. Certaines sont très loquaces à propos de leur emprisonnement tandis que d'autres ne le sont pas du tout. Chaque rapport est une forme d'exposition de soi et chacune décide de ce qu'elle veut exposer d'elle ou non. Néanmoins, nous estimons que de nombreux témoignages ne se trouvent pas dans les archives de la Commission, car de nombreuses femmes n'ont pas pu être retrouvées, sont illettrées, désintéressées à l'idée de témoigner d'une période révolue ou ont comme priorité la survie de leur famille. Notamment face à une situation financière ou morale difficile alors que des maisons sont à reconstruire, des commerces à reprendre, des maris revenus invalides à soutenir, ou reconstruire seule une famille amputée à jamais par la guerre.

Vient le temps de la reconnaissance de la part des états alliés qui créent plusieurs distinctions honorifiques spécifiques à la Grande Guerre. Cependant, la Belgique semble moins généreuse envers ses citoyens qui ont opéré pour les GQG britanniques et français et rechigne à leur accordé ne serait-ce qu'une médaille. Seules la Croix civique de première classe et la Médaille commémorative leurs sont distribuées. Nous n'avons que très peu d'informations concernant les distinctions honorifiques distribuées et une recherche plus approfondie pourrait aboutir à d'autres conclusions que celles présentées ici.

En ce qui concerne la mémoire de la société durant la sortie de guerre, les femmes résistantes et emprisonnées à Siegburg sont doublement invisibilisées. Premièrement, elles le sont en tant que femmes, car la France et la Belgique mettent en place des politiques de retour des normes traditionnelles et natalistes. La République est la plus radicale dans son action. La guerre ne semble avoir été qu'une parenthèse dans la transgression des normes de genre et il est clairement demandé à la femme de « retourner à sa place ». Le droit de vote pour les femmes est un non catégorique en France tandis qu'en Belgique, il n'est accordé qu'à un petit nombre de « chanceuses » dont les veuves de guerre, mais qui le perdre si elles se remarient, ce droit ne leur étant accordé que pour honorer leur défunt mari à qui ce droit serait revenu s'il n'avait pas été tué au combat. De plus, ces résistantes sont éclipsées par les martyres comme Edith Cavell et Gabrielle Petit. Peu importe qu'elles aient été déportées ou non, la mort et son cortège de héros éclipse les vivants : la mémoire de la société est tournée vers les morts, combattants et civils. Cette invisibilisation ne fera que progresser avec les années et l'oubli, mais cela n'empêchera pas de nombreuses femmes de renouveler leur engagement patriotique lors de la Seconde Guerre mondiale, et ce malgré l'âge avancé de certaines d'entre elles.

Les années passent et, dans les années 1930, certaines résistantes décident de publier leurs mémoires, dont Louise Thuliez et Marie de Croÿ. Cette occasion de délivrer au public l'expérience carcérale de Siegburg n'est que peu saisie par les ex-prisonnières qui restent en grande majorité muettes les décennies passant. Une seule prisonnière de Siegburg bénéficie de nombreux honneurs et d'une place dans la mémoire collective, principalement lilloise : Louise de Bettignies. Sa mort l'élève au rang de martyre de la nation française et bon nombre d'hommages lui sont rendus au fil des années tels qu'un monument à sa mémoire ainsi qu'un livre et un film qui relaient au second plan sa compagne Léonie Van Houtte. Cette dernière devient madame Rédier et ne prend pas en main la transmission de son passé, le laissant aux interprétations de son mari.

En outre, la solidarité et les amitiés nouées en prison ne sont jamais effacées et sont notamment entretenues grâce à la création, dès 1919, de l'Association des ex-prisonnières de Siegburg. Les années passant les enterrements remplacent les réunions, mais les survivantes mettent un point d'honneur à rendre hommage à chaque disparue. Ces femmes nous ont actuellement toutes quittées, mais leur souvenir persiste dans leurs familles dont certaines ont conservé de nombreuses possessions de leurs aïeuls, comme de nombreux dessins et peintures. La mémoire de ces femmes est devenue un héritage familial qui transmet à travers les générations et dans ces recherches.

Enfin, la prison continue d'accomplir son devoir durant l'occupation de la Ruhr et assiste à une Seconde Guerre mondiale en étant de nouveau utilisée comme lieu d'incarcération des prisonniers politiques sous le régime nazi. L'établissement, à présent centenaire, est toujours en fonction et n'accueille plus que des hommes adultes. À l'approche du complexe pénitencier rien ne rappelle que des milliers de prisonniers et prisonnières politiques ont foulé le sol de Siegburg, car aucun monument ou plaque commémorative ne rappelle les souffrances vécues là-bas durant les deux guerres mondiales. Seul le site internet officiel des prisons de Rhénanie-du-Nord–Westphalie, « Justiz-online.de », présente la prison et son histoire.

Conclusion générale

« C'est la somme des expériences d'une époque qui constitue les matériaux pour l'histoire ». Ces quelques mots écrits par la princesse Marie de Croÿ dans ses mémoires résument bien notre recherche, développée autour des témoignages des ex-détenues qui, comme la princesse, nous ont livré leurs expériences carcérales de Siegburg.

L'étude quantitative de la population carcérale a permis d'identifier 307 femmes ayant été déportées à Siegburg. Ce compte n'est cependant pas fixe et est susceptible d'augmenter avec le dépouillement de nouvelles archives. Dans l'état actuel de la recherche, les problèmes d'identification claire et les informations lacunaires compliquent l'élaboration de conclusions unanimes concernant l'analyse de la population, nous ne pouvons émettre que des tendances qui nous semblent les plus proches de la réalité. Nous constatons que la population carcérale de Siegburg est assez diversifiée. Concernant les types de peines, nous avons majoritairement des travaux forcés à durée variable. Bien qu'il manque beaucoup de données à ce sujet nous constatons également la présence d'agents issus de 28 services différents, mais il y a également des actes isolés. Les actions de résistances ne sont donc pas cantonnées à des systèmes organisés et peuvent être ponctuellement le fruit d'agissements solitaires. D'un point de vue socioprofessionnel, la plupart des milieux sont représentés à l'exception du milieu ouvrier et paysan. Néanmoins, nous émettons l'hypothèse que des femmes issues de ces milieux sont bien présentes à Siegburg. Néanmoins, les sources nous ayant permis les identifications sont des notes écrites par les détenues elles-mêmes et ces milieux sociaux sont en majorité illettrés. Donc, les détenues issues de ces milieux modestes sont dans l'incapacité de laisser par elle-même une trace de leur passage dans le pénitencier. En ce qui concerne l'état civil des prisonnières, nous avons majoritairement des femmes mariées. Notons que huit jeunes filles mineures sont également emprisonnées à Siegburg, le plus souvent avec leurs mères et leurs sœurs.

Un point de confusion subsiste dans le tableau de données : le nom de famille des prisonnières. Nous avons pour constater la confusion des institutions comme la Commission entre nom de jeune fille et non maritale. Le changement de nom lors du mariage modifie la façon dont se présentent les femmes et, pour les historiens, la façon de les identifier. Certaines prisonnières ne se présentent que par l'identité de leur mari en précisant « épouse de », et ce sans aucun prénom. Donc, si nous voulons connaître l'identité de certaines prisonnières, nous devons d'abord savoir qui sont leurs maris. Cette nouvelle identité provoque l'invisibilisation de plusieurs prisonnières et de leur vie avant de devenir épouse. De nombreuses prisonnières

se marient après la guerre et il est probable que nous ayons perdu leur trace à cause de leur nom marital ou nous pouvons également avoir référencé deux fois la même personne sans le savoir.

Les différents témoignages que nous avons analysés nous ont permis la construction d'une vision générale de l'expérience carcérale de Siegburg. Nous n'oublions pas que chaque vécu est différent, leur recoupement nous servant à mettre en avant des tendances concernant les conditions de vie dans la prison durant la Grande Guerre.

L'environnement carcéral est austère et rythmé par une discipline de fer basée sur la surveillance constante et l'isolement des détenues. Elles sont enfermées dans une cellule exigüe d'à peine 8 m^2, peu lumineuses et au confort spartiate. L'obscurité peut être contrée grâce à une lampe, mais son utilisation est strictement règlementée et un ordre d'extinction des feux est donné chaque soir à 19 h 30, en toute saison. Les prisonnières passent donc la plupart de leurs journées d'hiver dans le noir, mais aussi dans le froid étant donné qu'aucun dispositif de chauffage n'est mis en place dans les cellules. Les jeunes filles mineures n'ont pas le droit d'être avec leurs mères. Un tel environnement pèse fortement sur le moral des prisonnières. Cet isolement est rapidement contré par une série de stratagèmes mis en place pour les prisonnières pour communiquer, la moindre seconde d'inattention des gardiennes étant utilisée afin de communiquer, soit en se parlant ou en faisant passer des petites notes, le tout le plus discrètement possible.

Par ailleurs, les détenues peuvent garder contact avec leurs proches. Cette correspondance a une grande importance pour le psychisme des prisonnières. Bien que limités, l'envoi et la réception de lettres permettent aux prisonnières d'entretenir les liens avec leur famille malgré la distance et de garder un pied dans le « monde extérieur », ce qui rompt mentalement leur isolement. Néanmoins, la censure est de mise et des stratagèmes sont rapidement mis en place pour la contrer, comme la mise en place d'un code ou le passage de lettres clandestines cachées dans les affaires d'autres détenues qui ont la chance d'avoir purgé leur peine et peuvent rentrer chez elles.

Aux difficultés mentales s'ajoutent également les problèmes physiques tels que la faim. Les prisonnières sont nourries deux fois par jour, mais d'une soupe n'étant qu'un brouet clair avec quelques traces de viandes qui disparaissent dès l'hiver 1916 à cause de la famine qui frappe l'Allemagne. Face à cela, les prisonnières s'organisent rapidement et rivalisent d'ingéniosité pour contrer ces conditions de vie dramatiques. Par chance, les proches des détenues peuvent envoyer des colis alimentaires et, à partir de 1917, la Croix rouge envoie à chacune d'entre elles deux kilos de biscuits par mois. La solidarité se développe alors et celles qui reçoivent régulièrement des colis alimentaires partagent leur nourriture avec celles qui n'en

reçoivent pas (avant l'intervention de la Croix rouge) en faisant passer en secret la précieuse nourriture.

Néanmoins, cela ne suffit pas à nourrir suffisamment les corps et la dénutrition les affaiblit. De plus, elles doivent faire face à des travaux forcés souvent trop physiques et qui leur causent bon nombre de blessures et de décès. Cette faiblesse physique rend également les prisonnières plus sensibles aux maladies qui circulent dans la prison. N'ayant accès à la douche qu'une fois par semaine et n'ayant à leur disposition qu'une cruche d'eau par jour pour boire, faire la vaisselle et se nettoyer ; l'hygiène déplorable favorise la propagation des maladies virales et bactériennes telles que la dysenterie, le typhus et la tuberculose. Face à cela, les prisonnières ne peuvent rien faire et témoignent toutes de l'inefficacité du médecin, le docteur Höln, qu'elles estiment incompétent et indifférent à leur sort. Certaines prisonnières s'organisent alors pour veiller les malades, les soulager au mieux et, le plus souvent, ne pas les laisser mourir seules.

En somme, face à l'isolement, la faim, le froid, la maladie et la mort, les prisonnières se soutiennent, font preuve de bienveillance et sont unies dans le malheur. De plus, chaque point du règlement semble avoir été contourné par ces dernières, la discipline de Siegburg ne semble pas les atteindre ou du moins, elles semblent refuser de s'y soumettre.

Ce refus découle de l'opposition d'idée entre les prisonnières et le personnel hiérarchiques de la prison. Ce dernier les considère comme des criminelles et estiment devoir les traiter comme tel afin qu'elles fassent pénitence et se repentissent d'avoir « trahis » l'Allemagne. Les détenues estiment quant à elles avoir accompli leur devoir envers leur pays et leur ferveur patriotique ne cesse de croître au fur et à mesure des épreuves et des années passées dans la prison. Le système carcéral de pénitence voulu par Carl Krohne est inefficace face aux résistantes belgo-françaises qui ont agi en accord avec leurs valeurs. L'emprisonnement ne fait qu'alimenter leur ressentiment envers la nation allemande, déjà grandement exacerbé par la guerre et l'occupation.

Les descriptions du personnel apportées par les prisonnières sont donc essentiellement négatives, malgré des actes de bienveillance de la part des gardiennes. La majorité des accusations de mauvais traitement ainsi que l'essentiel de la rancune accumulée par les détenues sont dirigés contre les responsables hiérarchiques et les autorités supérieures de la prison. Quant au directeur, il est considéré comme le principal responsable des mauvaises conditions de détention et comme étant le meurtrier de Louise de Bettignies. La mort de la Lilloise l'élève en martyre de Siegburg. Elle est l'exemple le plus frappant d'acharnement et de négligence de la prison.

Enfin, après parfois trois ans d'emprisonnement, les détenues sont libérées par les révolutionnaires allemands le 8 novembre et peuvent enfin gouter à la liberté. Après un retour chaotique face à la débâcle allemande et la cessation des combats, les ex-prisonnières sont de retour chez elles. Pourtant, elles n'échappent pas aux séquelles physiques ainsi que mentales et doivent apprendre progressivement à revenir à la vie civile, vivre dans cette société d'après-guerre et avec l'empreinte indélébile de Siegburg.

Chaque femme gère la sortie de guerre à sa manière. L'engagement politique et féministe de Marthe Boël commence dès 1919 tandis que Laure Tandel et Gabrielle de Monge s'investissent auprès de la Commission des Archives des Services patriotiques. D'ailleurs, la rédaction des rapports par les anciens agents donne également aux ex-prisonnières la possibilité de témoigner de leur expérience carcérale. Certaines sont très loquaces à propos de leur emprisonnement tandis que d'autres ne le sont pas du tout. Cependant, nous estimons que de nombreux témoignages ne sont pas dans les archives de la Commission parce que de nombreuses femmes n'ont pas pu être retrouvées, sont illettrées à l'image des ouvrières et paysannes, sont désintéressées à l'idée de témoigner d'une période révolue ou ont comme priorité la survie de leur famille. Autant de raisons de ne pas écrire qui font qu'actuellement nous ne possédons pas tous les points de vue de l'expérience carcérale de Siegburg.

La mémoire de Siegburg se complète environ dix ans plus tard, dans les années 1930, avec la publication des mémoires de Marie de Croÿ et celles de Louise Thuliez. Cette occasion de délivrer au public l'expérience carcérale de Siegburg n'est que peu saisie par les ex-prisonnières qui restent en grande majorité muettes.

Durant la première décennie qui suit la fin de la guerre, les pays alliés développent une série de décorations honorifiques spécifiques à la Grande Guerre et plusieurs ex-prisonnières sont récompensées pour leurs actions en résistance. Néanmoins, la Belgique rechigne quelque peu à récompenser ses citoyens et citoyennes ayant opéré pour les GQG français et britanniques. De plus, une seule décoration concerne l'emprisonnement des résistantes à Siegburg : la médaille du prisonnier politique. Toutefois, nous n'avons que peu d'informations concernant les distinctions honorifiques distribuées et une recherche plus approfondie, avec un panel de prisonnières plus grand, pourrait aboutir à d'autres conclusions.

La mémoire de la société ne retient pas les résistantes emprisonnées à Siegburg, elles subissent une double invisibilisation. La première est inhérente à leur statut de femme et aux politiques belgo-français ayant pour objectif le retour des normes traditionnelles d'avant-guerre. Les deux pays poussent à « retour à la normale » de la femme au foyer épouse et mère de famille, comme si les quatre dernières années n'avaient été que des parenthèses dans le

temps. La seconde invisibilisation est celle des vivants face aux morts. Les figures d'Edith Cavell et Gabrielle Petit sont les éternelles martyres de la Grande Guerre. La société décide de se tourner vers ses morts, qu'ils soient combattants ou civils et l'invisibilité des vivants ne fera que s'accroitre avec les années. Une seule prisonnière de Siegburg parvient à rester dans les mémoires, du moins les mémoires locales : Louise de Bettignies. Comme ses compagnes fusillées, sa mort l'élève en martyre et bon nombre d'hommages ainsi que deux monuments lui sont consacrés.

Malgré cet oubli de la société, les ex-détenues ne se sont jamais oubliées et, dès 1919, elles se réunissent à Bruxelles au sein de l'Association des ex-prisonnières de Siegburg. La solidarité durant l'incarcération a créé des liens d'amitié entre certaines et les réunions de l'association sont organisées pendant plusieurs décennies. Malheureusement, le temps faisant son office, l'une des dernières prisonnières de Siegburg, Victoire Kerf s'est éteinte le 28 novembre 1986. Nombreuses sont les femmes restées silencieuses à la sortie de la guerre, comme Victoire Kerf. Pourtant, elle laisse derrière elle un héritage riche en ayant conservé son carnet de notes et de nombreuses photos et dessin. Cet héritage familial que nous mettons en lumière dans cette recherche montre que le silence de ces femmes peut aussi être une forme et que le souvenir de Siegburg n'est communiqué qu'au sein du cercle familial.

En conclusion, cette recherche est une porte ouverte à de possibles autres études à propos de Siegburg. La prison ayant à présent plus de 100 ans, sa fonction durant le second conflit mondial peut également être étudiée ou la section des hommes peut faire l'objet de la même étude que celle que nous avons développée. En outre, nous n'avons ici que la partie immergée de l'iceberg qu'est l'histoire des prisonnières politiques de Siegburg. Un dépouillement minutieux des archives de la Commission apporterait des témoignes supplémentaires afin d'approfondir chacun de nos propos et la recherche d'autres archives familiales donnerait des voix supplémentaires à ces prisonnières muettes durant la sortie de guerre. Enfin, une recherche complète des archives allemandes pourrait apporter le point de vue du personnel carcéral qui amènerait de la nuance aux propos des prisonnières politiques.

Bibliographie des travaux et des sources

I. Sources

1) Sources inédites

- Archives privées de la famille Sonveau
- Archives privées de la famille Crabbé
- BRUXELLES, Archives Générales du Royaume, *Archives de la Commission des Archives des Services Patriotiques établis en Territoire occupé au Front de l'Ouest (1914-1930)*
    - N° 637 : Dossier concernant la prison de Rheinbach, la prison de Siegburg, les mines de Barsinghausen, le camp de Cassel, le camp de Sedan, le camp de Signy et différents camps de travail en France.
    - N° 979-1002 : Service Dame Blanche
    - N° 1458 : Service Kapock
    - N° 1886 : Service Lenders
    - N° 1937 : Service Marcel
    - N° 2120 - 2121 : Service Ramble
    - N° 2173, 2175, 2187 : Service Carlot Louise
    - N° 2206 : Service Doutreligne
    - N° 2387 : Service Lessire
    - N°2467 : Service Boël-Marien
    - N° 2478 : Service Wauters
    - N° 2485 : Service V.D.B
    - N° 2602 : Service Dossogne
    - N° 2646 : Service Goyers
    - N° 2669 : Service Ameels
    - N° 2770 : Service Ramet
    - N° 2813 : Service Kerf Xhonneux-Hick
    - N° 2964 : Service de Monge
    - N° 3013 : Service Baucq-Cavell
    - N° 3155 - 3163 : Œuvre du « Mot du soldat »
    - N° 3241 : « Affaire Daune », copie d'une lettre allemande impliquant Joseph Pholien et copies du jugement du 24 février 1916 concernant Marguerite Blanckaert, Alexandre Daune et Eugène Mignolet [1919-1924].

- N° 3244 : Dossier concernant d'éventuelles femmes à la solde des Allemands et infiltrées parmi les prisonnières de Saint-Gilles et Siegburg.

- BRUXELLES, AGR, *Ministère de la Justice. Commission d'enquête sur la violation des règles du droit des gens, des lois et des coutumes de la guerre.*
  - N° 5005 : Dépositions des assermentés. Prison de Siegburg (1524-1530)

- EVERE, Service Général du renseignement et de la sécurité. Section des Archives Classifiées, *Fonds Tandel.*
  - T.2 : Copie du journal écrit par Mlle Laure Tandel dans la prison de Malines où elle faut incarcérée le 2/4/1916. EN annexe : le samedi 27/4/1916 & 3 dessins au crayon décrivant les alcoves & 7 cartes postales : vues du camp de Siegburg 1917.
  - T.6 : Poésies faites par Melle Laure Tandel durant sa captivité à Siegburg - 1916/1917.
  - T.16 : Enveloppe contenant 9 cartes postales - souvenir de la prison de Siegburg.
  - T.17 : Association des ex-prisonnières politiques de Siegburg - Assemblée générale tenue au « Princesse de Mérode ».
  - T.19 : Farde contenant les certificats de 6 décorations décernées à Mlle Laure Tandel.
  - Série de 18 lettres écrites par Laure Tandel durant sa captivité à Siegburg (non classées)

- LIÈGE, Archives de l'État, *Prison de Verviers*
  - N°3416 : Liste des femmes prisonnières en Allemagne.

- MONS, Archives de l'État, *Fonds Marie de Croÿ.*
  - Documentation relative à la biographie de la princesse de Croÿ (n° 1 - 17)

2) Travaux-sources et témoignages

- *Interview d'Émile Sonveau par Noémie Adam-Colquhoun, à propos de sa mère Victoire Kerf,* 21 août 2020, Andenne.
- DE CROŸ Marie, *Princesse et combattante : mémoires de Marie de Croÿ 1914-1918*. Présenté par Hélène Amalric, Paris, Omnibus, 2015.
- DE SMEDT-DIERCXENS Evelyne, *Récit d'une vie passionnée : Fanny Diercxens-Aubergé. 1882-1953*, s.l., s.n, 2014.
- THULIEZ Louise, *Condamnée à mort*, Paris, Ernest Flammarion, 1933.
- KIRSCHEN Sadi, *Devant les Conseils de Guerre allemands*, Bruxelles, Rossel & fils, 1919.

II. Travaux

1) Instruments de travail

- LANNOY Anne (dir.), *Inventaire des archives de la Commission des Archives des Services patriotiques établis en Territoire occupé au Front de l'Ouest (1914-1930)*, Bruxelles, AGR, 2015.
- TALLIER Pierre-Alain et ONGHENA Sofie, *Cent ans-et plus- d'ouvrages historiques sur la Première Guerre mondiale en Belgique*, vol 1-2, Bruxelles, AGR, 2019 (Études sur la Première Guerre mondiale, n° 23).

2) Publications scientifiques

- ANTIER Chantal*, Louise de Bettignies. Espionne et héroïne de la Grande Guerre*, Paris, Tallandier, 2013.
- ANTIER Chantale, *Les femmes dans la Grande Guerre*, Paris, Soteca, 2011, p. 169 - 173 (Vivre dans la guerre).
- ANTIER Chantal, « Résister, espionner : Nouvelle fonction pour la femme en 1914-1918 », dans *Guerre mondiales et conflits contemporains*, n° 232, vol. 4, 2008, p. 143 - 154.

- AUBERT Roger, « Ducpétiaux Antoine-Édouard », dans *Biographie nationale de Belgique*, t. 32, Bruxelles, Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 1964, col. 154 - 176.
- AUDOUIN-ROUZEAU Stéphane et BECKER Annette, *14-18, Retrouver la guerre*, Paris, Gallimard, 2000.
- AUDOIN-ROUZEAU Stéphane et BECKER Jean-Jacques (éd.), *Encyclopédie de la Grande Guerre 1914-1918 : histoire et culture*, Paris, Bayard, 2004.
- BECKER Annette, *Les cicatrices rouges 14-18. France et Belgique occupées*, Paris, Fayard, 2010.
- BECKER Annette, « Le sort des femmes pendant l'occupation allemande du nord de la France », dans MORIN-RETUREAU Évelyne (éd.), *1914-1918 : Combats de femmes*, Paris, Autrement, 2004 (Mémoires).
- BECKER Annette, *Oubliés de la Grande Guerre. Humanitaire et culture de guerre (1914-1918). Populations occupées, déportés civils, prisonniers de guerre*, Paris, Noêsis, 1998.
- BECKER Jean-Jacques, *Dictionnaire de la Grande Guerre*, Bruxelles, André Versaille, 2008.
- BERENI Laure *e.a.*, *Introduction aux études de genre*, 3e éd., Bruxelles, De Boeck, 2020.
- BOLOGNE Jean-Claude, *Histoire du célibat et des célibataires*, Paris, Fayard, 2004.
- BORNÉ André-Charles, *Distinctions honorifiques de la Belgique. 1830 - 1985*, Bruxelles, Servais, 1987.
- CHASSAGNE Aline, *Soins et prison*, Toulouse, Érès, 2019.
- CLAISSE Stéphanie, *Du soldat inconnu aux monuments commémoratifs belges de la guerre 14-18*, Bruxelles, Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, 2013.
- DEBRUYNE Emmanuel, *Le réseau Edith Cavell : Des femmes et des hommes en résistance*, Bruxelles, Racine, 2015.
- DEBRUYNE Emmanuel, « Les prisonniers politiques belges et français dans le système carcéral allemand, 1914-1918 », dans BEAUPRÉ Nicolas et RANCE Karine, *Arrachés et*

déplacés. Réfugiés politiques, prisonniers de guerre, déportés. 1789-1918, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, 2016, p. 197 - 220.

- DEBRUYNE Emmanuel, PATERNOSTRE Jehanne, *La résistance au quotidien 1914-1918 : témoignages inédits*, Bruxelles, Racine, 2009.
- DUPEYRIX Alexandre et RAULET Gérard (dir.), *Allemagne 1917-1923. Le difficile passage de l'Empire à la république*, Paris, La maison des sciences de l'homme, 2018, p. 45 - 59.
- DUPONT-BOUCHAT Marie-Sylvie, « Ducpétiaux ou le rêve cellulaire », dans *Déviance et Société*, Vol. 12, 1988, p. 1 - 27.
- FEEST Johannes, « Allemagne », dans OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DES PRISONS, *Rapport*, Lyon, Observatoire international des prisons, 1993, p. 17 - 24.
- FOLIE Clara, *« On ne se méfie guère d'une femme… » : les questions de genre au sein des services de passage de Monge et Eude Magnée dans la Belgique occupée de la Première Guerre mondiale,* Faculté de philosophie, arts et lettres, Université catholique de Louvain, 2021 [Mémoire de maitrise en Histoire].
- FOUCAULT Michel, *Surveiller et Punir*, Paris, Gallimard, 1975.
- FOUCHARD Dominique, *Le poids de la guerre. Les poilus et leur famille après 1918*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013.
- GUBIN Eliane, *Choisir l'histoire des femmes*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2007.
- GUBIN Éliane et DE SMAELE Henk, *Femmes et hommes en guerre, 1914-1918 : gender @ war*, Waterloo, Renaissance du livre, 2015.
- GUBIN Éliane *e.a.* (dir.), *Dictionnaire des femmes belges. XIX^e^ et XX^e^ siècles*, Bruxelles, Racine, 2006.
- GUBIN Éliane, « Genre et citoyenneté en Belgique (1885-1921) », dans JOST Hans Ulrich, PAVILLON Monique et VALLOTON François, *La politique des droits : citoyenneté et construction des genres aux 19^e^ et 20^e^ siècles*, Paris, Kimé, 1994, p. 53 - 71.
- GUBIN Eliane, « Les femmes dans la « résistance » civile en 1914-1918 », dans JAUMAIN Serge *e.a.* (éd.), *Une guerre totale ? La Belgique dans la Première Guerre mondiale. Nouvelles tendances à la recherche historique, acte du colloque international organisé à l'ULB du 15 au 17 janvier 2003*, Bruxelles, Archives générales du Royaume, 2005,

p. 145 - 169 (Archives générales du Royaume. Études sur la Première guerre mondiale, 11).

- GUBIN Éliane (dir.), *Norme et marginalité : comportements féminins aux 19e et 20e siècles*, Bruxelles, Université libre de Bruxelles, 1991.
- KÜBLER-ROSS Elisabeth et KESSLER David, *Sur le chagrin et le Deuil. Trouver un sens à sa peine à travers les cinq étapes du deuil*, Paris, Pocket, 2011.
- LE NAOUR Jean-Yves (dir.), *Dictionnaire de la Grande Guerre*, Paris, Larousse, 2008.
- LETERRIER Sophie-Anne, « Prison et pénitence au XIXe siècle », dans *Romantisme*, n° 142, 2008, p. 41 - 52.
- MASLOW Abraham, *L'accomplissement de soi. De la motivation à la plénitude*, Paris, Eyrolles, 2013.
- MUYS Eva, « Vrouwen in de inlichtingendiensten: de zussen Laure en Louise Tandel », dans COOLS Marc *e.a.* (ed.), *1915-2015. Het verhaal van de Belgische militaire inlichtingen en veiligheidsdienst. L'histoire du service de renseignement militaire et de sécurité belge*, Anvers, Maklu, p. 225 - 249.
- OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DES PRISONS, *Le guide du prisonnier*, Paris, La Découverte, 2012.
- PERROT Michelle, *Les ombres de l'histoire. Crime et Châtiment au XIXe siècle*, Paris, Flammarion, 2001.
- PICKLES Katie, *Transnational Outrage : The death and commemoration of Edith Cavell*, Basingstoke/New York, Palgrave Mc Millan, 2007.
- RAYNAUD Philippe, « Tocqueville », dans RAYNAUD Philippe et RIALS Stéphane (dir.), *Dictionnaire de philosophie politique*, 3e éd. complétée, Paris, Quadrige / Presses Universitaires de France, 2003, p. 807 - 814.
- REZHÖHAZY Élise, *De la protection du secret militaire à l'occupation des populations civiles : les polices secrètes allemandes derrière le front Ouest (1914-1918)*, Louvain-la-Neuve, 2020 [Thèse présentée en vue de l'obtention du grade de docteur en histoire, art et archéologie] (inédit).
- RIMÉ Bernard, *Le partage social des émotions*, 2e éd., Paris, Presses universitaires de France/Quadrige, 2005 (Essais, débats).

- SIENA Kevin, *Rottent bodies: class and contagion in Eighteenth-Century Britain*, New Haven, Yale university press, 2019.
- SPRINGUEL Arnaud, « Capiau Herman », dans HONNORÉ Laurent *e.a.*, *1000 personnalités de Mons et de la région. Dictionnaire Biographique*, Waterloo, Avant-Propos, 2015, p 105 - 106.
- STENICO Norine, *Le travail des professionnels dans la souffrance de la séparation mère-enfant en détention*, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, Université catholique de Louvain, 2014 [Mémoire de maitrise].
- THÉBAUD Françoise, *La Femme au temps de la guerre de 14*, Paris, Stock, 1986.
- VAN DER FRAENEN Jan, « Achtung! L'espion et son exécution ; la répression allemande de l'espionnage pendant la Première Guerre mondiale », dans VANDENBUSSCHE Robert (dir.), *La résistance en France et en Belgique occupées (1914-1918)* ,Villeneuve-d'Ascq, IRHis, 2012, p. 155-170.
- VAN ROKEGHEM Suzanne, VERCHEVAL-VERVOOT Jeanne et AUBENAS Jacqueline, *Des femmes dans l'histoire en Belgique depuis 1830*, Bruxelles, Pire, 2006.
- VAN YPERSELE Laurence et DEBRUYNE Emmanuel, *De la guerre de l'ombre aux ombres de la guerre. L'espionnage en Belgique durant la guerre 1914-1918. Histoire et mémoire*, Bruxelles, Labor, 2004.
- WINTER Jay (éd.), *The Cambridge History of the First World War,* Cambridge, Cambridge University Press, 3 vol., 2014.
- WINTERMANN Gerhard, « Krohne, Karl Georg Julius », dans FRIEDL Hans *e.a*. (ed.), *Biographisches Handbuch zur Geschichte des Landes Oldenburg*, Oldenburg, Isensee, 1992, p. 395 - 396.

3) Ressources en ligne

- « Aménorrhée », dans *Passeport Santé* : https://www.passeportsante.net/fr/Maux/Problemes/Fiche.aspx?doc=amenorrhee_pm (consulté pour la dernière fois le 20/06/2022).
- « Arthrose », dans *Passeport Santé* : (https://www.passeportsante.net/fr/Maux/Problemes/Fiche.aspx?doc=arthrose-pm-symptomes-de-l-arthrose (consulté pour la dernière fois le 20/06/2022).
- Assemblée parlementaire européenne, *Discussion par l'Assemblée le 3 octobre 2012. Texte adopté par l'Assemblée le 3 octobre 2012* : https://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-XML2HTML-FR.asp?fileid=19150&lang=FR (consulté pour la dernière fois le 03/07/2022).
- « Chronique 1917 » dans *Meteo-Paris.com* : https://www.meteo-paris.com/chronique/annee/1917 (consulté pour la dernière fois le 20/06/2022).
- JVA SIEGBURG, *Behördenvorstellung. Geschichte*: https://www.jva-siegburg.nrw.de/behoerde/behoerdenvorstellung/index.php (consulté pour la dernière fois le 02/08/2022).
- JVA Rheinbach, *Behördenvorstellung.Historie* : https://www.jva-rheinbach.nrw.de/behoerde/behoerdenvorstellung/historie/index.php (consulté pour la dernière fois le 02/08/2022).
- MIGNON Nicolas, « Paysages du front belge : les décors de la vie et la mort », dans *RTBF.be. 14-18 :* https://www.rtbf.be/14-18/thematiques/detail_paysages-du-front-belge-les-decors-de-la-vie-et-la-mort?id=8290632# (consulté pour la dernière fois le 20/06/2022).
- « Passéisme », dans *Le Robert. Dico en ligne* : https://dictionnaire.lerobert.com/definition/passeisme (consulté pour la dernière fois le 10/08/2022).
- « Passéisme », dans *Larousse en ligne* : https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/passéisme/58474 (consulté pour la dernière fois le 10/08/2022).
- « Pénitence », dans *Larousse en ligne* : https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/pénitence/59238 (consulté pour la dernière fois le 02/08/2022).

- « Pleurésie », dans *Centre chirurgical Lyon-Mermoz :* https://www.chirurgie-lyon-mermoz.fr/pulmonaire-et-thoracique/pleuresie/quest-ce-quune-pleuresie (consulté pour la dernière fois le 20/06/2022).
- Site dédié au résistant Alfred Sabatier : https://www.alfredsabatier-resistant.info/la-prison-de-siegburg?pgid=k4vlavh2-a3b54979-e812-4a0d-82de-5f5c8c9b1a9d (consulté pour la dernière fois le 02/08/2022).
- Site *Frank Falla Archive, Siegburg Prison* : https://www.frankfallaarchive.org/prisons/siegburg-prison/ (consulté pour la dernière fois le 02/08/2022).
- Site *Frank Falla Archive, Rheinbach prison* : https://www.frankfallaarchive.org/prisons/rheinbach-prison/ - consulté pour la dernière fois le 02/08/2022).
- Site officiel de l'abbaye de Michaelsberg à Siegburg : http://www.abtei-michaelsberg.de (consulté pour la dernière fois le 01/08/2022).

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN
Faculté de philosophie, arts et lettres
Place Blaise Pascal, 1 bte L3.03.11, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique | **www.uclouvain.be/fial**